



SÉANCE 9 JANVIER 2012

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 janvier 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

## ***GREFFE***

### **R-2012-01-4289: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 5, 12 et 19 décembre 2011
  - 1.3. Approbation et signature du contrat de Mme Sheina Simoneau
2. HYGIÈNE DU MILIEU
3. VOIRIE
4. SÉCURITÉ
5. URBANISME
6. TRAVAUX PUBLICS
7. LOISIRS
8. FINANCES
  - 8.1. Approbation du bordereau des comptes
  - 8.2. Modification à la résolution 2011-03-4026 – Adoption des dépenses au fond de roulement
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 9.1. Correspondance
  - 9.2. Affaires nouvelles
  - 9.3. Période de questions
  - 9.4. Levée de la séance

### **R-2012-01-4290: Adoption des procès-verbaux des séances du 5, 12 et 19 décembre 2011**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE des procès-verbaux des séances des 5, 12 et 19 décembre 2011 soient adoptés tels que rédigés.

### **R-2012-01-4291: Approbation et signature du contrat de Mme Sheina Simoneau**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville approuve le contrat de travail à intervenir avec Mme Sheina Simoneau comme responsable de la division bibliothèque et responsable des activités culturelles

QUE le directeur général, Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.





SÉANCE DU 9 JANVIER 2012 (suite)

**HYGIÈNE DU MILIEU****VOIRIE****SÉCURITÉ****URBANISME****TRAVAUX PUBLICS****LOISIRS****FINANCES****R-2012-01-4292: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2012-01-4293: Modification à la résolution 2011-03-4026 – Adoption des dépenses au fond de roulement**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2011-03-4026, modifiée par la résolution 2011-10-4216 est de nouveau modifiée comme suit:

Annuler les items suivants:

**Fonds de roulement de base:**

Poteaux et ancrage avec poulis-volley ball de plage	3 200 \$
-----------------------------------------------------	----------

**Fonds de roulement emprunté**

Protection de la voute (ignifuge)	15 000 \$
-----------------------------------	-----------

Affichage dynamique centre-ville	30 000 \$
----------------------------------	-----------

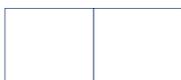
Circuit patrimonial	15 000 \$
---------------------	-----------

N.B. Ces items feront partie d'un règlement d'emprunt à être approuvé

Reporter les items suivant à l'année 2012

**Fonds de roulement de base:**

Radios portatifs camp jour	3 000 \$
----------------------------	----------





SÉANCE DU 9 JANVIER 2012 (suite)

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **Correspondance**

### **Affaires nouvelles**

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée par les personnes présentes

### **R-2012-01-4294: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 6 février 2012

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 février 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

## **GREFFE**

### **R-2012-02-4295: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et  
en ajoutant

- ❖ mandat à la firme Ecce Terra, arp-géom. Sencrl re: ruisseau Bertrand
- ❖ remerciement au 5<sup>e</sup> Bataillon
- ❖ enlever l'item 8.3 indexation des salaires de 2,9%  
et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

### **1. GREFFE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2012
- 1.3. Correction à la résolution no 2012-01-4290
- 1.4. Avis de motion
- 1.5. Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
- 1.6. Vente de biens pour taxes

### **2. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 2.1. Soumission analyses de laboratoire 2012-2013

### **3. VOIRIE**

### **4. SÉCURITÉ**

- 4.1. Démission M. Maxime Roy, pompier
- 4.2. Beauceville Cyclo Famille
- 4.3. Fermeture temporaire de la 142e Rue
- 4.4. Demande de soutien pour la sécurité par le service sécurité incendie
- 4.5. Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation

### **5. URBANISME**

- 5.1. Appui CPTAQ – 4 983 518
- 5.2. Appui CPTAQ – 3 489 054
- 5.3. Appui CPTAQ – 3 487 337
- 5.4. Appui CPTAQ – 3 487 324
- 5.5. Appui CPTAQ – 4 749 278
- 5.6. Appui CPTAQ – 4 061 114

### **6. TRAVAUX PUBLICS**

- 6.1. Autorisation d'installer poteaux – vieux chemin Fraser
- 6.2. Ajout tableau de déneigement

### **7. LOISIRS**

- 7.1. Démission Mme Marie-Andrée Giroux
- 7.2. Adoption de la politique de développement et traitement de la collection de la bibliothèque

### **8. FINANCES**

- 8.1. Dépôt des certificats de crédit par Lucie Gravel, Trésorière
- 8.2. Adoption des dépenses des fonds de roulement





## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

- 8.3. Indexation des salaires de 2,9%.
- 8.4. Fermeture de règlement 2010-233
- 8.5. Tournoi Provincial Atome – Rotary – Beauceville (aide financière)
- 8.6. Coupe Desjardins Région de Québec – Chaudière-Appalaches (aide financière)
- 8.7. Approbation du bordereau des comptes

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1. Emplois d'été Canada
- 9.2. Correspondance
  - Invitation à l'inauguration du bureau BPR
- 9.3. Affaires nouvelles
  - Motion de remerciement
- 9.4. Période de questions

**10. Levée ou ajournement de la séance****R-2012-02-4296: Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2012**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2012 soit adopté tel que rédigé.

**R-2012-02-4297: Correction à la résolution no 2012-01-4290**

Considérant que lors de la séance du 9 janvier 2012 à l'item adoption des procès-verbaux il y avait les séances du 5, 12 et 19 décembre 2011;

Considérant que l'adoption doit être faite par des personnes présentes lors des séances;

Considérant que monsieur Paul Veilleux était absent lors de la séance du 12 décembre 2011;

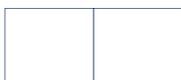
En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011 soit adopté tel que rédigé.

**A-2012-02-324: Avis de motion**

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage afin:

- ❖ de préciser le droit des roulettes de villégiature
- ❖ d'inclure les spécifications suite à la demande à portée collective de la MRC Robert-Cliche sur la loi de la protection du territoire et des activités agricoles
- ❖ de modifier la grille des usages au sujet de l'entreposage comme usage complémentaire à l'intérieur des zones comportant des usages commerciales et industrielles
- ❖ d'inclure différents types de traitement des eaux usées provenant des résidences isolées





SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

**R-2012-02-4298: Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux**

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans.

Considérant que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2).

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

**R-2012-02-4299: Vente de biens pour taxes**

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 31 décembre 2011, et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 11 avril 2012, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Montant dû excluant intérêts et frais
8318 71 5624	18 414,68\$





SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

### **R-2012-02-4300: Soumission analyses de laboratoire 2012-2013**

Considérant la demande de prix pour les analyses de laboratoire (eau potable et eaux usées) pour les années 2012 et 2013;

Considérant les offres reçues par:

Laboratoire Biolab	4 510,60 \$
Laboratoire Environex	5 574,40 \$
Laboratoire Maxxam	6 116,00 \$
Laboratoire AGAT	6 483,00 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Laboratoire Biolab » au montant de 4 510,60 \$, excluant les taxes, pour les analyses de laboratoire (eau potable et eaux usées), pour les années 2012 et 2013.

## ***VOIRIE***

## ***SÉCURITÉ***

### **R-2012-02-4301: Démission M. Maxime Roy, pompier**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Maxime Roy prenant effet le 24 janvier 2012.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis le 7 juin 2010 comme pompier au Service de sécurité incendie.

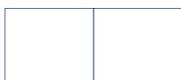
### **R-2012-02-4302: Beauceville Cyclo Famille**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville autorise le Club Optimiste de Beauceville, lors de la journée « Beauceville Cyclo Famille », à circuler dans les rues de la Ville, qui aura lieu le 27 mai 2012.

### **R-2012-02-4303: Fermeture temporaire de la 142e Rue**

Attendu que le Club Optimiste de Beauceville organise une course de "boîte à savon", le 23 septembre 2012 prochain;





## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

Attendu que l'activité aura lieu dans la 142<sup>e</sup> Rue;

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y aurait lieu de fermer temporairement la 142<sup>e</sup> Rue pendant la durée de l'événement soit de 11h00 à 17h00 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la fermeture temporaire de la 142<sup>e</sup> Rue, le 23 septembre 2012 de 11h00 à 17h00 inclusivement, afin de permettre la tenue de l'activité « course de boîte à savon » organisée Club Optimiste de Beauceville.

Il est de plus résolu que cette autorisation pourra être reportée au 30 septembre 2012, advenant le cas où la mauvaise température ne permettrait pas que cette activité se fasse le 23 septembre 2012.

**R-2012-02-4304: Demande de soutien pour la sécurité par le service sécurité incendie**

Considérant que d'année en année des demandes d'assistance pour la sécurité par le service de sécurité incendie est demandée pour les mêmes activités;

Considérant que le suivi de ces demandes alourdit le processus pour ceux qui tiennent l'activité;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise le service de sécurité incendie à porter assistance pour la sécurité des activités suivantes:

- ❖ Défi Polyvalente Saint-François
- ❖ Collecte de la Croix-Rouge
- ❖ Armistice, Jour du Souvenir;
- ❖ Guignolée
- ❖ Cyclo-famille.

Que les organismes qui parrainent ces activités doivent faire leur demande annuellement et directement au service de sécurité incendie.

Que ces mêmes organismes doivent se trouver un plan de remplacement parce que prioritairement le service de sécurité incendie doit couvrir les appels d'urgence.

**R-2012-02-4305: Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

- ❖ À l'item « arrêts obligatoires » secteur ouest, au paragraphe 60 en enlevant les mots suivants « direction nord à l'intersection »





SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

## ***URBANISME***

### **R-2012-02-4306: Adoption du scénario Revitalisation Beauceville**

Considérant que le projet Revitalisation Beauceville a été mis sur pied en 2010;

Considérant que la population a été consultée en 2011;

Considérant que plusieurs constats ont été faits sur diverses problématiques sur l'image de la ville et particulièrement au centre-ville

Considérant qu'un scénario de revitalisation a été élaboré en décembre 2011 pour répondre aux besoins formulés par la population

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que Ville de Beauceville adopte le scénario de revitalisation daté de décembre 2011 et appuie le comité Revitalisation Beauceville dans ses démarches pour réaliser ce scénario dans les futures années.

### **R-2012-02-4307: Appui CPTAQ – 4 983 518**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 983 518, issu du lotissement du lot 3 802 646, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour lotir, aliéner et utiliser le terrain pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 6 février 2012,

Considérant l'impact jugé négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

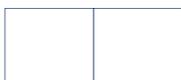
Considérant que la propriété est située à l'intérieur d'un îlot déstructuré en fonction de la demande à porter collective de la MRC Robert-Cliche au sujet de l'article 59 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, dossier 371132,

Considérant que l'îlot déstructuré en question permet le lotissement et l'usage résidentiel,

Considérant que la demande est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Beauceville,

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville recommande positivement la demande du propriétaire du lot 4 983 518 à la CPTAQ, pour lotir, aliéner et utiliser le terrain pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 6 février 2012,





## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

**R-2012-02-4308: Appui CPTAQ – 3 489 054**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 489 054, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour lotir, aliéner et utiliser une partie de cette propriété pour des usages autres que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 6 février 2012,

Considérant l'exclusion de la zone agricole de ce lot, sur une superficie d'environ 7.44 ha, à la suite de la décision no 365462,

Considérant que la Ville de Beauceville a déjà transmis tous les documents requis à la CPTAQ pour officialiser l'exclusion d'une partie de ce terrain,

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale,

Considérant que cette demande est dans le but d'accélérer le développement de cette parcelle de terrain,

En conséquence, il est proposé par Steve Gosselin  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville recommande positivement la demande du propriétaire du lot 3 489 054 à la CPTAQ, pour lotir, aliéner et utiliser une partie de cette propriété pour des usages autres que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 6 février 2012,

**R-2012-02-4309: Appui CPTAQ – 3 487 337**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 487 337, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour construire une partie de sa nouvelle installation septique, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 30 janvier 2012,

Considérant l'impact jugé négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1

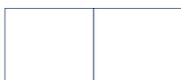
Considérant que la demande est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Beauceville,

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville recommande la demande du propriétaire du lot 3 487 337 à la CPTAQ, pour construire une partie de sa nouvelle installation septique, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 30 janvier 2012,

**R-2012-02-4310: Appui CPTAQ – 3 487 324**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 487 324, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour aliéner ce même lot en faveur d'un autre agriculteur dans le but d'y poursuivre l'usage agricole, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 6 février 2012,





## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

Considérant l'impact positif au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1

Considérant que la demande est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Beauceville,

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville recommande positivement la demande du propriétaire du lot 3 487 324 à la CPTAQ, pour aliéner ce même lot en faveur d'un autre agriculteur dans le but d'y poursuivre l'usage agricole, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 6 février 2012.

**R-2012-02-4311: Appui CPTAQ – 4 749 278**

Considérant les critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

Considérant que le potentiel agricole du lot en question est jugé faible, puisqu'il y a des habitations existantes de chaque côté du lot visé;

Considérant que les conséquences sur l'utilisation des lots avoisinants à des fins d'agriculture ne porteront pas atteinte, de façon significative, à la qualité des nouveaux usages envisagés;

Considérant que les usages demandés ne restreindront pas les ressources en eau et en sol à des fins d'usages agricoles;

Considérant que l'exploitation agricole proprement dite (autre activité que la foresterie) est pratiquement disparue du secteur;

Considérant que le terrain visé par la demande ne modifie en rien la superficie des autres terrains avoisinants pour les usages agricoles;

Considérant que le zonage municipal du secteur permet la construction d'habitation unifamiliale;

Considérant qu'une nouvelle construction à cet endroit ne nécessite pas la construction d'une nouvelle voie de circulation publique ou privée;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que, bien qu'il existe d'autres terrains en zone blanche pour construire une nouvelle habitation, la Ville ne s'objecte pas au projet.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite par le propriétaire du lot 4 749 278 à l'effet d'obtenir une autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que





## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

l'agriculture, pour permettre la construction d'une maison ou la relocalisation d'une maison existante dans le but de l'habiter, sur le lot 4 749 278 du cadastre du Québec, district de Beauce, dans la Ville de Beauceville.

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2011-12-4266

**R-2012-02-4312: Appui CPTAQ – 4 061 114**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 061 114, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ d'utiliser le terrain pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 6 février 2012;

Considérant l'impact jugé négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1;

Considérant que la propriété est située à l'intérieur d'une zone d'affectation forestière, tel que montré à l'intérieur du dossier de la CPTAQ No 371132, à la suite des négociations sur la demande à porter collective en lien avec l'article 59 de la Loi sur Protection du Territoire et des Activités Agricoles;

Considérant que la propriété possède plus de 10 hectares et que selon les ententes entre la CPTAQ, la MRC Robert-Cliche et la Ville de Beauceville, la construction d'une maison neuve est autorisée,

Considérant que la demande est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Beauceville,

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville recommande positivement la demande des propriétaires du lot 4 061 114 à la CPTAQ, afin d'utiliser le terrain pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 6 février 2012.

***TRAVAUX PUBLICS*****R-2012-02-4313: Autorisation d'installer poteaux – vieux chemin Fraser**

Considérant la demande d'un propriétaire l'autorisation d'installer une ligne électrique privée dans le vieux chemin Fraser lot no 3 490 132 sur une longueur d'environ 300 mètres à partir du rang Grande Ligne;

Considérant que ce propriétaire est disposé à administrer ladite ligne électrique privée;

Considérant que les poteaux doivent être installés en bordure extérieure du fossé dudit rang sur une longueur d'environ 300 mètres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité





## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

QUE la Ville de Beauceville autorise M. Maxime Poulin à installer ou faire installer, à ses frais, des poteaux en bordure extérieure du fossé une ligne électrique privée

QUE l'implantation des poteaux devra être approuvée par le directeur des travaux publics;

QUE la Ville de Beauceville ne se tient pas responsable des bris qui pourraient être faits auxdits poteaux.

**R-2012-02-4314: Ajout tableau de déneigement**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que le tableau de déneigement 2011-2012 soit modifié en ajoutant 100 mètres de déblaiement de la neige sur le trottoir situé entre le 584, 9<sup>e</sup> Avenue et le chemin de fer, direction Nord.

***LOISIRS*****R-2012-02-4315: Démission Mme Marie-Andrée Giroux**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de madame Marie-Andrée Giroux, prenant effet le 14 janvier 2012.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis le 7 janvier 2002 comme responsable division bibliothèque, culture et vie communautaire.

**R-2012-02-4316: Adoption de la politique de développement et traitement de la collection de la bibliothèque**

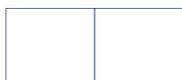
Considérant que la Bibliothèque Madeleine-Doyon change de statut de affiliée à autonome;

Considérant que la Bibliothèque doit se doter d'une politique de gestion pour assurer le développement et le traitement de la collection uniforme;

Considérant que ladite politique a été adoptée par le comité exécutif de la Bibliothèque le 9 janvier 2012;

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville adopte la politique de développement et de traitement de la collection de la bibliothèque Madeleine-Doyon.





SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

## ***FINANCES***

### **Dépôt des certificats de crédit par Lucie Gravel, Trésorière**

La Trésorière dépose un certificat de crédit couvrant les dépenses générales, dites incompressibles de l'année 2012 et un certificat de crédit pour les dépenses de tout ordre, mais inférieures à cinq cents dollars (500 \$) au cours de l'année 2012.

### **R-2012-02-4317: Adoption des dépenses des fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement de base, du fonds de roulement emprunté, soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

### **Indexation des salaires de 2,9%.**

Considérant que le rapport de Statistiques Canada indique une progression de l'indice des prix à la consommation de 2,9% pour l'année 2011

En conséquence, il est proposé par  
Appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité

QUE l'échelle salariale régissant la rémunération des employés non syndiqués et des membres du conseil soit majorée de 2,9% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1er janvier 2012.

### **R-2012-02-4318: Fermeture de règlement 2010-233**

Attendu que la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet du règlement, voir annexe « B », selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe « B » pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent, proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville modifie le règlement identifié à l'annexe de la façon suivante :

--	--



## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

« par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe « B »;

par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe « B »;

par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe « B ». Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante du règlement correspondant identifiés à l'annexe « B ».

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe « B ». »

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**R-2012-02-4319: Tournoi Provincial Atome – Rotary – Beauceville (aide financière)**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QU'une aide financière au montant de mille dollars (1 000 \$) soit accordée au Club Rotary de Beauceville, dans le cadre de la tenue du Tournoi Atome Rotary 2012.

**R-2012-02-4320: Coupe Desjardins Région de Québec – Chaudière-Appalaches (aide financière)**

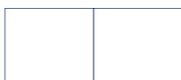
Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QU'une aide financière au montant de mille dollars (1 000 \$) par année soit accordée à la Coupe Desjardins Région de Québec – Chaudière-Appalaches pour les années 2012, 2013 et 2014 conditionnement à ce que l'évènement se tienne à l'Aréna de Beauceville.

**R-2012-02-4321: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2012-02-4322: Emplois d'été Canada**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Madeleine Poulin, greffière, soit et est autorisée à signer à et à présenter les formulaires de demandes concernant le Programme "Emplois d'été Canada 2012", ainsi que tout document s'y rapportant.

### **Affaires nouvelles**

### **R-2012-02-4323: Mandat Ecce Terra sencrl**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Ecce Terra, arp. Géom. Sencrl, d'entreprendre une recherche afin de déterminer à qui appartient le ruisseau Bertrand situé entre la 9<sup>e</sup> Avenue et l'emprise du chemin de fer.

D'autoriser des coûts approximatifs variant entre 800 \$ et 1 500 \$.

### **Motion de remerciement**

Monsieur le Maire remercie le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada d'être venu s'entraîner dans notre Ville pour l'exercice intitulé « rafale banque ».

Monsieur le Maire remercie également la population pour la tolérance aux activités tenues lors de cet exercice.

Monsieur le Maire invite la population à participer aux activités du Carnaval d'hiver qui se tiendra les 16, 17, 18 et 19 février prochain et en profite pour remercier les partenaires et commanditaires de l'activité.

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

### **R-2012-02-4324: Levée de la séance**

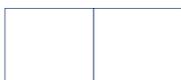
Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

 MADELEINE POULIN, Greffière

---

 LUC PROVENÇAL, Maire


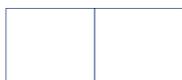


SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

ANNEXE « A »

**FONDS DE ROULEMENT ORDINAIRE**

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
Logiciel des Immobilisations	3 600.00	
<b>TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		<b>3 600.00</b>
<b>SERVICE INCENDIE</b>		
Habits de combat	4 000.00	
<b>TOTAL: SERVICE INCENDIE</b>		<b>4 000.00</b>
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>		
Service de dette camion déneig 2011 mars 2010	62 287.00	
Service de dette camion déneig 2011 février 2011	40 637.00	
Malaxeur à ciment	3 650.00	
Laveuse à haute pression à eau chaude	6 200.00	
Remorque pour outillage aqueduc, égout	7 500.00	
<b>TOTAL: TRAVAUX PUBLICS</b>		<b>120 274.00</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
<b>TOTAL: HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>URBANISME</b>		
<b>TOTAL: URBANISME</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>LOISIRS</b>		
Escalier Easy ladder 48 po	3 600.00	
Radios portatifs pour camp jour	3 000.00	
Trois caméra de surveillance - Centre des loisirs	2 200.00	
Cabane sur l'île ronde pour les patineurs	4 500.00	
Installation syst électrique sur l'île Ronde (2ième phase)	4 000.00	
<b>TOTAL: LOISIRS</b>		<b>17 300.00</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>		
<b>TOTAL: BIBLIOTHÈQUE</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>145 174.00</b>



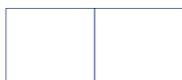


SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

ANNEXE « A »

**FONDS DE ROULEMENT EMPRUNTÉ**

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
<b>TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		<b>0.00</b>
<b>SERVICE INCENDIE</b>		
Chauffage de la caserne	24 000.00	
<b>TOTAL: SERVICE INCENDIE</b>		<b>24 000.00</b>
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>		
Système de GPS pour camions de déneig	20 000.00	
Réparation de la niveleuse	15 000.00	
<b>TOTAL: TRAVAUX PUBLICS</b>		<b>35 000.00</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
Système pour contrer les cyanobactéries	18 500.00	
Nettoyer réserv eau potable (usine filt+ résev)	8 500.00	
<b>TOTAL: HYGIÈNE DU MILIEU</b>		<b>27 000.00</b>
<b>URBANISME</b>		
<b>TOTAL: URBANISME</b>		<b>0.00</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>		
Réaménagement de la bibliothèque (projet de 56 429\$ - subv de 25000\$)	31 429.00	
<b>TOTAL: BIBLIOTHÈQUE</b>		<b>31 429.00</b>
<b>LOISIRS</b>		
<b>TOTAL: LOISIRS</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>117 429.00</b>





SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012 (suite)

## ANNEXE « B »

Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
		762 179

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense *	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation	
					Fonds général	Subvention
2010-233	2 536 727	2 536 727	2 540 592	1 774 548	3 865	762 179

\* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 février 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

**R-2012-02-4325: Programme « climat municipalité »**

Considérant que le GIEC (Groupe d'experts international sur l'évolution du climat) de l'ONU estime que les pays industrialisés doivent réduire RADICALEMENT leurs émissions de GES (gaz à effet de serre) afin de stabiliser les concentrations atmosphériques mondiales;

Considérant que les changements climatiques, dont les conséquences néfastes sont de plus en plus omniprésentes, sont attribuables à l'augmentation importante de nos émissions de GES et que ces changements climatiques vont exercer une pression sur les infrastructures municipales entre autres;

Considérant que 50 % des émissions de GES sont sous le contrôle ou l'influence des municipalités;

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le cadre de son plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, s'est donné des cibles de réduction des émissions des GES pour le Québec de 6 % sous les niveaux d'émissions de 1990;

Considérant que sur un horizon de 2013-2020 le gouvernement a haussé sa cible de réduction à 20 %;

Considérant l'existence du programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui subventionne à 90 % les municipalités pour qu'elles se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action pour les réduire;

Considérant que les municipalités n'ont que 10 % de la subvention à octroyer et que le temps du personnel affecté au projet est remboursable à même ce montant;

Considérant qu'Enviro-accès, organisme à but non lucratif, compte une équipe d'ingénieurs chimistes chevronnés qui ont déjà réalisé de tels projets pour des entreprises et pour des municipalités;

Considérant qu'Enviro-accès propose son expertise pour permettre à la Ville de Beauceville de se doter d'un inventaire de ses émissions de GES et d'élaborer un plan d'action pour les réduire;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que la Ville de Beauceville s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action conformes aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du Programme Climat municipalités.





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE 13 FÉVRIER 2012 (suite)

Que la firme Enviro-accès inc., organisme à but non lucratif, soit mandatée pour la préparation de l'inventaire de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction.

Que monsieur Félix Nunez, directeur général, soit délégué pour gérer les différentes demandes d'autorisation liées à la demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**2- Gaz de schiste**

*Les membres du conseil présents sont tous d'accord à ce que cet item soit reporté à une séance ultérieure.*

**R-2012-02-4326: Vente du terrain 102e Rue lot 4 060 359**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE Ville de Beauceville accepte l'offre faite par Patrick Poulin et Isabelle Poulin pour l'achat du lot 4 060 359 aux conditions mentionnées dans l'offre d'achat annexé aux présentes.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

**R-2012-02-4327: Autorisation paiement liste de comptes 2012-01-A**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-01-A soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2012-02-4328: Mandat à Genivar – Offre de services pour révision des plans et du devis, 101e Rue.**

Considérant que les travaux de réhabilitation conduite d'eau de la 101<sup>e</sup> Rue n'ont pas été faits en 2011

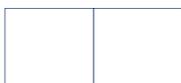
Considérant qu'une inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et pluviales a été faites;

Considérant que les conduites d'égout sanitaire et pluviales doivent être remplacées;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les plans et le devis pour aller en appel d'offres;

Considérant qu'il faut reprendre le processus d'appel d'offres;

Considérant que des crédits nous ont été accordés sur les deux précédents mandats suite au report du projet;





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE 13 FÉVRIER 2012 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QU'un nouveau mandat soit accordé à la firme Genivar pour la révision des plans et du devis le tout tel que soumis dans leur offre, annexe A, daté du 31 janvier 2012 et faisant partie de la présente résolution

**6- Hausse emprunt temporaire pour les règlements d'emprunt**

*Les membres du conseil présents sont tous d'accord à ce que cet item soit reporté à une séance ultérieure.*

Il est proposé par \_\_\_\_,  
Appuyé par \_\_\_\_ et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville contracte des emprunts temporaires couvrant tous les règlements d'emprunt actuels et futurs à la Banque Nationale du Canada, aux taux courant, jusqu'à concurrence de quatre millions dollars (4 000 000 \$) et ce, jusqu'au financement permanent des règlements d'emprunt.

**Période de questions**

M. Michel Poulin désire savoir si le Conseil a accepté la dérogation de date pour la location de l'île. C'est accordé pour le 27 mai 2012.

**8- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2012-02-4329: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

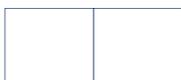
QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 20 FÉVRIER 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 20 février 2012 à 17h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu et Claude Mathieu sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**R-2012-02-4330: Hausse emprunt temporaire pour les règlements d'emprunt**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville contracte des emprunts temporaires couvrant tous les règlements d'emprunt actuels et futurs à la Banque Nationale du Canada, aux taux courant, jusqu'à concurrence de quatre millions dollars (4 000 000 \$) et ce, jusqu'au financement permanent des règlements d'emprunts.

**2- Période de questions**

Aucune question n'est posée

**3- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil n'est pas au complet, aucun autre sujet n'est ajoutée.

**R-2012-02-4331: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 5 MARS 2012

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 mars 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Madame la conseillère Renée Berberi et Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux Steve Gosselin sous la présidence du maire suppléant M. Lévy Mathieu.

## **GREFFE**

### **R-2012-03-4332: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

#### **1. GREFFE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 6, 13 et 20 février 2012
- 1.3. Avis de motion – modifiant le règlement sur le zonage
- 1.4. Abrogation d'un avis de motion
- 1.5. Avis de motion – programme de Revitalisation du Centre Ville
- 1.6. Avis de motion – prolongement services 181<sup>e</sup> Rue
- 1.7. Avis de motion – sur l'utilisation de l'eau potable
- 1.8. Avis de motion – sur le traitement des membres du conseil
- 1.9. Avis de motion – modifiant le règlement 2004-127
- 1.10. Adoption du règlement no 2012-266
- 1.11. Adoption du règlement no 2012-267
- 1.12. Demande de désignation à titre de célébrant
- 1.13. Mandat - représenter la Ville – Cour des petites créances
- 1.14. Abrogation résolutions 2011-05-4079 et 2011-07-4137
- 1.15. Acceptation et autorisation signature contrat d'achat de terrain lot 4 061 595

#### **2. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 2.1. Octroi des contrats pour usine d'épuration
- 2.2. Mandat à BPR - étude préliminaire – usine de traitement des eaux usées

#### **3. VOIRIE**

#### **4. SÉCURITÉ**

- 4.1. Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence

#### **5. URBANISME**

#### **6. TRAVAUX PUBLICS**

#### **7. LOISIRS**

#### **8. FINANCES**

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes

#### **9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1. Désapprobation des méthodes d'exploration et exploitation des gaz de schistes
- 9.2. Appui à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- 9.3. Adoption politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation
- 9.4. Participation mise à jour - Politique familiale MRC Robert-Cliche
- 9.5. Correspondance
- 9.6. Affaires nouvelles
- 9.7. Période de questions

#### **10. Levée ou ajournement de la séance**





SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

**R-2012-03-4333: Adoption des procès-verbaux des séances du 6, 13 et 20 février 2012**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 6, 13 et 20 février 2012 soient adoptés  
tels que rédigés.

**A-2012-03-325: Avis de motion – modifiant le règlement sur le zonage**

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il  
sera proposé un règlement modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage

**R-2012-03-4334: Abrogation d'un avis de motion**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'avis de motion no 2012-02-324 concernant le règlement de zonage soit  
abrogé.

**A-2012-03-326: Avis de motion – programme de Revitalisation du Centre Ville**

La conseillère Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il  
sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant de 300 000 \$ pour le programme Revitalisation  
du Centre-Ville.

**A-2012-03-327: Avis de motion – prolongement services 181<sup>e</sup> Rue**

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il  
sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant d'environ 2 000 000 \$ pour le prolongement des  
services de la 181<sup>e</sup> Rue.

**A-2012-03-328: Avis de motion – sur l'utilisation de l'eau potable**

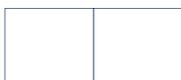
Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il  
sera proposé un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

**A-2012-03-329: Avis de motion – sur le traitement des membres du conseil**

Le conseiller Paul Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera  
proposé un règlement modifiant le règlement 1998-16 sur le traitement des membres du conseil.

**A-2012-03-330: Avis de motion – modifiant le règlement 2004-127**

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il  
sera proposé un règlement modifiant le règlement 2004-127 et abrogeant le règlement 2011-265.





SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

**R-2012-03-4335: Adoption du règlement no 2012-266**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 28 novembre 2011;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que le conseiller Dany Veilleux indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement no 2012-266 modifiant le règlement 2009-221 « concernant les animaux (chiens et chats) » soit adopté tel que présenté.

**R-2012-03-4336: Adoption du règlement no 2012-267**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 2011;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que le conseiller Dany Veilleux indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement no 2012-267 modifiant le règlement 2010-244 « permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » soit adopté tel que présenté.

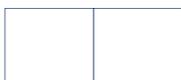
**R-2012-03-4337: Demande de désignation à titre de célébrant**

Attendu l'adoption du projet de loi no 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002;

Attendu que ce projet de loi permet de demander au ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux;

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

Attendu que chaque personne désignée s'engage à respecter le caractère solennel de la cérémonie et à respecter les conditions de fond et de forme relatives à la célébration d'un mariage ou d'une union civile.





## SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville demande au ministre de la justice de désigner le maire de la Ville de Beauceville, monsieur Luc Provençal; célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

**R-2012-03-4338: Mandat - représenter la Ville – Cour des petites créances**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, M. Félix Nunez et le directeur des travaux publics, M. Denis Guay soient mandatés à représenter la Ville de Beauceville dans la cause A 350-32-008674-113 DF001, Cour du Québec, Chambre civile – division des petites créances le 27 mars 2012.

**R-2012-03-4339: Abrogation résolutions 2011-05-4079 et 2011-07-4137**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que les résolutions R-2011-05-4079 « Mandat à Genivar pour plan et devis des travaux – réhabilitation conduite » et R-2011-07-4137 « Mandat à Genivar pour surveillance de la réfection de conduite d'eau de la 101<sup>e</sup> Rue » soient abrogées à toute fin que de droit.

**R-2012-03-4340: Acceptation et autorisation signature contrat d'achat de terrain lot 4 061 595**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE Ville de Beauceville acquiert à titre gratuit le lot 4 061 595 et que les frais légaux soient défrayés par le vendeur.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, Madeleine Poulin, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cet achat.

***HYGIÈNE DU MILIEU*****R-2012-03-4341: Octroi des contrats pour usine d'épuration**

Considérant que des appels d'offre ont été demandés conformément à la loi concernant les différentes spécialités concernant l'usine d'épuration et des stations de pompage;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par Aquatech Services Techniques;

Considérant que la liste des soumissionnaires fait partie intégrante de la présente résolution sous la cote annexe "A";





## SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

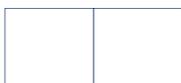
QUE les soumissions suivantes pour chacune des spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Postes de pompage	BV-2011-0073	Ajout d'un transmetteur de pression dans cadre de travaux de Télémétrie	CWA	1 621.75 \$
Station d'épuration et postes de pompage	BV-2011-0074	Caniveau dans Béton+Réparation trappe SP4	MP Éco	1 642.60 \$
Station d'épuration	BV-2011-0075		Conta-C-T	Annulé
Station d'épuration et postes de pompage	BV-2011-0076	Complément à BV-2010-0033	Peinture Jimmy Racine	2 250.00 \$
Station d'épuration	BV-2011-0077	Débouchage drain dans garage	Entreprise Gasden	373.24 \$
Poste de pompage	BV-2011-0078	Remplacement sectionneur principal SP4	CWA	2 975.00 \$
Poste de pompage	BV-2011-0079	Installer braquette de support sur pompe de lavage	MP Éco	359.70 \$
Poste de pompage	BV-2011-0080	Détecteur de gaz poste SP6	Detekta Solution	2 315.00 \$
Station d'épuration et postes de pompage	BV-2011-0081	Peinture parement station épuration et peinture SP4 et SP3	Peinture Jimmy Racine	1 500.00 \$

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

**R-2012-03-4342: Mandat à BPR - étude préliminaire – usine de traitement des eaux usées**





## SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

Considérant le prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue (phase 1);

Considérant l'arrivée de nouvelles industries sur le territoire desservi par le réseau d'égout;

Considérant qu'il y a lieu de faire faire une étude préliminaire sur la capacité de traitement de l'usine de traitement des eaux usées;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

De mandater la firme BPR-Infrastructure inc. de réaliser une étude préliminaire pour l'augmentation de capacité et travaux correctifs à apporter à l'usine de traitement des eaux usées afin d'accueillir les débits et charges occasionnés par le prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue (phase 1) et l'arrivée de nouvelles usines sur le territoire desservi par le réseau d'égout.

D'accepter l'offre de la firme BPR-Infrastructure inc. daté du 27 février 2012 au montant de 17 500 \$ excluant les taxes et plus spécifiquement détaillé dans l'offre et faisant partie intégrante de la présente résolution et annexé sous la cote « B »

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant, à part égal, entre son fond d'administration et le règlement d'emprunt, à venir, pour le prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue, le montant total incluant les taxes.

## ***VOIRIE***

## ***SÉCURITÉ***

### **R-2012-03-4343: Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

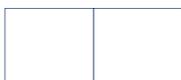
QUE monsieur Félix Nunez, directeur-général soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence en remplacement de M. Dan Roy.

## ***URBANISME***

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***





SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

**R-2012-03-4344: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-02 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

**R-2012-03-4345: Désapprobation des méthodes d'exploration et exploitation des gaz de schistes**

Attendu que le territoire de la MRC Robert-Cliche est ciblé pour l'exploitation de gaz de schiste;

Attendu que les méthodes actuellement connues pour l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste soulèvent de vives inquiétudes en ce qui a trait à la protection et à l'intégrité de la ressource eau;

Attendu que l'eau, souterraine ou de surface, est une ressource fondamentale et qu'elle doit être protégée de façon prioritaire;

Attendu que la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches et ses partenaires ont récemment présenté, dans le cadre du Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Québec, un projet de caractérisation des eaux souterraines de toute la région Chaudière-Appalaches;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la Ville de Beauceville désapprouve les méthodes actuelles d'exploration et d'exploitations des gaz de schistes;

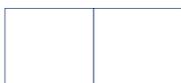
Que la ville de Beauceville exige que toute exploitation de ressource gazière, en particulier les gaz de schiste, ne puisse avoir lieu qu'avec l'assurance absolue de la protection et de l'intégrité de l'eau, richesse fondamentale du patrimoine naturel;

Que la Ville de Beauceville exige que soit réalisée, dans les meilleurs délais, une étude de caractérisation des eaux du territoire de la région Chaudière-Appalaches;

Que, pour ces raisons, la Ville de Beauceville demande au Ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec d'exclure le territoire de la Ville de Beauceville sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste;

Que la présente soit transmise au Ministre du Développement durable, de l'environnement des parcs du Québec, au Ministre des Ressources naturelles du Québec, au Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire du Québec, au Premier ministre du Québec, au Président de la CRÉ Chaudière-Appalaches et aux MRC de la région Chaudière-Appalaches.

**R-2012-03-4346: Appui à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce**





## SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

Considérant que l'économie forestière de la Chaudière-Appalaches se fonde principalement sur la petite forêt privée;

Considérant que l'intendance de cette forêt repose sur une multitude de propriétaires de petites superficies, qui sont très actifs sur leurs lots, tant en production de bois qu'en aménagement de leurs boisés, ou en production acéricole;

Considérant que leur force de travail, en Beauce-Etchemins, équivaut à 800 emplois /année et que cela contribue à maintenir un excellent bassin de main-d'œuvre forestière dans un contexte de pénurie provinciale;

Considérant que les propriétaires de boisés investissent chaque année des millions de dollars en achats de biens et services dans les communautés rurales;

Considérant que les propriétaires de boisés disposent d'un parc d'équipements forestiers imposant, estimé à plus de 150 millions de dollars;

Considérant que l'industrie de la transformation du bois représente 12 000 emplois manufacturiers dans la Chaudière-Appalaches, dont 4 000 en Beauce, directement liés à l'approvisionnement en bois en provenance de la forêt privée;

Considérant qu'à de multiples occasions ces dernières années, les autorités du ministère ont reconnu l'efficacité du modèle beauceron de gestion de la forêt privée;

Considérant que les budgets des programmes provinciaux d'aménagement forestier ne répondent pas à la demande des propriétaires de boisés de la Beauce;

Considérant que la nouvelle orientation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, notamment dans la décision 19 du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011, pénalise la majorité des propriétaires de boisés de la région en limitant sérieusement leur accès aux programmes d'aide à l'aménagement des boisés, ce qui contribuera à les désintéresser au point d'abandonner les travaux d'aménagement et la production de bois;

Considérant les conséquences négatives de cette décision pour l'économie des communautés rurales de la Chaudière-Appalaches, qui résulteront de la démotivation des propriétaires de boisés;

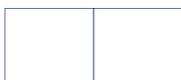
Considérant que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a dénoncé la décision 19, et que la Fédération des producteurs de bois du Québec a refusé de donner son accord à cette décision qui, de ce fait, n'a pas obtenu le consensus souhaité;

Considérant que tous les propriétaires de boisés doivent avoir un accès équitable aux programmes d'aménagement via le conseiller forestier de leur choix, ce qui permet d'assurer une saine concurrence dans les services d'aménagement;

Attendu que les 11 100 propriétaires de boisés du Plan conjoint de la Beauce sont représentés par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;

Attendu qu'un nombre significatif de ces propriétaires de boisés sont des contribuables de notre municipalité;

Attendu l'apport considérable des boisés privés dans l'assiette fiscale des municipalités;





SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'appuyer l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et exige du ministère des Ressources naturelles et de la Faune la révision de la décision 19, imposée aux propriétaires de boisés lors du Rendez-vous de la forêt privée; demande que les propriétaires de boisés aient un accès équitable aux fonds publics réservés à l'aménagement des forêts privés, via le conseiller forestier de leur choix; demande que les conseillers forestiers soient reconnus sur la base de leur performance économique sur le terrain, et non pas en fonction de leur nature corporative, qu'il s'agisse d'un syndicat de producteurs (l'Association), d'un groupement forestier ou de tout autre conseiller forestier; demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'offrir aux propriétaires de la forêt privée de véritables outils leur permettant d'agir collectivement comme levier économique dans leurs communautés rurales.

**R-2012-03-4347: Adoption politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'adopter la politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation tel que décrit à l'annexe « C » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**R-2012-03-4348: Participation mise à jour - Politique familiale MRC Robert-Cliche**

Considérant que la politique familiale de la MRC Robert-Cliche a été adoptée par le Conseil des maires en 2008.

Considérant que le plan d'action en faveur des familles 2008-2011 de la MRC Robert-Cliche et de chacune des dix municipalités est maintenant à échéance.

Considérant que le Ministère de la Famille et des Aînés offre un programme de soutien technique et financier pour la mise à jour de la politique familiale et de son plan d'action en faveur des familles.

Considérant que le Ministère de la Famille et des Aînés offre un programme de soutien technique et financier pour l'élaboration d'une politique des aînés et de son plan d'action en faveur des aînés et que celle-ci s'intègre très bien à la démarche de mise à jour de la politique familiale de la MRC Robert-Cliche.

Considérant que ces démarches sont des opportunités importantes de concertation des citoyens de la MRC Robert-Cliche et qu'elles ont pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés.

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville, sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, participe à la mise à jour de la politique familiale et l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles ainsi qu'à l'élaboration d'une politique des aînés et de son plan d'action en faveur des aînés.





SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

**Correspondance**  
**Affaires nouvelles**

**Période de questions**

Victor Plante: Pourquoi la Ville ne fait pas partie du Festival de l'Érable et le chèque de 18 000 \$ fait à la Corp. de l'aréna c'est quoi la raison.

**R-2012-03-4349: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

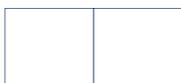
QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LÉVY MATHIEU, Maire suppléant





## SÉANCE DU 5 MARS 2012 (suite)

## ANNEXE A

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Postes de pompage	BV-2011-0073	Ajout d'un transmetteur de pression dans cadre de travaux de Télémétrie	CWA	1 621.75 \$
Station d'épuration et postes de pompage	BV-2011-0074	Caniveau dans Béton+Réparation trappe SP4	MP Éco	1 642.60 \$
Station d'épuration	BV-2011-0075		Conta-C-T	Annulé
Station d'épuration et postes de pompage	BV-2011-0076	Complément à BV- 2010-0033	Peinture Jimmy Racine	2 250.00 \$
Station d'épuration	BV-2011-0077	Débouchage drain dans garage	Entreprise Gasden	373.24 \$
Poste de pompage	BV-2011-0078	Remplacement sectionneur principal SP4	CWA	2 975.00 \$
Poste de pompage	BV-2011-0079	Installer braquette de support sur pompe de lavage	MP Éco	359.70 \$
Poste de pompage	BV-2011-0080	Détecteur de gaz poste SP6	Detekta Solution	2 315.00 \$
Station d'épuration et postes de pompage	BV-2011-0081	Peinture parement station épuration et peinture SP4 et SP3	Peinture Jimmy Racine	1 500.00 \$





VILLE DE BEAUCEVILLE



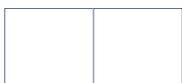
ANNEXE C  
RÉSOLUTION 2012-03-4347

**POLITIQUE RELATIVE**

**AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS, DONS, SOUSCRIPTIONS,  
COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION**

**adoptée le 5 mars 2012**

**par la résolution no 2012-03-4347**





ANNEXE C  
RÉSOLUTION NO 2012-03-4347

**POLITIQUE RELATIVEMENT AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS, DONNS, SOUSCRIPTIONS,  
COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION**  
**POUR LE PERSONNEL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : **MONSIEUR PAUL VEILLEUX**

APPUYÉ PAR : **MONSIEUR STEVE GOSSELIN** ET RESOLU

D'ADOPTER LA POLITIQUE RELATIVE AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS, DONNS, SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION SUIVANTE :

**1. CADRE GÉNÉRAL**

**1.1 But et objectifs visés**

**TITRE 1 BUT VISÉ :**

Cette politique a pour but de définir et d'encadrer le processus d'évaluation des demandes adressées au Conseil municipal par des associations, groupements, commerces et entreprises, institutions publiques et privées et individus concernant des subventions, dons, commandites et participation à des activités de représentation dans les limites de ses contraintes budgétaires.

**OBJECTIFS VISÉS :**

- Favoriser une meilleure évaluation des demandes adressées au Conseil municipal en se basant sur des critères d'analyse bien définis au préalable;
- Établir un traitement efficace des demandes, ceci en conformité avec les orientations poursuivies par la Ville de Beauceville et en respectant les termes de la Loi sur les compétences municipales<sup>1</sup> et la Loi sur l'interdiction de subventions municipales<sup>2</sup>;
- Rechercher l'équité dans l'allocation des ressources financières et autres;
- Établir un moyen de contrôle efficace et équitable.

**1.2 Imputabilité**

La gestion de la présente politique est sous la responsabilité du directeur général de la Ville de Beauceville.

---

<sup>1</sup> L.R.Q., chapitre C-47.1

<sup>2</sup> L.R.Q., chapitre I-15





## ANNEXE C RÉSOLUTION NO 2012-03-4347

### **1.3 DÉFINITIONS : (en relation avec la notion d'aide financière ou autre)**

#### **Action sociale :**

- Mise en disponibilité, à titre gratuit, de ressources humaines, matérielles et techniques pour soutenir un groupement ou une association dans leurs actions. Soutien non-financier consenti par la Ville de Beauceville.

#### **Subvention, don, souscription :**

- Aide financière et/ou somme versée par la Ville de Beauceville à une association, un groupement, une institution privée ou publique, un commerce ou une entreprise ou un individu.

#### **Promotion et activité de représentation :**

- Somme d'argent versée par la Ville de Beauceville à un organisme pour la réalisation d'une activité dans le but d'en retirer un avantage promotionnel et/ou de financement corporatif ou institutionnel pour la Ville.

#### **Commandite :**

- Somme d'argent que la Ville de Beauceville verse pour la réalisation d'un projet et pour laquelle elle obtient des avantages publicitaires.

### **2. CRITÈRES D'ANALYSE:**

**Pour toute demande nécessitant des déboursés de moins de 200\$,** le Conseil municipal utilisera les critères d'analyse ci-après décrits afin de juger de la recevabilité de la demande et la pertinence d'accorder ou non un montant :

Organisme, groupement, association, entreprise ou individu :

- Qui œuvre dans des secteurs apparentés à la jeunesse, l'éducation, le sport, le sociocommunitaire, le récréatif, le plein air et le domaine culturel;
- Qui œuvre dans l'intérêt général de la collectivité et/ou pour une majorité de ses constituantes;
- Organisme à vocation humanitaire ou de santé, tels que Société du Cancer, Comité d'aide de Beauceville...
- Qui répond à un besoin collectif;
- Qui favorise et aide au développement, à la représentation et à la promotion d'une association, d'un groupement, d'une institution ou d'un individu provenant du milieu local impliquant la visibilité locale, régionale, provinciale, nationale.





## ANNEXE C RÉSOLUTION NO 2012-03-4347

### 3. PROCESSUS DE GESTION DES DEMANDES :

Le processus de gestion des demandes comporte quatre étapes :

1. La réception de la demande qui doit se faire par écrit avant la tenue de l'événement si tel est le cas;
2. L'analyse de la demande par le directeur général et/ou le directeur des communications.
3. L'analyse de la recommandation du directeur général par le Conseil municipal;
4. La réponse au demandeur, par écrit, par le directeur général.

#### 3.1 ANALYSE ET RECOMMANDATION

L'analyse des demandes se fait selon les critères et les règles établis par la présente politique.

La Ville de Beauceville peut, tout au long de l'analyse requérir les informations qu'elle juge nécessaires pour compléter la demande comme les documents suivants :

1. Renseignement sur les activités du demandeur;
2. Prévision budgétaire du demandeur incluant le ou les partenaires subventionnaires;

Le défaut de collaborer du demandeur peut entraîner le rejet de la demande présentée.

Aucune demande n'est automatiquement renouvelée. Par conséquent, toute demande doit faire l'objet d'une nouvelle analyse.

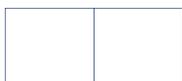
**Pour toute demande nécessitant des déboursés de plus de 200\$,** le Conseil municipal utilisera obligatoirement les termes de la Loi sur les compétences municipales<sup>3</sup> afin de juger de la recevabilité de la demande et la pertinence d'accorder ou non un montant, plus spécifiquement ceux inscrits aux articles 4, 90, 91 et 93 de cette loi, en référence à l'**annexe A** à la présente politique pour en faire partie intégrante.

**Pour toute demande de nature commerciale, industrielle et économique,** le Conseil municipal utilisera obligatoirement les termes de la Loi sur les compétences municipales<sup>4</sup> en référence à l'**annexe A** afin de juger de la recevabilité de la demande et la pertinence d'accorder ou non un montant, plus spécifiquement ceux inscrits à l'article 11 de cette loi ainsi que ceux de l'article 1 de la Loi sur l'interdiction de subventions municipales<sup>5</sup> en référence à l'**annexe B** du présent document.

<sup>3</sup> L.R.Q., chapitre C-47.1

<sup>4</sup> L.R.Q., chapitre C-47.1

<sup>5</sup> L.R.Q., chapitre I-15





ANNEXE C  
RÉSOLUTION NO 2012-03-4347

**Annexe A**

**L.R.Q., chapitre C-47.1**

**LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

**TITRE II**

**LES COMPÉTENCES D'UNE MUNICIPALITÉ LOCALE**

**CHAPITRE I**

**GÉNÉRALITÉS**

**4.** En outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants :

- 1° la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;
- 2° le développement économique local, dans la mesure prévue au chapitre III ;
- 3° la production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication ;
- 4° l'environnement ;
- 5° la salubrité ;
- 6° les nuisances ;
- 7° la sécurité ;
- 8° le transport.

Elle peut adopter toute mesure non réglementaire dans les domaines prévus au premier alinéa ainsi qu'en matière de services de garde à l'enfance. Néanmoins, une municipalité locale ne peut déléguer un pouvoir dans ces domaines que dans la mesure prévue par la loi.

2005, c. 6, a. 4; 2005, c. 28, a. 177.

**CHAPITRE III**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL**

**11.** Toute municipalité locale peut constituer un organisme à but non lucratif dont le but est de fournir un soutien technique à une entreprise située sur son territoire.

**CHAPITRE XI**

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**90.** En outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89, accorder toute aide qu'elle juge appropriée.





## ANNEXE C

### RÉSOLUTION NO 2012-03-4347

Elle peut également aider financièrement au déplacement ou à l'enfouissement de tout réseau de télécommunication ou de distribution d'énergie, de même qu'à l'installation d'équipements devant servir à cette distribution.

La municipalité locale peut aussi accorder une aide pour relocaliser sur son territoire une entreprise commerciale ou industrielle qui y est déjà présente. Le montant de l'aide ne peut excéder le coût réel de la relocalisation.

La Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre I-15) ne s'applique pas à une aide accordée:

1° pour l'établissement ou l'exploitation d'un centre de congrès ou d'un centre de foires;

2° à tout organisme à but non lucratif qui fournit un soutien technique à une entreprise située sur son territoire;

3° au propriétaire d'un immeuble pour l'aider à se conformer à l'obligation d'y installer et maintenir en bon état de fonctionnement un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;

3.1° à toute personne pour l'aider à effectuer les travaux qui lui sont imposés relativement à la protection d'une source d'alimentation en eau potable;

4° pour des dommages à la propriété par des émeutiers ou des personnes réunies en attroupements tumultueux;

5° au propriétaire d'un logement ou d'un bâtiment, couvrant les frais d'installation d'un détecteur d'incendie, de tout autre appareil destiné à éteindre ou combattre le feu ou de tout autre appareil de sauvetage;

6° en vertu du deuxième ou du troisième alinéa;

7° en vertu de l'article 13.1.

2005, c. 6, a. 90; 2005, c. 50, a. 112; 2006, c. 31, a. 119; 2006, c. 60, a. 64.

**91.** En outre, toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes:

1° l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin;

2° la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

3° l'exploitation d'un établissement de santé;

4° l'agriculture.

Dans l'exercice du pouvoir prévu au paragraphe 1° du premier alinéa, une municipalité locale peut établir des refuges.

2005, c. 6, a. 91.





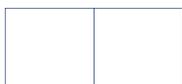
ANNEXE C  
RÉSOLUTION NO 2012-03-4347

**93.** Toute municipalité locale peut constituer tout organisme pour les fins suivantes:

- 1° la promotion industrielle, commerciale ou touristique;
- 2° l'organisation et la promotion d'activités culturelles et de loisirs;
- 3° la protection de l'environnement.

Elle peut confier aux organismes visés au premier alinéa l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent.

2005, c. 6, a. 93.





ANNEXE C  
RÉSOLUTION NO 2012-03-4347

**Annexe B**

**L.R.Q., chapitre I-15**

**LOI SUR L'INTERDICTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES**

1. Nonobstant toute disposition contraire ou incompatible dans une loi générale ou spéciale, aucune municipalité ne peut, ni directement, ni indirectement, venir en aide à un établissement industriel ou commercial, autrement que de la façon prévue à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (chapitre I-0.1), et notamment, sans restreindre en rien la généralité des termes précédents, elle ne peut venir en aide en aucune des manières suivantes, savoir:

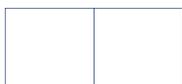
1° en prenant et souscrivant des actions d'une société par actions formée pour cet objet;

2° en donnant ou prêtant de l'argent ou autre valeur ou en donnant la jouissance ou la propriété d'un immeuble;

3° en garantissant, par endossement ou autrement, une somme d'argent empruntée;

4° en accordant une exemption de taxes à un établissement industriel ou commercial.

S. R. 1964, c. 176, a. 1; 1996, c. 2, a. 730; 2006, c. 60, a. 99; 2009, c. 52, a. 714.





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 MARS 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 mars 2012 à 16h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**R-2012-03-4350: Nomination d'un maire suppléant**

Considérant que le maire suppléant n'a pas été nommé lors de la séance du 5 mars;

Considérant que M. Lévy Mathieu maire suppléant sortant a présidé l'assemblée du 5 mars;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE madame Renée Berberi soit nommée mairesse suppléante pour les mois de mars, avril, mai, juin 2012

QUE la présidence de la réunion du 5 mars par M. Lévy Mathieu soit approuvée.

**R-2012-03-4351: Mandat Clément Lajoie – Cour des petites créances**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE M. Clément Lajoie soit mandaté à représenter la Ville de Beauceville dans la cause A 350-32-008674-113 DF001, Cour du Québec, Chambre civile – division des petites créances le 27 mars 2012.

Monsieur Claude Mathieu siège présentement.

**R-2012-03-4352: Nomination Jonathan Quirion – lieutenant**

Considérant que la période de probation de M. Jonathan Quirion comme lieutenant éligible est terminée;

Considérant la recommandation du Directeur du Service des incendies;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE monsieur Jonathan Quirion soit promu au poste de lieutenant au service des incendies de la Ville de Beauceville.

**R-2012-03-4353: Fin de contrat - Dan Roy**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte le non renouvellement de contrat de monsieur Dan Roy en tant que directeur du service de sécurité incendie de Beauceville.





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MARS 2012 (suite)

**R-2012-03-4354: Embauche Daniel Fortin dir. service incendie, par intérim**

Considérant le non renouvellement de contrat du directeur du service de sécurité incendie, Dan Roy;

Considérant que le lieutenant Daniel Fortin est disponible pour assumer la fonction de directeur par intérim;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le lieutenant Daniel Fortin soit et est nommé directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Beauceville par intérim.

Que monsieur Félix Nunez est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat en conséquence.

**R-2012-03-4355: Signature entente : offre de service entre l'AQME et la municipalité de Beauceville**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le directeur général, M. Félix Nunez soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente avec Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie.

QUE l'entente fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil n'est pas au complet, aucun autre sujet n'est ajoutée.

**R-2012-03-4356: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 2 AVRIL 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 avril 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire le maire Luc Provençal, Madame la conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu et Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

## ***GREFFE***

### **R-2012-04-4357: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et en ajoutant à « affaires nouvelles »

- ❖ Signature contrat Béton Chevalier
- ❖ Signature entente avec Carrière Beauceville
- ❖ Remerciement pour l'expo régional APCHQ et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 12 mars 2012
  - 1.3 Adoption du règlement 2012-268
  - 1.4 Adoption du règlement 2012-269
  - 1.5 Adoption du projet de règlement no 2012-271 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage;
  - 1.6 Servitude – gaz Métro
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
  - 2.1 Rapport annuel de la gestion de l'eau potable
3. *VOIRIE*
4. *SÉCURITÉ*
  - 4.1 Remerciements Sécurité Civile – mesures d'urgence
  - 4.2 Embauche de nouveaux pompiers
5. *URBANISME*
  - 5.1 Modification à résolution no 2012-02-4312 - « Appui - CPTAQ – 4 061 114 »
  - 5.2 Appui CPTAQ - 3 488 599
6. *TRAVAUX PUBLICS*
  - 6.1 Soumission – réfection de la 101e Rue
7. *LOISIRS*
  - 7.1 Embauche personnel camp de jour
  - 7.2 Engagement d'étudiants – Service des loisirs
  - 7.3 Programme Multi-Aventures 2012.
8. *FINANCES*
  - 8.1 Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 9.1 Assurance collective - renouvellement 2012-2013
  - 9.2 Autorisation signature contrat
  - 9.3 Correspondance
  - 9.4 Affaires nouvelles
  - 9.5 Période de questions
  - 9.6 Tirage du BBQ par monsieur Martin Émond - BMR





## SÉANCE DU 2 AVRIL 2012 (suite)

10. *Ajournement de la séance***R-2012-04-4358: Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 12 mars 2012**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 et la séance extraordinaire du 12 mars 2012 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2012-04-4359: Adoption du règlement 2012-268**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2012;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que le conseiller Lévy Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE le règlement no 2012-268 « règlement sur l'utilisation de l'eau potable » soit adopté tel que présenté.

**R-2012-04-4360: Adoption du règlement 2012-269**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2012;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

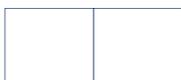
Attendu que le conseiller monsieur Claude Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement no 2012-269 « modifiant le règlement no 2004-127 afin de modifier l'article 7 - clause de taxation » soit adopté tel que présenté.

**R-2012-04-4361: Adoption du projet de règlement no 2012-271 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage;**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2012;





## SÉANCE DU 2 AVRIL 2012 (suite)

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que le conseiller monsieur Lévy Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le projet de règlement no 2012-271 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage soit adopté tel que rédigé.

**R-2012-04-4362: Servitude – gaz Métro**

**Le Conseiller Claude Mathieu se retire de la présente résolution ayant des intérêts dans le Domaine de la Beaucevilloise Inc.**

Attendu que la Ville de Beauceville est propriétaire du lot 4 812 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

Attendu que ce lot est contigu au lot 4 812 339 propriété de la société Le Domaine de la Beaucevilloise inc.

Attendu que le bâtiment appartenant à la société Le Domaine de la Beaucevilloise inc. est desservi en gaz par la Société en commandite Gaz Métro à même une conduite située sur le lot 4 812 340.

Attendu que la Ville de Beauceville a consenti à la Société en commandite Gaz Métro une option de servitude en date du 10 novembre 2011.

Attendu qu'il y a maintenant lieu de consentir une servitude réelle et perpétuelle.

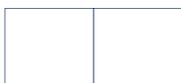
Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville consente en faveur de la Société en commandite Gaz Métro une servitude réelle et perpétuelle permettant de placer, remplacer, construire, entretenir, inspecter et exploiter à perpétuité des canalisations pour la transmission et la distribution du gaz contre une partie du lot 4 812 340 du cadastre susdit, à l'endroit illustré à la description technique préparée par Nadia Parent, arpenteur-géomètre, le 27 février 2012 sous le numéro 1435 de ses minutes.

Que le projet d'acte soumis à cette assemblée soit approuvé.

Que le maire, Monsieur Luc Provençal, et la greffière, Madame Madeleine Poulin, soient autorisés à signer l'acte de servitude selon les termes du projet soumis pour et au nom de la Ville de Beauceville.

**Le conseiller Claude Mathieu réintègre la réunion**





SÉANCE DU 2 AVRIL 2012 (suite)

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

### **R-2012-04-4363: Rapport annuel de la gestion de l'eau potable**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011 fait par Denis Guay, directeur du service des Travaux publics soit approuvé.

## ***VOIRIE***

## ***SÉCURITÉ***

### **R-2012-04-4364: Remerciements Sécurité Civile – mesures d'urgence**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE des remerciements soient adressés au personnel de la Sécurité civile particulièrement à Mme Dominique Gauthier pour le soutien et sa présence lors des mesures d'urgence les 17 et 18 mars 2012 ainsi qu'au personnel des travaux publics, service sécurité incendie, administration générale et service des loisirs de la Ville ainsi que l'excellente collaboration de la population.

### **R-2012-04-4365: Embauche de nouveaux pompiers**

ATTENDU que messieurs Jérôme Maheu, Gessy Poulin, Carl Poulin, Jean-François Grondin et madame Stéphanie Turgeon ont terminé leur période d'essai de 250 heures tel que stipulé à la convention collective

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

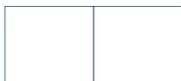
QUE messieurs Jérôme Maheu, Gessy Poulin, Carl Poulin, Jean-François Grondin et madame Stéphanie Turgeon soient embauchés comme pompiers permanents.

## ***URBANISME***

### **R-2012-04-4366: Modification à résolution no 2012-02-4312 - « Appui - CPTAQ – 4 061 114 »**

CONSIDÉRANT la modification de la demande par le propriétaire du lot 4 061 114 présentée à la CPTAQ visant à ajouter l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit comme voie d'accès, d'une partie des lots 4061338 et 4061339;

CONSIDÉRANT que la demande vise maintenant une partie des lots 4 061 114, 4 061 338 et 4 061 339, d'une superficie totale approximative de 5000 mètres carrés;





## SÉANCE DU 2 AVRIL 2012 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution 2012-02-4312 « Appui CPTAQ 4 061 114 » afin d'y ajouter le lot 4 061 339.

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande telle que modifiée;

QUE la Ville de Beauceville autorise les propriétaires à circuler sur le lot 4 061 338 (ancien chemin).

**R-2012-04-4367: Appui CPTAQ - 3 488 599**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 488 599, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'utiliser le terrain susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 15 mars 2012,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville recommande positivement la demande du propriétaire du lot 3 488 599 à la CPTAQ, pour autoriser la demande présentée et signée le 15 mars 2012 par la propriétaire du terrain en question.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

**R-2012-04-4368: Soumission – réfection de la 101<sup>e</sup> Rue**

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 101<sup>e</sup> Rue;

Considérant les offres reçues par:

Les Constructions de l'Amiante Inc.	717 904,46 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	755 377,72 \$
R.J. Dutil & Frères Inc.	770 915,42 \$
Giroux & Lessard Ltée	775 719,22 \$
Pavages Abénakis Ltée	784 712,93 \$
Les constructions Edguy Inc.	870 588,98 \$
TGC Inc.	886 901,05 \$

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'accepter l'offre la plus basse;





## SÉANCE DU 2 AVRIL 2012 (suite)

Considérant que l'offre de « Les Constructions de l'Amiante Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les Constructions de l'Amiante Inc.» au montant sept cent dix-sept mille neuf cent quatre dollars et quarante-six cents (717 904,46 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2011-260,

## ***LOISIRS***

### **R-2012-04-4369:   Embauche personnel camp de jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

Que Marie-Michèle Gendreau et Alexandre Lehoux soient embauchés respectivement comme coordonnatrice de camp de jour 5-8 ans et coordonnateur de camp de jour 9-12 ans.

Que le total des heures des deux coordonnateurs soit l'équivalent d'un coordonnateur.

### **R-2012-04-4370:   Engagement d'étudiants – Service des loisirs**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le Conseil de Ville de Beauceville approuve la recommandation du service des loisirs, pour l'engagement d'étudiants, pendant l'été, selon la liste déposée à cet effet et faisant partie intégrante des présentes minutes à l'annexe A.

### **R-2012-04-4371:   Programme Multi-Aventures 2012.**

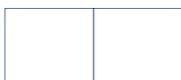
Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville participe au programme Multi-Aventures 2012.

## ***FINANCES***

### **R-2012-04-4372:   Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 2 AVRIL 2012 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2012-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2012-04-4373: Assurance collective - renouvellement 2012-2013**

Attendu que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Beauceville;

Attendu que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013, sont justifiées;

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Beauceville et qu'ils jugent opportun de les accepter :

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Beauceville accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Beauceville pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013.

### **R-2012-04-4374: Autorisation signature contrat**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Félix Nunez soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville de nouveaux contrats fixant les conditions d'emploi avec monsieur Michel Mercier, madame Annie Mathieu, monsieur Paul Morin.

### **Correspondance**

- Lettre de la Chambre de Commerce - félicitation

Monsieur le Maire a profité de l'occasion pour féliciter et remercier Richard Longchamps et Raphael St-Gelais pour la conception du kiosque Les Cols Bleus pour la construction Richard Longchamps et Félix Nunez pour l'information lors de l'expo et le dimanche se sont rajoutés Daniel Fortin, dir. service incendie et Yan Pomerleau futur pompier Également merci à notre partenaire BMR.

M. Lévy Mathieu félicite également M. le Maire pour son travail et sa présence au kiosque

### **Affaires nouvelles**

### **R-2012-04-4375: Signature contrat Béton Chevalier**





## SÉANCE DU 2 AVRIL 2012 (suite)

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville vende à Béton Chevalier Inc. une partie du lot 3 487 675 d'une superficie de 1 752,7 m<sup>2</sup> au montant de deux mille huit cent douze et cinquante cents (2 812,50 \$).

QUE monsieur le Maire Luc Provençal et la Greffière Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir avec Béton Chevalier

**R-2012-04-4376: Signature entente Carrière Beauceville**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire Luc Provençal et la Greffière Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le renouvellement de l'entente avec Carrière Beauceville Inc. et que cette entente fasse partie intégrante des présentes minutes à l'annexe B.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée par les personnes présentes

**Tirage du BBQ par monsieur Martin Émond - BMR**

Un tirage est fait parmi les personnes qui se sont présentées au kiosque de la Ville et qui demandaient de l'information lors de l'Expo Habitat 2012 à St-Georges.

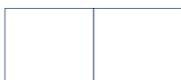
**R-2012-04-4377: Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 16 avril 2012 à 20h00

\_\_\_\_\_  
MADELEINE POULIN, Greffière

\_\_\_\_\_  
LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE AJOURNÉE 16 AVRIL 2012

Procès-verbal de la séance d'ajournement des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 avril 2012 à 20h05 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Paul Veilleux, Dany Veilleux et Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**R-2012-04-4358: Corrigé résolution no 2012-04-4369 – embauche personnel camp de jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux

Que la résolution 2012-04-4369 « embauche personnel camp de jour » soit modifiée en enlevant le dernier paragraphe « Que le total des heures des deux coordonnateurs soit l'équivalent d'un coordonnateur »

**R-2012-04-4359: Assurance pour le parc de planche à roulettes (skatepark)**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que la Ville de Beauceville assume les frais d'assurance occasionnés par l'installation le parc de planche à roulettes (skatepark) sur le site de l'Île Ronde au montant de 618,60 \$

**R-2012-04-4360: Modification résolution 2007-12-2966 « plan de signalisation »**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

À l'item « arrêts obligatoires » secteur ouest, au paragraphe 91 en ajoutant les mots suivants: « et la 94e Avenue »

**R-2012-04-4361: Demande d'aide financière de l'Arena 28 000 \$**

Considérant que la Corporation de l'Aréna de Beauceville doit faire face à des augmentations considérable dans son budget l'opération;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accorde une subvention de 28 000 \$ à la Corporation de l'Aréna de Beauceville afin de l'aider à rencontrer les augmentations de son budget l'opération.

**R-2012-04-4362: Demande d'autorisation au MDDEP**

Considérant les travaux prévus de raccorder la 181<sup>e</sup> Rue à la voie de desserte de l'autoroute 73

Considérant que la firme SNC Lavalin est la firme mandatée par le Ministère des Transports pour la conception et estimation des travaux





## SÉANCE DU AJOURNÉE 16 AVRIL 2012 (suite)

Considérant que le prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue fait partie de l'entente entre le Ministère des Transports et la Ville de Beauceville;

Considérant que dans le cadre de ce projet, il n'y aura pas de frais d'analyse pour la Ville de Beauceville, ceux-ci sont assumés par le ministère des Transports;

Considérant que c'est à la Ville de Beauceville de demander les autorisations au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QU'en vertu de l'article 32 (réseaux d'aqueduc et d'égout) la Ville de Beauceville autorise la firme SNC-Lavalin à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

Que la Ville de Beauceville s'engage à entretenir les ouvrages de rétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

QU'en vertu de l'article 22 (milieux humides) la Ville de Beauceville autorise la firme SNC-Lavalin à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

**Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**R-2012-04-4363: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

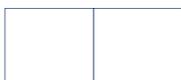
QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 30 AVRIL 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 30 avril 2012 à 19h20 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**R-2012-04-4364: (correction: aurait dû être 4384) Mandat de surveillance – travaux 101<sup>e</sup> Rue**

Considérant la demande de prix pour la fourniture de services professionnels – ingénieurs pour la surveillance de chantier sur la 101<sup>e</sup> Rue, 17<sup>e</sup> Avenue et 13<sup>e</sup> Avenue sur une longueur approximative de 390 mètres;

Considérant les offres reçues par:

BPR – infrastructure Inc.	31 482,29 \$ taxes incluses
Genivar Inc.	37 825,00 \$ taxes incluses

Considérant que l'offre de BPR – infrastructure Inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'accepter l'offre de BPR – infrastructure Inc. pour la fourniture de services professionnels – ingénieurs pour la surveillance de chantier sur la 101<sup>e</sup> Rue, 17<sup>e</sup> Avenue et 13<sup>e</sup> Avenue sur une longueur approximative de 390 mètres; au montant de 31 482,29 taxes incluses, et plus spécifiquement détaillé dans l'offre de service annexé au règlement 2011-260 et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt 2011-260.

**R-2012-04-4365: (correction: aurait dû être 4385) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

Attendu que le ministère des Transport a versé une compensation de 44 716 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Période de questions**

--	--



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2012 (suite)

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est au complet et n'a aucun autre sujet est ajouté.

**R-2012-04-4366: (correction: aurait dû être 4386) Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 7 MAI 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 mai 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

## ***GREFFE***

### **R-2012-05-4367: (correction: aurait dû être 4387) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé tel que rédigé et en ajoutant à « affaires nouvelles »

- ❖ Mandat à Hydrosys Consultants – inspection barrage Lac Fortin
- ❖ Achat d'arbre dans cadre de Revitalisation Beauceville  
En enlevant
- ❖ l'item 1.4 – Adoption du projet de règlement 2012-270  
et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

#### 1. GREFFE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 2, 16 avril et la séance extraordinaire du 30 avril 2012
- 1.3. Lecture et dépôt des rapports financiers 2011
- 1.4. Adoption du projet de règlement 2012-270
- 1.5. Adoption du second projet de règlement no 2012-271 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage;

#### 2. HYGIÈNE DU MILIEU

- 2.1. Mandat à BPR- Infrastructure Inc. – CA article 22
- 2.2. Mandat à Genivar – modification réservoir 181e Rue

#### 3. VOIRIE

#### 4. SÉCURITÉ

#### 5. URBANISME

#### 6. TRAVAUX PUBLICS

#### 7. LOISIRS

#### 8. FINANCES

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes
- 8.2. Modification à la résolution 2012-02-4317 – Adoption des dépenses au fond de roulement

#### 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1. Correspondance
- 9.2. Affaires nouvelles
- 9.3. Période de questions

#### 10. Ajournement de la séance

### **R-2012-05-4368: (correction: aurait dû être 4388) Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 2, 16 avril et la séance extraordinaire du 30 avril 2012**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité





## SÉANCE DU 7 MAI 2012 (suite)

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 2, 16 avril et la séance extraordinaire du 30 avril 2012 soient adoptés tels que rédigés

**Lecture et dépôt des rapports financiers 2011**

MME Karine Béland de la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton dépose et fait la lecture des rapports financiers de l'année 2011.

**Adoption du projet de règlement 2012-270**

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le conseiller Paul Veilleux présente le projet règlement et sa portée;

Il est proposé par \_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_ et résolu

QUE le règlement no 2012-270 modifiant le règlement 1998-16 sur le traitement des membres du Conseil soit adopté tel que présenté.

**R-2012-05-4369: (correction: aurait dû être 4389) Adoption du second projet de règlement no 2012-271 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage;**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2012;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du second de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

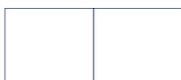
Attendu que le conseiller Lévy Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le second projet de règlement no 2012-271 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage soit adopté tel que modifié.

***HYGIÈNE DU MILIEU*****R-2012-05-4370: (correction: aurait dû être 4390) Mandat à BPR- Infrastructure Inc. – CA article 22**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité





## SÉANCE DU 7 MAI 2012 (suite)

QUE la Ville de Beauceville mandate la firme BPR – Infrastructure Inc. à présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement pour intervention prévue dans un milieu humide sur le lot 3 487 674 tel que présenté dans l'offre daté du 25 avril 2012 au montant de 3 800 \$ taxes non incluses et annexé à la présente résolution sous la cote « A » et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à être approuvé.

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP) une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

**R-2012-05-4371: (correction: aurait dû être 4391) Mandat à Genivar – modification réservoir 181e Rue**

Considérant que des modifications doivent être apportées au réservoir suite au prolongement de la 181e Rue sur une longueur de ±1,2km;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de services professionnels de la firme Genivar au montant de 2 950 \$ taxes non incluses et couvrant les activités suivantes et tel que l'offre du 22 mars 2012 et annexé à la présente résolution sous la cote « B » et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à être approuvé:

- Relevé sommaire des installations et des équipements en place (le réservoir, le surpresseur et le réducteur de pression, tous situés sur la 181<sup>e</sup> Rue;
- Validation de la capacité des principaux équipements à chacun des sites;
- Collecte et synthèse des informations fournies par la Ville (rapport de production d'eau potable, relevés de compteurs d'eau des industries de la 181<sup>e</sup> Rue, etc.);
- Détermination des besoins futurs;
- Sélection des équipements requis;
- Validation des nouvelles conditions dans AquaGeo;
- Estimation préliminaire des modifications proposées;
- Rapport contenant toutes les recommandations appropriées.

## ***VOIRIE***

## ***SÉCURITÉ***

## ***URBANISME***

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***





SÉANCE DU 7 MAI 2012 (suite)

**R-2012-05-4372: (correction: aurait dû être 4392) Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-04 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2012-05-4373: (correction: aurait dû être 4393) Modification à la résolution 2012-02-4317 – Adoption des dépenses au fond de roulement**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2012-02-4317 soit modifiée comme suit:

À l'item « réparation de la niveleuse » dans le fond de roulement emprunté, majorer la dépenses de 15 000 \$ à 22 880 \$.

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE*****Affaires nouvelles****R-2012-05-4374: (correction: aurait dû être 4394) Mandat à Hydrosys Consultant – inspection barrage Lac Fortin**

Considérant l'état dégradé du barrage du Lac Fortin;

Considérant qu'il est urgent de faire faire une évaluation de l'état;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Hydrosys Consultants d'effectuer une inspection au barrage du lac Fortin au montant de 1 670 \$ taxes exclues; détaillés comme suit:

Transport – 7 heures – 90\$/heure (taux 2.2) = 630 \$

Inspection du barrage – 2 heures – 105 \$/heure (taux 2.5) = 210 \$

Rédaction note technique – 6 heures – 105 \$/heure (taux 2.5) = 630 \$

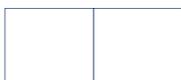
Frais de voyage = 200 \$

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

**R-2012-05-4375: (correction: aurait dû être 4395) Achat des arbres – Revitalisation Beauceville**

Considérant la recommandation de Revitalisation Beauceville volet «intervention physique» de planter des arbres sur la partie sud du boulevard Renault, entre le kiosque de l'Île Ronde et le Parc Mathieu;

Considérant les offres reçues par:





## SÉANCE DU 7 MAI 2012 (suite)

Les Serres Bégin	3 882,34 \$
Arbovert Pépinière Inc.	6 070,00 \$
Pépinière Saint-Nicolas	8580.00 \$

Considérant la recommandation de Revitalisation Beauceville d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Les Serres Bégin » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les Serres Bégin » au montant trois mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et trente-quatre cents (3 882,34 \$) taxes non incluses;

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

## ***Ajournement de la séance***

**R-2012-05-4376: (correction: aurait dû être 4396) Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 14 mai 2012 à 19h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE D'AJOURNEMENT LE 14 MAI 2012

Procès-verbal de la séance d'ajournement des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 mai 2012 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H.le Maire.

**R-2012-05-4397: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et en ajoutant à « affaires nouvelles » les items suivants:

- ❖ Mandat à Roche – instrumentation et mesures de la pluviométrie et des débits du bassin versant au droit de la prise d'eau de la Ville
  - ❖ Mandat à Hydrosys Consultants – appel d'offres et support technique durant la construction
  - ❖ Achat appareil « Field Lazer »
- En enlevant
- ❖ l'item 5 – Autorisation CPTAQ – 4 061 378 et 4 060 040
- et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Dérogation mineure – 155<sup>e</sup> Rue lots 3 488 024 et 3 490 167
- 3- Commission municipale – demande d'exemption de taxes foncière pour le Comité d'aide de Beauceville
- 4- Autorisation CPTAQ – MTQ
- 5- Autorisation CPTAQ - 4 061 378 et 4 060 040
- 6- Résolution autorisant Sophie Quirion et/ou Michel Mercier à présenter une demande de subvention à la Fondation Canadian Tire
- 7- Affaires nouvelles
- 8- Période de questions
- 9- Levée ou ajournement de l'assemblée

**R-2012-05-4398: Dérogation mineure – 155<sup>e</sup> Rue lots 3 488 024 et 3 490 167**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure en lien avec le règlement de zonage numéro 2004-139, à la propriété localisée sur les lots 3 488 024 et 3 490167, 155<sup>e</sup> Rue à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser une marge avant de 3,0 m par rapport à la rue, à l'intérieur de la zone 110-R. La marge avant, au règlement 2004-139 pour cette zone est de 6,0 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 25 avril 2012;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'une objection a été présentée à l'encontre de cette demande;





## SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 MAI 2012 (suite)

Attendu que cette objection a pour objet de demander qu'une marge avant de 4,5 m soit autorisée par rapport à la rue;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation mineure soit et est autorisée avec une marge avant de 4,5 mètres contrairement à 3 mètres tel que demandé.

**R-2012-05-4399: Commission municipale – demande d'exemption de taxes foncière pour le Comité d'aide de Beauceville**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville reconnaisse l'organisme Comité d'aide Beauceville C.A.B. comme un organisme dont les activités sont exercées dans un but non lucratif, principalement à des fins d'entraide aux personnes opprimées, socialement ou économiquement défavorisées ou autrement en difficulté, dans un immeuble à usage public et que lorsque cet organisme sera reconnu comme tel par la Commission Municipale du Québec, qu'il soit exempt de toutes taxes foncières, en vertu des dispositions du paragraphe 10 de l'article 204 et de l'article 243.8, de la Loi sur la Fiscalité municipale.

**R-2012-05-4400: Autorisation CPTAQ – MTQ**

***Monsieur Lévy Mathieu se retire de la présente résolution***

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports doit procéder à des travaux de réparation d'une section de l'accotement de la route Kennedy, située partiellement sur les lots 3 489 043, 3 489 048 et 3 489 33 à l'intérieur des limites de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ces réparations sont urgentes et doivent être faites sans délais dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de la localisation des travaux en zone agricole, le Ministère des transports doit faire la demande d'une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que lors des travaux de réparation, des mesures d'atténuation seront mises en place de façon à ce que ce projet n'ait aucun impact négatif à moyen et à long terme sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains visés;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- les activités agricoles existantes et leur développement;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- les ressources eau et sol pour la municipalité et la région;
- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ce type de projet n'engendrera aucune distance séparatrice par rapport à un établissement de production animale et/ou son lieu d'entreposage des fumiers;





## SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 MAI 2012 (suite)

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de site alternatif techniquement réalisable qui pourrait réduire ou éliminer les impacts de ce projet sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu unanimement

D'appuyer la demande présentée par le Ministère des transports concernant les travaux de réparation d'une section de l'accotement de la route Kennedy, situé partiellement sur les lots 3 489 043, 3 489 048 et 3 489 033 situés à l'intérieur des limites de notre municipalité.

Par la présente, le conseil municipal renonce également au délai de 30 jours prévu par la Loi sur la protection du territoire des activités agricoles (LPTAA) pour présenter des observations ou faire une demande de rencontre suite à l'émission du compte-rendu et de l'orientation préliminaire à être émis par la CPTAQ pour ce projet.

**Autorisation CPTAQ – 4 061 378 et 4 060 040**

Considérant la demande faite par le propriétaire des lots 4 061 378 et 4 060 040, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'utiliser le terrain susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 24 avril 2012,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant que les lots voisins appartenant à l'entreprise du demandeur sont utilisés de façon commerciale, approximativement depuis 1972;

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

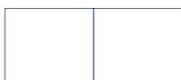
En conséquence, il est proposé monsieur,  
Appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande du propriétaire des lots 4 061 378 et 4 060 040 à la CPTAQ, pour autoriser la demande présentée et signée le 24 avril 2012 par la propriétaire du terrain en question.

**R-2012-05-4401: Résolution autorisant Sophie Quirion et Michel Mercier à présenter demande de subvention à la Fondation Canadian Tire.**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE madame Sophie Quirion et/ou monsieur Michel Mercier soient autorisés à présenter une demande de subvention auprès de la Fondation Canadian Tire et qu'ils soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les documents nécessaires à cette demande.





## SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 MAI 2012 (suite)

**Affaires nouvelles****R-2012-05-4402: Mandat à Roche – instrumentation et mesures de la pluviométrie et des débits du bassin versant au droit de la prise d'eau de la Ville**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de la firme Roche Ltée, Groupe conseil, pour l'instrumentation et mesure de la pluviométrie et des débits du bassin versant au droit de la prise d'eau de la Ville au montant de 19 915 \$ excluant les taxes et plus spécifiquement décrit dans offre date du 15 mai 2012 et faisant partie de la présente résolution sous la cote « A ».

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond de la taxe fédérale d'accise le montant total incluant les taxes.

**R-2012-05-4403: Mandat à Hydrosys Consultants – appel d'offres et support technique durant la construction**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Hydro Sys, experts conseil, pour la préparation du processus d'appel d'offres et support technique durant la construction du barrage du Lac Fortin au montant de 19 974 \$ excluant les taxes plus spécifiquement décrit dans offre date du 14 mai 2012 et faisant partie de la présente résolution sous la cote « B ».

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond de la taxe fédérale d'accise le montant total incluant les taxes.

**R-2012-05-4404: Achat appareil « Field Lazer »**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'acquérir de la Ville de Disraëli l'appareil « Field Lazer » au montant de 1391,61 \$, taxes non incluses, incluant 4 contenants de 18,9 litres de peinture

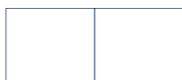
QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

**R-2012-05-4405: Achat logiciel Watchguard**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que Ville de Beauceville acquière de Services Informatiques SL le logiciel Watchguard tel que la soumission no 1118 datée du 14 octobre 2011 au montant de 4 069,97 excluant les taxes et faisant partie de la présente résolution et annexé sous la cote « C »

Que Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer l'entente nécessaire à cette acquisition.





## SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 MAI 2012 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

**R-2012-05-4406: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

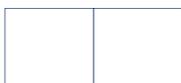
QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 22 mai 2012 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu et Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**R-2012-05-4407: Autorisation signature entente avec MV Plastique**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente à intervenir avec MV Plastique concernant la conduite de MV Plastique sur le territoire de la Ville de Beauceville.

**R-2012-05-4408: Autorisation signature entente avec Recycle RPM**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente à intervenir avec Recycle RPM concernant la conduite de Recycle RPM sur le territoire de la Ville de Beauceville.

**Le Conseiller Paul Veilleux siège maintenant.****R-2012-05-4409: Autorisation signature des règlements de griefs Syndicat des employés municipaux de Beauce**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, Félix Nunez, soit autorisé à signer les règlements de griefs datés du 15 janvier 2012, 30 janvier 2012 et 28 mars 2012 du Syndicat des employés municipaux de Beauce.

**R-2012-05-4410: Autorisation signature entente avec Gestion EWD Inc.**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'accord avec Gestion E.W.D. Inc. en vue de mettre fin au litige no T.A.Q.: SAI-Q-114945-0502.

**R-2012-05-4411: Acceptation soumission pour le contrôle qualitatif de sols et matériaux dans le cadre de la réfection de la 101e Rue.**

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif de sols et matériaux dans le cadre de la réfection de la 101<sup>e</sup> Rue;

Considérant les offres reçues par:

Laboratoire Groupe ABS Inc.	6 395,00 \$ taxes en sus
Laboratoire LVM Inc.	9 502,98 \$ taxes en sus





# VILLE DE BEAUCEVILLE



## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2012 (suite)

Laboratoire SM Inc. 11 854,75 \$ taxes en sus

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Laboratoire Groupe ABS Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par dv4 et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Laboratoire Groupe ABS Inc. » au montant six mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars (6 395,00 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2011-260,

### **R-2012-05-4412: Nomination de Daniel Fortin comme directeur du service sécurité incendie**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Daniel Fortin soit nommé directeur du service de sécurité incendie.

QUE le directeur général, Félix Nunez, soit autorisé à signer le contrat de travail à intervenir.

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

### **Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

### **R-2012-05-4413: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

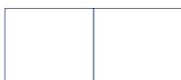
QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 juin 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2012-06-4414: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et en reportant les items

- ❖ 1.10 Avis de motion
- ❖ 5.1 Autorisation CPTAQ – 4061 378 et 4 060 40  
que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 mai, 14 mai et séance extraordinaire du 22 mai 2012
  - 1.3. Adoption du projet de règlement 2012-270
  - 1.4. Résolution pour mode de paiement des allocations, re: 2012-270
  - 1.5. Adoption du règlement no 2012-271 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage;
  - 1.6. Avis de motion
  - 1.7. Avis de motion
  - 1.8. Avis de motion
  - 1.9. Avis de motion
  - 1.10. Avis de motion
  - 1.11. Nomination Maire suppléant
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
  - 2.1. Autorisation signature entente pour vente d'eau à la municipalité de Tring Jonction
  - 2.2. Résolution d'engagement - Travaux de réfection du barrage du Lac-Fortin
  - 2.3. Demande d'autorisation au ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
3. *VOIRIE*
  - 3.1. Soumission – béton bitumineux
4. *SÉCURITÉ*
  - 4.1. Traverse piétonnière
5. *URBANISME*
  - 5.1. Autorisation CPTAQ – 4 061 378 et 4 060 040
  - 5.2. Démission de M. Denis Duval, membre de la Commission d'urbanisme
  - 5.3. Nouveau Membre à la Commission d'urbanisme
6. *TRAVAUX PUBLICS*
7. *LOISIRS*
  - 7.1. Acceptation des tarifications des plateaux sportifs
8. *FINANCES*
  - 8.1. Dépôt des indicateurs de gestion par la Trésorière
  - 8.2. Résolution pour taxes fédérale d'accise
  - 8.3. Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 9.1. Nomination de Jessica Plante, Revitalisation Beauceville





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

- 9.2. Mandat firme Morency
- 9.3. Correspondance
- 9.4. Affaires nouvelles
- 9.5. Période de questions
- 10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

**R-2012-06-4415: Adoption des procès-verbaux des séances du 7 mai, 14 mai et séance extraordinaire du 22 mai 2012**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 7 mai, 14 mai et de la séance extraordinaire du 22 mai 2012 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2012-06-4416: Adoption du projet de règlement 2012-270**

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le conseiller Paul Veilleux présente le projet règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le projet de règlement no 2012-270 modifiant le règlement 1998-16 sur le traitement des membres du Conseil soit adopté tel que présenté.

***Le conseiller Dany Veilleux enregistre sa dissidence que la précédente motion***

**R-2012-06-4417: Résolution pour mode de paiement des allocations, re: 2012-270**

Attendu que le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2012-270, modifiant le règlement 1998-16 sur le traitement des membres du conseil;

Attendu que l'article 2.4 stipule que les modalités de paiement des rémunérations de base et additionnelles ainsi que l'allocation de dépenses sont fixées par résolution du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville établisse les modalités de paiement des rémunérations de base et additionnelles ainsi que l'allocation de dépenses des élus municipaux comme suit:

La rémunération annuelle de base prévue à l'article 2 du règlement 1998-16 ainsi que l'allocation de dépenses s'y rattachant seront payées mensuellement le premier lundi de chaque mois;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

La rémunération additionnelle prévue à l'article 2.2 ainsi que l'allocation de dépenses s'y rattachant seront payés en juin et décembre de chaque année.

*Le conseiller Dany Veilleux enregistre sa dissidence que la précédente motion*

**R-2012-06-4418: Adoption du règlement no 2012-271 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage;**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2012;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que le conseiller Claude Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2012-271 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage soit adopté tel que présenté.

**A-2012-06-331: Avis de motion – modifiant le règlement 2009-221**

Le conseiller Paul Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2009-221 « concernant les animaux (chiens et chats) » afin de modifier l'objet et d'obliger le port de couche aux chevaux qui circulent dans le périmètre urbain.

**A-2012-06-332: Avis de motion – modifiant le règlement 2011-262**

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2011-262 concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques 2012.

**A-2012-06-333: Avis de motion – pour un règlement d'emprunt de 625 000 \$ -**

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant 625 000 \$ afin de prolonger les services d'aqueduc, d'égout et voirie entre le prolongement de la 169<sup>e</sup> Rue et le prolongement de la 23<sup>e</sup> Avenue.

**A-2012-06-334: Avis de motion – pour un règlement d'emprunt de 2 975 000 \$ - 181<sup>e</sup> Rue**

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant 2 975 000 \$ afin de prolonger les services sur la 181<sup>e</sup> Rue.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

**Avis de motion**

Le conseiller donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2011-258 afin d'augmenter le montant à

**Reporté à l'adoption de l'ordre du jour**

**R-2012-06-4419: Nomination Maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le conseiller Paul Veilleux soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2012.

***HYGIÈNE DU MILIEU*****R-2012-06-4420: Autorisation signature entente pour vente d'eau à la municipalité de Tring Jonction**

Considérant que la municipalité de Tring-Jonction a un besoin immédiat d'eau potable;

Considérant que la Ville de Beauceville peut fournir l'eau demandée sous certaines conditions

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, Félix Nunez, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une entente de vente et fourniture d'eau à la municipalité de Tring Jonction pour une période de 90 à 120 jours.

QUE ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution.

**R-2012-06-4421: Résolution d'engagement - Travaux de réfection du barrage du Lac-Fortin**

Considérant que pour la réalisation des travaux de réfection du barrage du Lac Fortin, la Ville doit s'engager à certaines conditions auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP)

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville s'engage à:

- ❖ réaliser une étude sur la capacité du bassin versant de la rivière du Moulin au droit de la prise d'eau municipale (ci-après étude sur la capacité du bassin versant);





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

- ❖ réaliser une étude sur les impacts du prélèvement d'eau sur l'habitat aquatique du tronçon de la rivière du Moulin situé entre la prise d'eau municipale et son embouchure dans la rivière Chaudière (ci-après étude sur les impacts du prélèvement d'eau);
- ❖ transmettre à la Direction régionale du MDDEP avant le 30 juin 2013, un rapport d'étape sur l'état d'avancement des études sur la capacité du bassin versant et sur les impacts du prélèvement d'eau couvrant la période critique pour la reproduction de la faune aquatique (15 septembre au 15 juin de l'année suivante);
- ❖ transmettre à la Direction régionale du MDDEP avant le 31 décembre 2013, le rapport final préparé à la suite des études sur la capacité du bassin versant et sur les impacts du prélèvement d'eau;
- ❖ effectuer au plus tard le 31 décembre 2013, une révision du plan de gestion des eaux retenues du barrage du Lac-Fortin en vue d'atténuer à la fois, les impacts sur le lac Fortin (marnage, habitats aquatiques, conflits d'usages avec les riverains), les impacts associés au régime d'écoulement influencé dans la rivière du Moulin (tronçon en amont de la prise d'eau) et les impacts associés au prélèvement d'eau dans la rivière du Moulin (tronçon en aval de la prise d'eau). La révision sera effectuée en considérant notamment les recommandations suivantes émises en mai 2012 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) :

15 juin au 15 septembre : alimentation (toutes espèces) : Q50 août, ie débit médian du mois d'août, correspondant ici à 228 litres/seconde pour la prise d'eau municipale et à 22 litres/seconde pour le barrage;

15 septembre au 30 octobre : fraie de l'omble de fontaine : 0,3 QMA, ie 30% du débit moyen annuel, correspondant ici à 430 litres/seconde pour la prise d'eau municipale et à 54 litres/seconde pour le barrage;

30 octobre au 15 juin : incubation des œufs d'omble de fontaine et émergence des alevins : 0,25 QMA, ie 25% du débit moyen annuel, correspondant ici à 160 litres/seconde pour la prise d'eau municipale et à 17 litres/seconde pour le barrage;

Le MRNF demande que la gestion des débits prenne en considération les ratios inter-saisonniers proposés.

Le plan de gestion devra prendre en considération les préoccupations fauniques suivantes :

Priorité 1 : maintenir le ratio de débits écologiques mentionnés selon les périodes de l'année;

Priorité 2 : limiter les variations de niveau d'eau du lac Fortin à un maximum de 25 centimètres;

Priorité 3 : assurer la libre circulation des poissons entre l'émissaire et le lac;

**R-2012-06-4422: Demande d'autorisation au ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs**

Considérant que la Ville de Beauceville doit réaliser des travaux de prolongement des services d'égouts et d'aqueduc (incluant la voirie) dans le secteur de la 39e avenue et de la 19e avenue Nord;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

Considérant qu'avant de procéder aux travaux, la Ville doit obtenir toutes les autorisations requises, et que pour être en mesure d'apprécier le projet, elle doit présenter les plans et devis de celui-ci au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Considérant que les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par BPR-Infrastructure Inc.;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) doit autoriser la réalisation des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville mandate la firme BPR-Infrastructure Inc. à présenter les plans et devis du projet de prolongement des services d'égouts et d'aqueduc (incluant la voirie) ainsi qu'à présenter les demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), dans le but d'obtenir les autorisations requises, en vertu des articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q.E.), pour effectuer les travaux.

QUE la Ville de Beauceville accepte de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un Ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

QUE Monsieur Félix Nunez, directeur général, est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville toute correspondance relative à cette demande.

## **VOIRIE**

### **R-2012-06-4423: Soumission – béton bitumineux**

Considérant la demande de prix pour des travaux de béton bitumineux;

Considérant les offres reçues par:

	Paveuse	Râteau	Chaîne
Pavages Saint-Laurent	126,30 \$/t.m.	307,00 \$/t.m.	33,00 \$ m.l.
Pavages Sartigan Ltée	142,00 \$/t.m.	259,00 \$/t.m.	34,00 \$/m.l.
Pavages Abénaquis	159,53 \$/t.m.	290,00 \$/t.m.	59,00 \$/m.l.

Considérant que l'offre de Pavages St-Laurent, Division Sintra Inc. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de Pavages Saint-Laurent, Division Sintra Inc., au prix de:

❖ à la paveuse: 126,30 \$ la tonne métrique;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

- ❖ pour l'épandage de finition au râteau: 307,00 \$ la tonne métrique;
  - ❖ pour la chaîne de béton bitumineux à la machine 33,00 \$ le mètre linéaire;
- la TPS et la TVQ exclues.

**SÉCURITÉ****R-2012-06-4424: Traverse piétonnière*****Le Conseiller Lévy Mathieu quitte la réunion***

Considérant que depuis l'installation de la passerelle reliant le centre-ville et l'Île Ronde il y a augmentation de la fréquentation de l'Île.

Considérant que ces mêmes utilisateurs traversent fréquemment le boulevard Renault pour aller chercher de services de restauration;

Considérant que dans la politique familiale de la MRC Robert-Cliche cette dernière aspire à offrir un milieu de vie sécuritaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

DE demander au Ministère des Transports, l'installation d'une signalisation adéquate pour une traverse sécuritaire pour les piétons qui traversent le boulevard Renault (Rte 173) en avant du 596 boulevard Renault (panneau et peinture sur le revêtement bitumineux).

**URBANISME****Autorisation CPTAQ – 4 061 378 et 4 060 040**

Considérant la demande faite par le propriétaire des lots 4 061 378 et 4 060 040, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'utiliser le terrain susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 24 avril 2012,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant que les lots voisins appartenant à l'entreprise du demandeur sont utilisés de façon commerciale, approximativement depuis 1972;

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé monsieur,  
Appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande du propriétaire des lots 4 061 378 et 4 060 040 à la CPTAQ, pour autoriser la demande présentée et signée le 24 avril 2012 par la propriétaire du terrain en question.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

*Le Conseiller Lévy Mathieu réintègre la réunion*

**R-2012-06-4425: Démission de M. Denis Duval, membre de la Commission d'urbanisme**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Denis Duval en date du 23 mai 2012.

QUE des remerciements lui soient transmis pour le travail accompli et les nombreuses heures données depuis 2004 comme membre de la Commission d'urbanisme à la Ville de Beauceville.

**R-2012-06-4426: Nouveau Membre à la Commission d'urbanisme**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Michel Tremblay soit nommé membre du Comité Consultatif d'urbanisme.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

**R-2012-06-4427: Acceptation des tarifications des plateaux sportifs**

Considérant que lors d'une des réunions de la Commission des loisirs il a été mentionné d'essayer de rentabiliser davantage notre service;

Considérant que les frais de lignage et le temps de l'employé n'étaient pas comptabilisés dans l'ancienne tarification;

Considérant que les frais de produits (peinture, poussière de marbre, etc) augmentent à chaque année;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'approuver la nouvelle grille de tarification des plateaux sportifs (excluant l'aréna) présentée annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

## ***FINANCES***

**Dépôt des indicateurs de gestion par la Trésorière**





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

**R-2012-06-4428: Résolution pour taxes fédérale d'accise**

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**R-2012-06-4429: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2012-06-4430: Nomination de Jessica Plante, Revitalisation Beauceville**

Considérant le départ de M. Raphael St-Gelais du comité « Revitalisation Beauceville »;

Considérant que Mme Jessica Plante a les qualifications nécessaires pour combler le poste de chargée de projet du comité « Revitalisation Beauceville »

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Madame Jessica Plante soit et est nommée chargée de projet dans le comité « Revitalisation Beauceville ».

Que monsieur Félix Nunez est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat en conséquence.

### **R-2012-06-4431: Mandat firme Morency**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Morency pour entreprendre les démarches légales afin de recouvrir les sommes dues auprès de la compagnie Pavages Sartigan Ltée dans l'application du règlement 2008-208 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

### **Correspondance**

- Aucune correspondance

### **Affaires nouvelles**

M. le Maire mentionne que la séance de juillet sera le 9 – 2<sup>e</sup> lundi

M. le Maire et M. Claude Mathieu félicitent le personnel et les cols bleus pour le travail fait lors des pluies du 29 mai dernier

M. Paul Veilleux mentionne que le 19 juin il y aura un autre dépôt officiel de rapport sur la piste cyclable.

### **Période de questions**

M. Léo Poulin: Adresse des félicitations pour la résolution concernant la traverse piétonnière  
Demande des balises « ped zone » ou dos d'âne sur la 102<sup>e</sup> Rue près de la 38<sup>e</sup> Avenue;  
Demande si la bâtisse près de la passerelle s'il y a des projets dans le programme « Revitalisation »

M. Michel Poulin: Suite aux pluies du 29 il y a eu des bris dans sa cour – route Kennedy secteur Verieul

Laurent Nadeau: Problème d'eau chez lui suite aux pluies, problèmes viendraient d'un voisin également que l'eau de la Côte du Rapide aurait miné sa cour.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

- Anne Bélanger: Suite à la réunion d'avril concernant les fosses septiques – où en est rendu son dossier
- Daniel Bolduc: Demande que le gouvernement accorde une aide financière semblable au secteur urbain pour la mise aux normes des fosses septiques  
Demande également le prolonger le délai pour les analyses de sol étant donné que plusieurs personnes font les mêmes travaux.
- Benoit Latulippe: Demande s'il y a projet d'asphaltage sur la 6<sup>e</sup> Avenue  
Demande que le trottoir face aux Pièces Universelles soit relevé étant donné qu'il s'accumule beaucoup d'eau parce que plus bas que le boulevard
- Nicole Pomerleau et  
Pauline Lévesque: Demande de l'asphaltage au rang St-Gaspard et si impossible que le calcium liquide soit mis avant la fin juin.

***LEVÉE DE LA SÉANCE*****R-2012-06-4432: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)



## TARIFICATION PLATEAUX SPORTIFS

En vigueur :

01-06-2012

*** Cette grille de tarification est pour les résidents		MRC Robert-Cliche + 20%		Autres MRC + 30%	
		Tarif au 1er mai 2011		Tarif au 1er mai 2012	
				Taxes en sus	
<b>Terrain de Balle-Molle à l'École de Léry</b>					
De jour 07h00-17h00 (lundi au vendredi)		OSBL	Gratuit	OSBL + Particulier	
25 juin au 25 août		Particulier	32,00\$/4 heures	Voir tableau ci bas	
Autre plage horaire	OSBL	1 heure	9.50 \$	1 heure	12.00 \$
		2 heures	17.00 \$	2 heures	20.00 \$
		3 heures +	24.50 \$	3 heures +	28.00 \$
	Particulier	1 heure	17.00 \$	1 heure	20.00 \$
		2 heures	32.00 \$	2 heures	36.00 \$
		3 heures +	47.00 \$	3 heures +	50.00 \$
	Tournoi	1 journée	125.00 \$	1 journée	125.00 \$
		2 journées	225.00 \$	2 journées	225.00 \$
		3 journées	250.00 \$	3 journées	250.00 \$
	Lignes fraîches	À la fois	20.00 \$	À la fois	30.00 \$
<b>Terrains de Soccer (Polyvalente St-François)</b>					
De jour 07h00-17h00 (lundi au vendredi)		OSBL	Gratuit	OSBL	Gratuit
		Particulier	32,00\$/heure	Particulier	32,00\$/heure
Autre plage horaire	OSBL	4 heures	12.00 \$	1 heure	12.00 \$
		4 hrs lignées	17.00 \$	2 heures	20.00 \$
		½ journée +	7.00 \$	3 heures +	28.00 \$
	Particulier	4 heures	12.00 \$	1 heure	20.00 \$
		4 hrs lignées	17.00 \$	2 heures	36.00 \$
		½ journée +	7.00 \$	3 heures +	50.00 \$
	Tournoi	1 journée	0.00 \$	1 journée	125.00 \$
		2 journées	0.00 \$	2 journées	225.00 \$
		3 journées	0.00 \$	3 journées	250.00 \$
	Lignes fraîches	À la fois	0.00 \$	À la fois	50.00 \$
<b>Terrains de Tennis Desjardins (par terrain) On en a deux (2)</b>					
Tournoi	avant 18h00	12,00\$/½ jour		Voir tableau ci-bas	
	18h00- 23h00	17,00\$/heure			
	Tournoi			1 journée	125.00 \$
				2 journées	225.00 \$
				3 journées	250.00 \$
	À la fois + de 2 réservations consécutives	Réservation par terrain pour des particuliers cours - privés, etc....		1 heure	20.00 \$
				2 heures	30.00 \$
				3 heures	40.00 \$
À la fois max 2 heures / 2 fois	Gratuit		Gratuit		



## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

**Terrains de beach Volley (Île Ronde) pour les deux (2) terrains**

	OSBL	1 heure	0.00 \$	1 heure	10.00 \$
		2 heures	0.00 \$	2 heures	15.00 \$
		3 heures +	0.00 \$	3 heures +	20.00 \$
	Particulier	1 heure	0.00 \$	1 heure	10.00 \$
		2 heures	0.00 \$	2 heures	15.00 \$
		3 heures +	0.00 \$	3 heures +	20.00 \$
	Tournoi Privé	1 journée	125.00 \$	1 journée	125.00 \$
		2 journées	225.00 \$	2 journées	225.00 \$
		3 journées	250.00 \$	3 journées	250.00 \$
Bécheuse passée	À la fois	0.00 \$	À la fois	30.00 \$	

**Terrains de Pétanque (île Ronde)**

	OSBL/Privé	Gratuit	Gratuit
--	------------	---------	---------

**Patinoire des chevaliers (extérieur)**

De jour 07h00-17h00 (lundi au vendredi)	OSBL	N/A	OSBL	Gratuit	
25 juin au 25 août	Particulier	N/A	Particulier	32,00\$/4 heures	
Autre temps	OSBL	1 heure	N/A	1 heure	12.00 \$
		2 heures	N/A	2 heures	20.00 \$
		3 heures +	N/A	3 heures +	28.00 \$
	Particulier	1 heure	N/A	1 heure	40.00 \$
		2 heures	N/A	2 heures	75.00 \$
		3 heures +	N/A	3 heures	100.00 \$
	Tournoi	1 journée	N/A	1 journée	175.00 \$
		2 journées	N/A	2 journées	325.00 \$
		3 journées	N/A	3 journées	450.00 \$

**Location de glace (Aréna)****De jour avant 16h00**

	Adultes	1 heure	140.32 \$	1 heure	140.32 \$
		1,5 heures	210.48 \$	1,5 heures	210.48 \$
	Adultes / Jour Lundi-Jeudi Avant 16h00	1 heure	110.00 \$	1 heure	140.32 \$
		1,5 heures	165.00 \$	1,5 heures	210.48 \$
	Mineur CPA CPA 59,00\$ Ville 32,50\$	1 heure	91.50 \$		91.50 \$
		1 heure	91.50 \$		91.50 \$
	Mineur Hockey Bce-Centre H.M. 59,00\$ Ville 32,50\$	1 heure	91.50 \$		91.50 \$
		1 heure	96.50 \$		100.00 \$
	LHBBF Senior Beauceville	1 heure	96.50 \$		100.00 \$
	Cours/jour Poly.St-François	1 heure	30.00 \$		35.00 \$
	Commission scolaire autre	1 heure	60.00 \$		65.00 \$
	CPE Jardin de Dominique	1 fois	40.00 \$		50.00 \$
	Tournois adultes	1 heure	140.32 \$		140.32 \$
	Tournois mineurs local	1 heure	91.50 \$		96.50 \$
	Tournois mineurs ext.	1 heure	96.50 \$		100.00 \$

**Salle Desjardins (Aréna)**

	OSBL (Glace)	1 heure	Gratuit	1 heure	Gratuit
	LHBBF, CPA	2 heures	Gratuit	2 heures	Gratuit





## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012 (suite)

Hockey min.	3 heures	Gratuit	3 heures	Gratuit
OSBL (autres)	1 journée	Gratuit	1 journée	Gratuit
OSBL (autres)	1 heure	20.00 \$	1 heure	20.00 \$
	2 heures	40.00 \$	2 heures	40.00 \$
	3 heures	50.00 \$	3 heures	50.00 \$
	1 journée	75.00 \$	1 journée	75.00 \$
Particulier Privé	1 heure	20.00 \$	1 heure	20.00 \$
	2 heures	40.00 \$	2 heures	40.00 \$
	3 heures	50.00 \$	3 heures	50.00 \$
	4 heures et +	75.00 \$	4 heures et +	75.00 \$
	2 jours	150.00 \$	2 jours	150.00 \$
	Party	100.00 \$	Party	125
Canon	La fois	10.00 \$	La fois	20.00 \$
Tournois Organisation Bureau/accueil	Gratuit		Gratuit	
Resto/Aréna	1 heure	10.00 \$	1 heure	10.00 \$





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 juin 2012 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

**Les Conseillers Lévy Mathieu et Paul Veilleux quittent la réunion.**

**R-2012-06-4433: Autorisation signature entente avec Ministère des Transports – 181<sup>e</sup> Rue.**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE S.H. le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente de collaboration avec le ministère des Transports portant le numéro 200857 concernant le prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue (arc industriel) jusqu'au rang Saint-Charles (vers l'autoroute 73) projet no 154-82-0012.

**Le Conseiller Lévy Mathieu réintègre la réunion**

**R-2012-06-4434: Adoption règlement d'emprunt 2012-272 – 181<sup>e</sup> Rue**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 juin 2012;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que la Conseillère Renée Berberi indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement no 2012-272 décrétant une dépenses de 2 975 000 \$ et un emprunt de 2 975 000 \$ pour travaux de voirie et prolonger les services d'aqueduc et égout sur la 181<sup>e</sup> Rue.

**R-2012-06-4435: Embauche d'un nouveau pompier – Mathieu Savard**

Considérant que le candidat Mathieu Savard rencontre les critères de base et réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprenti pompier;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, selon la convention collective des pompiers en vigueur;





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2012 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche, Mathieu Savard comme apprenti pompier,  
à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

**R-2012-06-4436: Acceptation soumission pour le calcium liquide**

Considérant la demande de prix pour la pose de calcium liquide sur les routes en  
gravier de la Ville;

Considérant les offres reçues par:

Somavrac CC Inc.	269,90 \$/m <sup>3</sup>
Les Entreprises Bourget Inc.	285,00 \$/m <sup>3</sup>
Transport Adrien Roy et Filles Inc.:	326,00 \$/m <sup>3</sup>

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Somavrac C.C. Inc. au  
montant de 269,90 \$/m<sup>3</sup>; la TPS et la TVQ exclues pour la saison 2012.

**Le Conseiller Paul Veilleux réintègre la réunion****R-2012-06-4437: Autorisation signature contrat vente terrain à Sandy Drolet**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville vende le lot 5 059 571 à madame Sandy Drolet au  
montant de 7 000 \$ excluant les taxes.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine  
Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour  
cette vente.

**R-2012-06-4438: Adoption règlement 2012-273 modifiant la tarification pour l'usage des égouts**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 juin 2012;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du projet de  
règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa  
lecture

Attendu que le Conseiller Dany Veilleux indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2012 (suite)

QUE le règlement no 2012-273 modifiant le règlement 2011-262 concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques 2012

**A-2012-06-335: Avis de motion modifiant le règlement 2011-258 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 773 948 \$**

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2011-258 « décrétant une dépense de 467 500 \$ et un emprunt de 467 500 \$ pour travaux de voirie et prolonger les services d'aqueduc et égout sur la 39e avenue » afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 773 948 \$

**A-2012-06-336: Avis de motion pour un règlement d'emprunt concernant la réfection des trottoirs. (297 000 \$)**

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant 297 000 \$ afin de procéder à la réfection des trottoirs dans différentes rues.

**R-2012-06-4439: Autorisation CPTAQ – 4061 378 et 4 060 040 (Camions Gilbert)**

Considérant la demande faite par le propriétaire des lots 4 061 378 et 4 060 040, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'utiliser le terrain susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 24 avril 2012,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant que les lots voisins appartenant à l'entreprise du demandeur sont utilisés de façon commerciale, approximativement depuis 1972;

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande du propriétaire des lots 4 061 378 et 4 060 040 à la CPTAQ, pour autoriser la demande présentée et signée le 24 avril 2012 par la propriétaire du terrain en question.

**R-2012-06-4440: Autorisation des travaux sur la 13<sup>e</sup> Avenue**

Considérant que des travaux sont effectués sur la 13<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que suite à ces travaux, il y a lieu de reprofiler la 13<sup>e</sup> Avenue étant donné la difficulté à ajuster le profil avec l'ancien;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'autoriser la correction du profil de la 13<sup>e</sup> Avenue au montant de 64 000 \$, excluant les taxes, tel que l'estimation faite par Germain Chassé de la firme BPR et faisant partie de la présente résolution sous la cote A.





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2012 (suite)

**R-2012-06-4441: Autorisation achats licences Acrobat**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville acquiert 11 licences d'Acrobat Professionnel au montant de 302,55 \$ chaque licence, taxes exclues.

**R-2012-06-4442: Modification aux conditions de travail des employés non syndiqués**

Attendu l'entente sur les conditions de travail des employés non syndiqués actuellement en vigueur;

Attendu que le Conseil désire modifier certaines conditions au niveau du salaire des employés ayant atteint le maximum de leur échelle;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les modifications suivantes soient apportées dans les conditions de travail des employés non syndiqués:

1. Les employés non syndiqués ayant atteint le maximum de leur échelle ne verront pas leur salaire augmenté d'un pourcentage correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012;
2. Les employés non syndiqués occupant certains postes pourront bénéficier d'une prime de rendement établie en fonction des critères de performance. Cette prime de rendement sera octroyée à la discrétion du Conseil municipal et ce, en fonction du degré d'atteinte des critères de performance déterminés par la Direction générale. Le montant de cette prime, si elle est accordée, pourra varier d'une année à l'autre et ce, en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible à cet effet. Le versement de cette prime, le cas échéant, sera effectué au 1<sup>er</sup> janvier suivant et suite à l'évaluation des employés visés par leur supérieur immédiat et le directeur général au courant de l'été de chaque année.

**R-2012-06-4443: Acceptation soumission inspection télévisée**

Considérant la demande de prix pour l'inspection télévisée sur une longueur de ± 2 400 mètres;

Considérant les offres reçues par:

Laboratoire de Canalisations souterraines (LCS) Inc.	16 277 \$
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	17 560 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission pour inspection télévisées de Laboratoire de Canalisation Souterraines (LCS) Inc. au montant de 16 277 \$; la TPS et la TVQ exclues.





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2012 (suite)

Les membres du Conseil étant tous présents, consentent à ce que les items suivants soient ajoutés à l'ordre du jour.

**R-2012-06-4444: Acquisition de terrains de « Les placements des Champs Inc.»**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquiert de « Les Placements des Champs Inc.» le lot 4 852152 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce au montant d'un dollar (1,00 \$).

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'achat à intervenir.

**R-2012-06-4445: Acquisition terrain de « Placements René Roy Inc.»**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,,  
Appuyé par madame Renée Berberi t résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquiert de « Placements René Roy Inc.» une partie du lot 4 945 822 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce d'une superficie de 432,5 m<sup>2</sup> et tel que décrit au contrat à intervenir au montant sept mille trois cent trente dollars (7 330 \$).

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'achat à intervenir.

**R-2012-06-4446: Mandat à la firme d'arpentage Ecce Terra**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

De mandater madame Nadia Parent, arp. géo. de la firme Ecce-Terra afin de lotir une partie du lot 4 815 652 qui aura une grandeur de 200 pieds de façade par ± 400 pieds de profondeur au montant de 1300 \$ taxes et frais de dépôt exclus.

**R-2012-06-4447: Mandat à la firme SNC – Lavalin – article 22**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu t résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville mandate la firme SNC Lavalin à présenter une demande d'autorisation au MDDEP selon l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement concernant le projet de prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue et la détermination de mesures potentielles pour la compensation de pertes éventuelles de milieux humides tel que présenté dans l'offre daté du 8 juin 2012 au montant de 1 800 \$ pour la phase I et ±4 830 \$ pour la phase II, taxes non incluses et annexé à la présente résolution sous la cote « B » et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à être approuvé.





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2012 (suite)

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP) une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**R-2012-06-4448: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 18 juin 2012 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

**R-2012-06-4449: Mandat à Jopat – réparation terrain de tennis**

Considérant la demande de prix pour la restauration du terrain de tennis;

Considérant les offres reçues.

Considérant que l'offre de la compagnie Jopat Inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

D'octroyer à la compagnie Jopat Inc., la restauration des terrains de tennis au montant de 43 000 \$, taxes exclues, tel que décrit dans l'offre de services en date du 6 juin 2012 et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son surplus accumulé le montant total incluant les taxes.

**R-2012-06-4450: Mandat à la firme Morency – poursuite Bourassa Sport Technologie Inc.**

Considérant que Bourassa Sport Technologie Inc. n'a pas rempli ses obligations de réparer le terrain de tennis;

Considérant que ce non-respect de ses obligations la Ville doit engager des frais additionnels pour rendre le terrain de tennis « jouable »;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que la firme Morency Société d'avocats soit mandatée à poursuivre la firme Bourassa Sport Technologie Inc. pour le non-respect de son contrat.

**R-2012-06-4451: Mandat à Denys Quirion, notaire – acquisition de terrains**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

De mandater le notaire Denys Quirion, à rédiger les contrats d'acquisitions de la compagnie « Placements René Roy Inc.» le lot P 4 945 822 et de la compagnie « Les Placements des Champs Inc.» le lot 4 852 152.

Que S.H. le maire Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les contrats à intervenir.

**R-2012-06-4452: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu





# VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE DU \_\_\_\_\_ 2012 (suite)

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 juillet 2012 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2012-07-4453: Engagement personnel temporaire**

Considérant que Madame Lucie Poulin secrétaire-réceptionniste, adjointe à l'urbanisme sera à temps plein au département de l'urbanisme pour la période estivale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville procède à l'embauche temporaire de Madame Johanne Tremblay pour la période estivale comme secrétaire-réceptionniste.

QUE M. Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche fixant les conditions d'emploi.

**R-2012-07-4454: Autorisation pour la signature de l'entente entre la Ville de Beauceville et Index Construction pour le prolongement des services du Plateau St-François**

Attendu que la compagnie Index Construction désire ouvrir un nouveau développement résidentiel, face à la route 108, entre la 68<sup>e</sup> Avenue et la 74<sup>e</sup> Avenue;

Attendu que la Ville de Beauceville s'est entendu via une entente rédigée en fonction du règlement 99-35 déterminant les conditions à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise M. Luc Provençal, maire et la greffière à signer l'entente au nom et pour la Ville de Beauceville

**R-2012-07-4455: Octroi d'un certificat d'autorisation à Index Construction pour le prolongement des services de la 110<sup>ième</sup> Rue, de la 68<sup>ième</sup> Avenue vers la 74<sup>ième</sup> Avenue**

Attendu que la compagnie Index Construction désire ouvrir un nouveau développement résidentiel, face à la route 108, entre la 68<sup>e</sup> Avenue et la 74<sup>e</sup> Avenue;

Attendu que la Ville de Beauceville s'est entendu via une entente rédigée en fonction du règlement 99-35 déterminant les conditions à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales;

Attendu que la Ville de Beauceville a cosigné l'entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012 (suite)

QUE la Ville de Beauceville délivre un certificat d'autorisation pour le prolongement de la 110<sup>ième</sup> Rue, de la 68<sup>ième</sup> Avenue vers la 74<sup>ième</sup> Avenue, sur une longueur approximative de 400 m.

**R-2012-07-4456: Acquisition d'un véhicule mini-fourgonnette – fond de roulement**

Considérant que le camion Ford Van 1992 est à la fin de sa vie utile;

Considérant la demande pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service de l'urbanisme et inspection municipal;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise l'achat d'un véhicule de type mini-fourgonnette.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

**R-2012-07-4457: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la séance soit levée.

---

LUCIE POULIN, Assistante-greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 juillet 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence du Maire suppléant Paul Veilleux.

**GREFFE****R-2012-07-4458: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et en le modifiant comme suit:

- ❖ En enlevant l'item 5.2: roulottes – contrôle intérimaire
- ❖ En reportant les items 8.2 : adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice le Castel  
8.3: adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice le St-Charles
- ❖ En ajoutant à affaires nouvelles: Tableau numérique et achat d'une mini fourgonnette

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

## 1. GREFFE

- 1.1: Adoption de l'ordre du jour
- 1.2: Adoption des procès-verbaux de la séance du 4 juin et les séances extraordinaires du 11 et 18 juin et 3 juillet 2012
- 1.3: Dépôt du résultat tenue de registre le 28 juin – règlement 2012-272
- 1.4: Mandat à Me Anne Bolduc, notaire – vente de terrains
- 1.5: Indexation des salaires de 2,9%.
- 1.6: Adoption du règlement 2012-270 sur le traitement des membres du Conseil
- 1.7: Adoption du règlement no 2012-274
- 1.8: Adoption du règlement no 2012-275
- 1.9: Avis de motion pour un règlement de contrôle intérimaire

## 2. HYGIÈNE DU MILIEU

## 3. VOIRIE

## 4. SÉCURITÉ

## 5. URBANISME

- 5.1. Dérogation mineure, 650, route108 lot 4 059 908
- 5.2. Roulottes- contrôle intérimaire

## 6. TRAVAUX PUBLICS

## 7. LOISIRS

## 8. FINANCES

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes
- 8.2. Adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice Le Castel
- 8.3. Adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice le St-Charles
- 8.4. Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.
- 8.5. Renouvellement assurance des frais juridiques

## 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1 Autorisation signature contrats trésorière adjointe
- 9.2 Autorisation signature responsable aquatique
- 9.3 Autorisation signature responsable technique
- 9.4 Correspondance
- 9.5 Affaires nouvelles





## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012 (suite)

## 9.6 Période de questions

10. *Levée ou ajournement de la séance***R-2012-07-4459: Adoption des procès-verbaux de la séance du 4 juin et les séances extraordinaires du 11 et 18 juin et 3 juillet 2012**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le des procès-verbaux de la séance du 4 juin et les séances extraordinaires du 11 et 18 juin et 3 juillet 2012 soient adoptés tels que rédigés.

**Dépôt du résultat tenue de registre le 28 juin – règlement 2012-272**

Nous avons eu une tenue de registre le 28 juin dernier pour le règlement 2012-272;

Le règlement no 2012-272 règlement décrétant une dépense de 2 975 000 \$ et un emprunt de 2 975 000 \$ pour travaux de voirie et prolonger les services d'aqueduc et égout sur la 181<sup>e</sup> Rue;

Que le nombre de personnes habiles à voter était de 4974 et pour qu'un scrutin référendaire soit tenue il devait y avoir 500 demandes; le nombre de personne enregistré est de 0 donc le règlement 2012-272 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**R-2012-07-4460: Mandat à Me Anne Bolduc, notaire – vente de terrains**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

De mandater Me Anne Bolduc, notaire, à rédiger les contrats de vente du terrain à Gestion CD Bolduc Inc. le lot 5 089 804.

Que S.H. le maire Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les contrats à intervenir.

**R-2012-07-4461: Indexation des salaires de 2,9%.**

Considérant que le rapport de Statistiques Canada indique une progression de l'indice des prix à la consommation de 2,9% pour l'année 2012

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'échelle salariale régissant la rémunération des employés non syndiqués et des membres du conseil soit majorée de 2,9% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**R-2012-07-4462: Adoption du règlement 2012-270 sur le traitement des membres du Conseil**

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012 (suite)

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le conseiller Paul Veilleux présente le règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement no 2012-270 modifiant le règlement 1998-16 sur le traitement des membres du Conseil soit adopté tel que présenté.

**Le Conseiller Dany Veilleux enregistre sa dissidence sur la précédente résolution**

**R-2012-07-4463: Adoption du règlement no 2012-275**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le règlement no 2012-275 règlement décrétant une dépense de six cent vingt-cinq mille dollars (625 000 \$) et un emprunt du même montant pour le prolongement des services de la 23e Avenue nord.

**A-2012-07-337: Avis de motion pour un règlement de contrôle intérimaire**

Attendu que la Ville de Beauceville est à modifier son règlement de zonage 2004-139;

Attendu que la MRC ne peut donner de certificat de conformité sur un nouveau règlement de zonage puisque le schéma de développement révisé n'est pas adopté à la MRC Robert-Cliche;

Attendu que la Ville de Beauceville veut éviter toute installation de nouvelle roulotte de Villégiature sur son territoire;

Le Conseiller monsieur Lévy Mathieu donne avis de motion que la Ville de Beauceville adopte un règlement de contrôle intérimaire interdisant l'installation de nouvelle roulotte de villégiature sur son territoire, à l'exception de l'entreposage saisonnier qui doit être fait en conformité avec le règlement de zonage 2004-139

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

**R-2012-07-4464: Autorisation BPR - demande d'autorisation MDDEP (articles 22 et 32 de la LQE)**

Attendu que la Ville de Beauceville prolonge les services d'aqueduc et d'égouts sur le 39<sup>ième</sup> Avenue jusqu'à la 23<sup>ième</sup> Avenue.

Attendu que la Ville de Beauceville a mandaté la firme BPR pour élaborer les plans, devis et demandes de certificat d'autorisation pour les articles 22 et 32 de la loi sur la protection de l'Environnement.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,





## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012 (suite)

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise la firme BPR à présenter une demande de Certificat d'Autorisation pour et au nom de la Ville de Beauceville pour les travaux de prolongement de services de la 39<sup>ième</sup> Avenue jusqu'à la 23<sup>ième</sup> Avenue.

**VOIRIE****SÉCURITÉ****URBANISME****R-2012-07-4465: Dérogation mineure, 650, route108 lot 4 059 908**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 650, route 108, lot 4 059 908, à Beauceville a été formulé à l'effet

- ❖ De réduire la marge latérale Est du terrain à 1,5 mètre au lieu de 2 mètres tel que prescrit par le règlement.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme le 23 mai 2012 et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 20 juin 2012;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**TRAVAUX PUBLICS****LOISIRS****FINANCES****R-2012-07-4466: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2012-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**8.2 Adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice Le Castel**

Il est proposé par \_\_\_\_,  
Appuyé par \_\_\_\_, et résolu

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le Castel » 200, 38e Avenue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2011, soient et sont adoptés tels que présentés.

**8.3 Adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice Le St-Charles**

Il est proposé par \_\_\_\_,  
Appuyé par \_\_\_\_, et résolu

QUE les états financier de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le St-Charles » 228, 102e Rue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2011, soient et sont adoptés tels que présentés.

**Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.****R-2012-07-4467: Renouvellement assurance des frais juridiques**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville renouvelle, pour un terme de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, le contrat d'assurance des frais juridiques aux conditions soumises, par BFL Québec Inc. en date du 15 juin 2012.

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE*****R-2012-07-4468: Autorisation signature contrats trésorière adjointe**

Attendu que la Ville de Beauceville procède à l'embauche d'un trésorier adjoint ou trésorières adjointe suite à la démission de Mme Céline Veilleux

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE M. Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche fixant les conditions d'emploi.

**R-2012-07-4469: Autorisation signature responsable aquatique**

Attendu que la Ville de Beauceville procède à l'embauche d'un ou une responsable aquatique suite à la démission de Mme Annie Mathieu

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012 (suite)

QUE M. Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche fixant les conditions d'emploi.

**R-2012-07-4470: Autorisation signature responsable technique**

Attendu que la Ville de Beauceville procède à l'embauche d'un ou une responsable technique

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE M. Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche fixant les conditions d'emploi.

**Affaires nouvelles**

M. Paul Veilleux remercie M. Michel Mercier et Madame Annie Mathieu pour les années passées à la Ville de Beauceville et les remercie pour leurs bons services.

**R-2012-07-4471: Achat tableau numérique**

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un tableau numérique

Considérant qu'une seule offre nous a été remise par Les Enseignes de Beauce

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'accepter l'offre faite par « Les Enseignes de Beauce » pour l'installation d'un babillard électronique couleur de 4' x 10', sur deux faces (recto/verso), pour son panneau numérique du centre-ville, au montant de 34 216,56 \$ taxes incluses.

**R-2012-07-4472: Achat d'une mini-fourgonnette**

Considérant que le camion Ford Van 1992 est à la fin de sa vie utile;

Considérant la demande pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service de l'urbanisme et inspection municipal;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise l'achat auprès du concessionnaire Beauce Auto d'un véhicule de type mini-fourgonnette Chrysler Caravan 2008 au montant de 13 800 \$ excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

**Période de questions**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012 (suite)

Madame Anne-Lise Michaud concernant les dégâts subis à son terrain sur la 104<sup>e</sup> Rue.

Madame Anne Bélanger adresse une demande à M. Lévy Mathieu à savoir où en étaient rendues les démarches d'aide concernant les égouts.

***Levée de la séance*****R-2012-07-4473: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

PAUL VEILLEUX, Maire suppléant





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil tenue ce 12 juillet 2012 à 16h45 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

*La Greffière fait la lecture d'une lettre qui vient de lui être déposée, juste avant le début de la séance, par M. Paul Veilleux mentionnant qu'il démissionnait comme conseiller au district no 3 en date d'aujourd'hui.*

**R-2012-07-4474: Adoption du règlement no 2012-274 – prolongement 39<sup>e</sup> Avenue.**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que le règlement 2012-274 « prolongement services 39<sup>e</sup> Avenue » soit adopté tel que lu.

**R-2012-07-4475: Adoption du règlement 2012-276 – réfection des trottoirs**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que le règlement 2012-276 « décrétant une dépenses de 297 000 \$ et un emprunt de 297 000 \$ pour des travaux de réfection des trottoirs » soit adopté tel que lu.

**R-2012-07-4476: Adoption résolution roulotte pour contrôle intérimaire**

Attendu que la Ville de Beauceville est à modifier son règlement de zonage 2004-239;

Attendu que la MRC ne peut donner de certificat de conformité sur un nouveau règlement de zonage puisque le schéma de développement révisé n'est pas adopté à la MRC Robert-Cliche;

Attendu que la Ville de Beauceville veut éviter toute installation de nouvelle roulotte de Villégiature sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la Ville de Beauceville adopte un règlement de contrôle intérimaire interdisant l'installation de nouvelle roulotte de villégiature sur son territoire, à l'exception de l'entreposage saisonnier qui doit être fait en conformité avec le règlement de zonage 2004-139

**Dépôt de petites modifications faites par la greffière sur règlement 2012-275**

**R-2012-07-4477: Mandat firme d'ingénieurs réaménagement kiosque Ile Ronde**

Attendu que la Ville de Beauceville désire entreprendre des travaux de rénovation dans l'espace situé entre le pont de la rivière Chaudière et le secteur du kiosque de l'île Ronde.





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2012 (suite)

Attendu que les plans préliminaires ont été approuvés par le comité de revitalisation;

Attendu que des travaux d'arpentage doivent être faits pour poursuivre les plans préliminaires;

Attendu qu'un ingénieur est nécessaire pour faire la planification du drainage du secteur à rénové;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que La Ville de Beauceville accorde un mandat à la firme BPR avec un enveloppement budgétaire, pour des travaux à taux horaires et à dépenses contrôlées pour un montant égal ou inférieur à 7 350 \$ taxes exclues, pour effectuer, sans s'y limiter, le relevé du terrain, la mise en plan, la détermination des pentes de drainage, les élévations du pavage, des trottoirs et des bordures de béton, la conception du trottoir en bordure de la rivière Chaudière avec les supports pour les luminaires, la fourniture des coupes et détails et tous les autres menus travaux nécessaires à la réalisation des travaux.

**R-2012-07-4478: Nomination du responsable technique**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que monsieur Paul Veilleux soit nommé au poste de responsable technique.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2012-07-4479: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
MADELEINE POULIN, Greffière

\_\_\_\_\_  
LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil tenue ce 18 juillet 2012 à 17h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Dany Veilleux, sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**R-2012-07-4480: Demande au Ministre des Affaires municipales pour une dérogation à la tenue d'une élection**

Considérant la démission de M. Paul Veilleux, conseiller district no 3 en date du 12 juillet 2012;

Considérant que les coûts d'une élection partielle s'élèveraient à plus ou moins 10 000 \$;

Considérant que nous sommes à 15 mois d'une élection générale dans la Ville;

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QU'une demande soit envoyée au Ministre des Affaires municipales, Régions, Occupation du territoire afin de ne pas tenir d'élection partielle pour combler le poste de conseiller au district no 3 de la Ville de Beauceville d'ici aux élections générales de 2013.

**R-2012-07-4481: Nomination d'un maire suppléant**

Considérant la démission de M. Paul Veilleux, il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que le conseiller Lévy Mathieu soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre, octobre 2012.

**R-2012-07-4482: Embauche de Mme Christine Caron**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que madame Christine Caron soit nommée au poste de responsable du secteur aquatique et adjointe aux loisirs.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée





SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE 18 JUILLET 2012 (suite)

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2012-07-4483: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 2 AOÛT 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 août 2012 à 18h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

**R-2012-08-4484: Soumission – réfection barrage Lac Fortin**

Considérant la demande de prix pour la réfection du barrage au Lac Fortin;

Considérant les offres reçues par:

Constructions BSL Inc.	487 700,39 \$
Les Constructions Binet Inc.	577 000,00 \$

Considérant la recommandation de la firme Hydro Sys d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Constructions BSL Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin, Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Constructions BSL Inc.» au montant quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent et trente-neuf cents (487 700,39 \$) taxes incluses;

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2012-08-4485: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi, Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
MADELEINE POULIN, Greffière

\_\_\_\_\_  
LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE 20 AOÛT 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 20 août 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**GREFFE****R-2012-08-4486: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en reportant l'item 1.3 « avis de motion – pour un règlement d'emprunt de 625 000 \$ » et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet et les séances extraordinaires du 12. 18 juillet et 2 août 2012
  - 1.3. Avis de motion – pour un règlement d'emprunt de 625 000 \$ -
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
3. *VOIRIE*
4. *SÉCURITÉ*
  - 4.1. Embauche de nouveaux pompiers
5. *URBANISME*
  - 5.1. Appui CPTAQ - 3 489 261
6. *TRAVAUX PUBLICS*
  - 6.1. Embauche d'un nouveau col bleu – Guillaume Roy
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
  - 8.1. Approbation du bordereau des comptes
  - 8.2. Adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice Le Castel
  - 8.3. Adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice le St-Charles
  - 8.4. Appel d'offres de l'U.M.Q.. afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 9.1. Embauche de Marie-Claude Mercier, gérante arena
  - 9.2. Embauche de Véronique Morin, assistante-trésorière
  - 9.3. Correspondance
  - 9.4. Affaires nouvelles
  - 9.5. Période de questions
10. *LEVÉE DE LA SÉANCE*

**R-2012-08-4487: Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet et les séances extraordinaires du 12. 18 juillet et 2 août 2012**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 9 juillet et les séances extraordinaires du 12. 18 juillet renoncent à la lecture du procès-verbal du 9 juillet, soient adoptés avec les modifications suivantes:





SÉANCE DU 20 AOÛT 2012 (suite)

À la résolution no 2012-07-4461 soit ajouté le paragraphe suivant: « Les employés non syndiqués ayant atteint le maximum de leur échelle ne verront pas leur salaire augmenté d'un pourcentage correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) et ce, rétroactivement au 1er janvier 2012 »

**R-2012-08-4488: Adoption du procès-verbal de la séance du 2 août 2012**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE le procès-verbal du 2 août 2012 soit adopté tel que rédigé.

**Avis de motion – pour un règlement d'emprunt de 625 000 \$ -**

Le ou la conseiller(e) donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant 625 000 \$ afin de prolonger les services d'aqueduc, d'égout et voirie entre le prolongement de la 169e Rue et le prolongement de la 23e Avenue.

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

### ***VOIRIE***

## ***SÉCURITÉ***

**R-2012-08-4489: Embauche de nouveaux pompiers**

Considérant que les candidats Maxime Lessard, Keven Poulin, Jonathan Duval et Jean-Paul Mathieu rencontrent les critères de base et ont réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprenti-pompier;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher lesdits candidats, à titre d'apprentis pompiers, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche, Maxime Lessard, Keven Poulin, Jonathan Duval et Jean-Paul Mathieu comme apprentis pompiers, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

## ***URBANISME***

**R-2012-08-4490: Appui CPTAQ - 3 489 261**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 487 261 dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'acquérir du terrain afin d'agrandir son





## SÉANCE DU 20 AOÛT 2012 (suite)

emplacement actuel, afin d'utiliser le terrain additionnel susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 3 avril 2012,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville recommande positivement la demande du propriétaire du lot 3 487 261 à la CPTAQ, pour autoriser la demande présentée et signée le 3 avril 2012 par la propriétaire du terrain en question.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

### **R-2012-08-4491:    Embauche d'un nouveau col bleu – Guillaume Roy**

Considérant que Guillaume Roy termine sa période d'apprentissage au sein des travaux publics;

Considérant la recommandation du Directeur du service des travaux publics,

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche, Guillaume Roy comme employé au service des travaux publics selon conditions de la convention collective des cols bleus en vigueur.

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***

### **R-2012-08-4492:    Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

### **R-2012-08-4493:    Adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice Le Castel**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu





## SÉANCE DU 20 AOÛT 2012 (suite)

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le Castel » 200, 38e Avenue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2011, soient et sont adoptés tels que présentés.

**R-2012-08-4494: Adoption des états financiers du O.H. Beauceville, édifice le St-Charles**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE les états financier de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le St-Charles » 228, 102e Rue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2011, soient et sont adoptés tels que présentés.

**R-2012-08-4495: Appel d'offres de l'U.M.Q.. afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire se joindre à ce regroupement ;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu :

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1% des primes totales versées par la municipalité ;





SÉANCE DU 20 AOÛT 2012 (suite)

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2012-08-4496:   Embauche de Marie-Claude Mercier, gérante aréna**

Considérant que suite à la mise en candidature au poste de la gérance de l'aréna, plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que madame Marie-Claude Mercier répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville et la Corporation de l'Aréna procèdent à l'embauche madame Marie-Claude Mercier au poste de gérante de l'aréna.

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

### **R-2012-08-4497:   Embauche de Véronique Morin, assistante-trésorière**

Considérant que suite à la mise en candidature au poste de assistante-trésorière, plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que madame Véronique Morin répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche madame Véronique Morin au poste d'assistante-trésorière.

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

### **Affaires nouvelles**

M. le Maire mentionne que la Ville de Beauceville a fait une demande au ministère des transports pour une traverse piétonnière et elle fut refusée.

Monsieur le Maire adresse une motion de félicitation à Jessica Plante et Germain Poulin pour le bon réflexe et à la vigilance de Mme Jessica Plante et à l'aide de M. Germain Poulin qui ont permis de sauver une vie en juillet 2012.





## SÉANCE DU 20 AOÛT 2012 (suite)

Monsieur le Maire annonce la date de l'élection partielle du district no 3 le 30 septembre prochain.

**Période de questions**

M. Stéphane Giroux demande qu'il y ait suite à sa demande faite il y a 11½ mois et qu'il n'y a rien de fait.

**R-2012-08-4498: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 27 AOÛT 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 27 août 2012 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

**R-2012-08-4499: Frais juridiques Jean-Guy Bolduc vs fond juridique UMQ**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'appuyer M. Jean-Guy Bolduc, ex-maire de la Ville de Beauceville dans ses démarches personnelles pour le remboursement de ses frais encourus auprès du fonds spécial de l'Union des municipalités du Québec, dans la cause de « *la Ville de Beauceville et Jean-Guy Bolduc vs EOX78 Inc. et René d'Anjou* ».

**A-2012-08-338: Avis de motion pour un règlement d'emprunt de 625 000 \$**

Le conseiller Steve Gosselin donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant de 625 000 \$ afin de prolonger les services d'aqueduc, d'égout et voirie sur la 19<sup>e</sup> Avenue et la 23<sup>e</sup> Avenue nord sur une longueur approximative de 330 mètres.

**R-2012-08-4500: Nomination par intérim au conseil d'administration de l'aréna, et sur la Corporation de l'Île Ronde**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE M. Félix Nunez soit nommé, par intérim, pour combler le siège au conseil d'administration de l'aréna en remplacement de M. Paul Veilleux et au conseil d'administration de la Corporation de l'Île Ronde en remplacement de M. Steve Gosselin

**A-2012-08-339: Avis de motion – majoration du fonds de roulement**

Le conseiller Steve Gosselin donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement afin d'augmenter le fonds de roulement de 300 000 \$ à même le surplus accumulé

**R-2012-08-4501: Affectation d'un montant de 100 000\$ pour asphaltage à même le l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QU'un montant de 100 000 \$ soit affecté pour l'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2012 (suite)

**R-2012-08-4502: Affectation d'un montant de 48 022\$ \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le remboursement du service de dettes lors des refinancements des règlements #2004-125 et #2003-107**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QU'un montant de 48 022\$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes lors des refinancements des règlements #2004-125 et #2003-107

**Avec l'accord de tous les membres du conseil présents les 4 items suivant sont reportés à une séance ultérieure**

- 6-
- 1 Travaux supplémentaires du terrain de tennis au montant de 50 000\$ (montant qui doit être vérifié par Paul Veilleux) qui seraient financés par le fonds de roulement
  - 2 Travaux du projet revitalisation du centre-ville (une partie) de 150 000\$ qui seraient financés par le fond de roulement
  - 3 Réparation majeur du camion de pompier #602 qui serait financé par le fonds de roulement (évaluation à 4000\$)
  - 4 Achat de la caméra de surveillance qui serait financé par le fonds de roulement (évaluation à ±5000\$- voir Félix ou Paul Veilleux pour le montant)

**R-2012-08-4503: Adoption des règlements de la bibliothèque**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que les règlements de la bibliothèque soient approuvés tels que présentés.

**R-2012-08-4504: Indexation des salaires électoraux municipaux**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que les salaires électoraux municipaux soient majorés au même taux que les IPC 2010, 2011 et 2012 soit: 0,3%, 1,8% et 2,9%

**R-2012-08-4505: Autorisation signature contrat BSL – barrage Lac Fortin**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir avec la firme de Construction BSL Inc. concernant la réfection du barrage du Lac Fortin





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2012 (suite)

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2012-08-4506: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 septembre 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H.le Maire.

***GREFFE*****R-2012-09-4507: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et en ajoutant les items suivants à « affaires nouvelles »

- ❖ Avancement d'échelon
- ❖ abrogation résolution 20120-06-4449, contrat à Jopat, et appropriation des dépenses et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**1. GREFFE**

- 1.1: Adoption de l'ordre du jour
- 1.2: Adoption des procès-verbaux de la séance du 20 août 2012 et de la séance extraordinaire du 27 août 2012
- 1.3: Avis motion
- 1.4: Adoption du règlement no 2012-277
- 1.5: Adoption du règlement no 2012-278
- 1.6: Libération et quittance Relative au protocole d'entente relatif à l'opération d'une usine de recyclage de plastique et à la collecte des eaux usées de l'entreprise MV Recyclage de plastiques inc. sur le territoire de la ville de Beauceville daté du 24 mai 2012 (le Protocole)
- 1.7: Modification à la résolution 2012-06-4443 « acceptation soumission inspections télévisée
- 1.8: Modification à la résolution 2012-05-4374 « Mandat à Hydrosys Consultant – inspection barrage Lac Fortin

**2. HYGIÈNE DU MILIEU****3. VOIRIE****4. SÉCURITÉ****5. URBANISME****6. TRAVAUX PUBLICS****7. LOISIRS****8. FINANCES**

- 8.1. Adoption des dépenses des fonds de roulement
- 8.2. Approbation du bordereau des comptes

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1 Correspondance
- 9.2 -Affaires nouvelles
- 9.3 Période de questions

**10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE****R-2012-09-4508: Adoption des procès-verbaux de la séance du 20 août 2012 et de la séance extraordinaire du 27 août 2012**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité





## SÉANCE DU ORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2012 (suite)

QUE les procès-verbaux de la séance du 20 août 2012 et de la séance extraordinaire du 27 août 2012 soient adoptés tels que rédigés.

**A-2012-09-340: Avis motion**

Le conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

**R-2012-09-4509: Adoption du règlement no 2012-277**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2012-277 décrétant une dépense de six cent vingt-cinq-mille dollars (625 000 \$) et un emprunt du même montant pour prolongement des services d'aqueduc, d'égout et voirie sur la 19e et la 23e avenue nord sur une longueur approximative de 330 mètres soit adopté tel que rédigé.

**R-2012-09-4510: Adoption du règlement no 2012-278**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2012-278 modifiant le règlement 95-388 autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 300 000 \$

**R-2012-09-4511: Libération et quittance Relative au protocole d'entente relatif à l'opération d'une usine de recyclage de plastique et à la collecte des eaux usées de l'entreprise MV Recyclage de plastiques inc. sur le territoire de la ville de Beauceville daté du 24 mai 2012 (le Protocole)**

Attendu qu'aux termes du Protocole, Érick Vachon et Recyc RPM inc. (**Recyc**) se sont engagés, à titre de propriétaires de MV Recyclage de Plastiques inc. (**MV Recyclage**), à s'assurer du respect par cette dernière des conditions prescrites au Protocole et à être personnellement responsables en cas de défaut de MV Recyclage; et

Attendu que Érick Vachon et Recyc ont conclu en date du 29 juin 2012 une convention d'achat d'actions en vertu de laquelle Recyc a acheté l'ensemble des actions détenues par Érick Vachon dans le capital-actions de MV Recyclage, devenant par le fait même l'unique actionnaire que MV Recyclage.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Qu'à compter du 29 juin 2012, et malgré toute disposition à l'effet contraire contenue dans le Protocole, Érick Vachon ne sera plus responsable à l'égard d'aucune de ses obligations à titre de caution aux termes du Protocole, sauf celles qui étaient déjà exigibles aux termes du Protocole avant le 29 juin 2012. En consentant à la présente libération, la Ville de Beauceville (**Ville**) ne renonce à aucun droit ni recours qu'elle peut faire valoir à l'encontre d'Érick Vachon à l'égard des obligations de celui-ci aux termes du Protocole qui étaient exigibles avant le 29 juin 2012; et





## SÉANCE DU ORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2012 (suite)

Que sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, Ville donne une quittance et libération générale, complète, inconditionnelle et définitive à l'égard de toute réclamation, action, dette, obligation, demande, engagement, poursuite, droit, droit d'action ou d'indemnisation de quelque nature que ce soit qu'elle avait, a ou pourrait avoir, à tout titre que ce soit, directement ou indirectement, contre Érick Vachon et, sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, Ville reconnaît qu'Érick Vachon n'a dorénavant aucune obligation envers elle et ne lui doit absolument rien à quelque titre que ce soit.

**R-2012-09-4512:    Modification à la résolution 2012-06-4443 « acceptation soumission inspections télévisée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2012-06-4443 « acceptation soumission inspection télévisée » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) le montant total incluant les taxes.

**R-2012-09-4513:    Modification à la résolution 2012-05-4374 « Mandat à Hydrosys Consultant – inspection barrage Lac Fortin**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2012-05-4374 « « Mandat à Hydrosys Consultant – inspection barrage Lac Fortin » soit modifiée en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant:

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2009 (TECQ) le montant total incluant les taxes.

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

## ***VOIRIE***

## ***SÉCURITÉ***

## ***URBANISME***

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***





SÉANCE DU ORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2012 (suite)

## ***FINANCES***

### **R-2012-09-4514: Adoption des dépenses des fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que les dépenses suivantes soient défrayées par le fonds de roulement de base.

- ❖ Travaux du projet revitalisation du centre-ville de 150 000 \$ (une partie)
- ❖ Réparation majeure du camion de pompier #602 ± 4 000 \$

### **R-2012-09-4515: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **Affaires nouvelles**

#### **R-2012-09-4516: Avancement d'échelon**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'avancement d'un échelon soit accordé au personnel faisant partie de l'échelle salariale à l'exception de ceux qui sont rendus au dernier échelon de leur classification.

#### **R-2012-09-4517: Abrogation résolution 2012-06-4449, contrat à Jopat, et appropriation des dépenses**

Considérant la demande de prix pour la restauration du terrain de tennis;

Considérant les offres reçues.

Considérant que l'offre la plus basse ne respecte pas les critères demandés dans l'appel d'offre

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2012-06-4449 « Mandat à Jopat – réparation terrain de tennis » soit abrogée à toutes fins que de droit.





## SÉANCE DU ORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2012 (suite)

D'octroyer à la compagnie Jopat Inc., la restauration des terrains de tennis au montant de 38 500 \$, taxes exclues, tel que décrit dans l'offre de services en date du 31 août 2012 et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE pour défrayer le coût de réparation du terrain de tennis incluant les frais connexes, la Ville de Beauceville approprie un montant maximum de 60 000 \$, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

***Levée ou ajournement de la séance*****R-2012-09-4518: Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 10 septembre 2012 à 19h00.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE AJOURNÉE - 10 SEPTEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 septembre 2012 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

***GREFFE*****R-2012-09-4519: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 2.1 Résolution pour Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM)
  - 2.2 Résolution pour Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM)
  - 2.3 Transmission au MDDEP pour la délivrance du CA, dans le but de débiter les travaux de prolongements de la 181<sup>e</sup> Rue
3. VOIRIE
  - 3.1 Soumission – réfection de trottoirs
  - 3.2 Mandat BPR – surveillance réfection de trottoirs
4. SÉCURITÉ
5. URBANISME
6. TRAVAUX PUBLICS
7. LOISIRS
8. FINANCES
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 9.1 Affaires nouvelles
  - 9.2 Période de questions
10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**Le conseiller Claude Mathieu siège maintenant.**

***HYGIÈNE DU MILIEU*****R-2012-09-4520: Résolution pour Programme d'infrastructure Québec-Municipalité (PIQM)**

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du *Guide Sur le programme d'infrastructure Québec Municipalité* ;

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu





## SÉANCE AJOURNÉE – 10 SEPTEMBRE 2012 (suite)

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux suivants et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

1. 3<sup>e</sup> Avenue/93<sup>e</sup> Rue (**segment 83**)(108 mètres) : Remplacement conduite aqueduc et conduite égout. Coût approximatif : +/- 165 000\$
2. 9<sup>e</sup> Avenue (**segment 55**)(150 mètres)(entre la 87<sup>e</sup> rue et la 91<sup>e</sup> rue) : Remplacement conduite aqueduc et conduites égout. Coût approximatif : +/- 270 000\$.
3. 9<sup>e</sup> Avenue (**segment 57**)(245 mètres)(entre la boul Renault et la 87<sup>e</sup> rue) : Réhabilitation de la conduite aqueduc et remplacement de 61 mètres de conduite égout. Coût approximatif : +/- 196 000\$ pour la conduite d'aqueduc et +/- 60 000\$ pour la conduite d'égout sanitaire.
4. 40<sup>e</sup> Avenue (**segment 178**)(144 mètres)(entre la 84<sup>e</sup> rue et la 90<sup>e</sup> rue) : Remplacement conduite aqueduc et remplacement conduite égout. Coût approximatif : +/- 216 000\$.
5. 101<sup>e</sup> Rue (**segment 102**)(320 mètres)(entre la 33<sup>e</sup> avenue et la 21<sup>e</sup> avenue) : Remplacement de la conduite aqueduc et des deux conduites d'égout. Coût approximatif : +/- 576 000\$.
6. 9<sup>e</sup> Avenue (**segment 49**)(entre la 125<sup>e</sup> rue et la 139<sup>e</sup> rue, une section de 165 mètres en partant de la 125<sup>e</sup> rue) : Remplacement de la conduite aqueduc et la conduite d'égout. Coût approximatif : +/- 247 500\$.
7. 102<sup>e</sup> Rue (**segment 161**)(229 mètres)(entre la 20<sup>e</sup> avenue et la 30<sup>e</sup> avenue) : Remplacement de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout sanitaire et ajout d'une conduite pluviale : Coût approximatif : +/-420 000\$.
8. 132e Rue (**segment 151**)(179 mètres)(entre la 6<sup>e</sup> avenue et l'avenue Lambert) : Réhabilitation de la conduite d'aqueduc par chemisage. Il n'y a pas eu d'inspection télévisée sur les réseaux d'égout de ce tronçon. Coût approximatif : +/- 143 000\$.
9. 13<sup>e</sup> Avenue (**segment 95**)(87 mètres)(entre la route Fraser et la nouvelle conduite) : Réhabilitation de la conduite d'aqueduc par chemisage. Il n'y a pas eu d'inspection télévisée sur les réseaux d'égout sur ce tronçon. Coût approximatif : +/- 69 500\$.
10. Boul. Renault (**segment 27**)(295 mètres)(entre la sortie de la 9<sup>e</sup> avenue sud et la SPA) : Remplacement de la conduite d'aqueduc et d'égout (il n'y a pas de recommandation dans le plan d'intervention, mais on va essayer de les convaincre que la situation à changer depuis la confection du plan d'intervention) : +/- 440 000\$
11. 97<sup>e</sup> Rue (**segment 76**)(entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la 9<sup>e</sup> Avenue)(115 mètres) : Remplacement de la conduite aqueduc seulement : Coût approximatif : +/- 135 000\$.

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;





SÉANCE AJOURNÉE – 10 SEPTEMBRE 2012 (suite)

**R-2012-09-4521: Résolution pour Programme d'infrastructure Québec-Municipalité (PIQM)**

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du *Guide Sur le programme d'infrastructure Québec Municipalité* ;

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux suivants et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

- 1- La mise à niveau des deux postes de suppression d'eau potable situés sur la 181<sup>e</sup> Rue et la 183<sup>e</sup> Rue
- 2- Le remplacement du poste de pompage d'égout sanitaire numéro six (6) situé au 407, boul. Renault;
- 3- Le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire au bout de la 181<sup>e</sup> Rue, dans le Parc industriel.

**R-2012-09-4522: MDDEP pour la délivrance du CA, dans le but de débiter les travaux de prolongements de la 181<sup>e</sup> Rue.**

Attendu que le ministère des Transport du Québec prolonge la 181<sup>e</sup> rue de la Ville de Beauceville, dans le but de créer un lien routier entre le parc industriel de Beauceville et l'autoroute 73.

Attendu que le ministère des Transports et la Ville de Beauceville ont ratifié une entente de partenariat au niveau des travaux de construction et au niveau des engagements financiers relatifs au prolongement de la 181<sup>e</sup> rue;

Attendu que dans un souci d'efficience et de développement durable, la Ville de Beauceville doit prolonger les services d'aqueduc et d'égouts en même temps que les travaux du prolongement de la 181<sup>e</sup> rue par le ministère des Transports;

Attendu que les travaux de prolongement de la 181<sup>e</sup> rue effectués par le Ministère représentent une opportunité de développement industriel directe pour la Ville;

Attendu que la Ville de Beauceville investit directement une somme approximative de 2 925 000 \$ dans ces travaux;

Attendu que le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) requiert un engagement de la part de la Ville de Beauceville au sujet du respect des items suivants, avant d'autoriser les demandes en vertu de l'article 22 et 32 de la loi sur la qualité de





## SÉANCE AJOURNÉE – 10 SEPTEMBRE 2012 (suite)

l'environnement du Québec, demandes nécessaires pour autoriser l'entrepreneur en construction à débiter les travaux de prolongement de la 181<sup>e</sup>.

Attendu que le MDDEP exige que la Ville de Beauceville apporte les modifications nécessaires à son poste de pompage d'eau potable de la 181<sup>e</sup> rue, en fonction des recommandations de M. Stéphane Vachon, ingénieur civil de la firme Génivar, tel qu'indiqué à l'intérieur de son rapport du projet N° 121-17061-00, en date du 30 mai 2012.

Attendu que le MDDEP exige que la Ville de Beauceville apporte les modifications qui seront nécessaires au poste de pompage des eaux usées, PP 6, en fonction des recommandations de M. Michel Cossette, ingénieur civil de la firme BPR, tel qu'indiqué à l'intérieur du rapport du projet No 13553 et daté de juillet 2012.

Attendu que le ministère des Transports du Québec possède son projet de compensation pour la perte des milieux humides situés jusqu'à 10 m à l'extérieur de l'emprise de construction de la nouvelle 181<sup>e</sup> rue, sur toute la longueur des travaux.

Attendu que le MDDEP exige que la Ville de Beauceville compense les milieux humides détruits à l'extérieur de l'emprise de la 181<sup>e</sup> rue, lors du prolongement de cette dernière.

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville apporte les modifications recommandées par M. Stéphane Vachon, ingénieur civil de la firme Génivar, tel qu'indiqué à l'intérieur de son rapport du projet N° 121-17061-00, en date du 30 mai 2012, en remplaçant, entre autres, les pompes actuelles du réservoir de la 181<sup>e</sup> rue, par trois (3) nouvelles pompes d'une capacité équivalant à 250 guspm à 105 psi (25HP).

Que la Ville de Beauceville apporte les modifications qui seront nécessaires au poste de pompage des eaux usées, PP 6, en fonction des recommandations de M. Michel Cossette, ingénieur civil de la firme BPR, tel qu'indiqué à l'intérieur du rapport du projet No 13553 et daté de juillet 2012. Les modifications recommandées seront entre autres l'augmentation du poste de pompage 6, à une capacité de pompage entre 19 l/s à 28 m de tête et 37 l/s à 21 m de tête.

Que la Ville de Beauceville remplace par compensation, tous les milieux humides situés à l'extérieur de l'emprise du ministère des Transports du Québec, qui seront détruits à la suite du prolongement de la 181<sup>e</sup> rue, tel qu'il sera entendu à la suite des travaux effectués par nos représentants de la firme SNC-Lavalin, via son représentant, M. Sébastien Amodeo, M. Sc Environnement, avec le MDDEP, Direction de Chaudière-Appalaches.

Que la Ville de Beauceville produise une demande de certificat d'autorisation au MDDEP, pour tous les travaux de modifications qui seront faits, tel que le spécifient les paragraphes précédents, via un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec.

Que la Ville de Beauceville transmette, au plus tard un an après l'achèvement des travaux de modifications qui seront faits, tel que spécifié à l'intérieur des paragraphes précédents, un certificat de conformité des travaux autorisés par le certificat d'autorisation délivré par le MDDEP, via un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec.

**VOIRIE**





SÉANCE AJOURNÉE – 10 SEPTEMBRE 2012 (suite)

**R-2012-09-4523: Soumission – réfection de trottoirs**

Considérant la demande de prix pour la réfection des trottoirs;

Considérant les offres reçues par:

A.D. Roy /90601535 Québec Inc.	288 184,84 \$ incluant les taxes
Les Pavages de Beauce Inc.	313 723,37 \$ incluant les taxes
GPC Excavation Inc.	369 645,08 \$ incluant les taxes

Considérant que la soumission la plus basse n'est pas conforme;

Considérant que le montant d'emprunt du règlement 2012-276 autorisant la réfection des trottoirs est de 297 000 \$;

Considérant que la soumission de Les Pavages de Beauce Inc. est plus élevée que le montant autorisé;

Considérant que l'appel d'offre autorise le retrait de certains items;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Les Pavages de Beauce Inc.», en retranchant les items suivants:

- ❖ l'item #1 – 9<sup>e</sup> Avenue au montant de 32 663,50 \$
  - ❖ l'item #5 – partie du boul. Renault de 6 450 \$
- Le total de ces 2 items 39 113,50 \$ avant taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant 233 748,75 \$ excluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2012-276.

**R-2012-09-4524: Mandat à BPR pour la surveillance travaux réfection de trottoirs**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

De mandater la firme BPR pour la surveillance partielle des travaux de réfection des trottoirs sur le boulevard Renault, l'avenue Lambert, la 107<sup>e</sup> Rue et la 102<sup>e</sup> Rue au montant de cinq mille cinq cent dollars (5 500 \$) excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, le règlement d'emprunt no 2012-276.

## ***SÉCURITÉ***

## ***URBANISME***





SÉANCE AJOURNÉE – 10 SEPTEMBRE 2012 (suite)

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **Affaires nouvelles**

#### **R-2012-09-4525:   Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la séance soit ajournée d'une durée d'environ 60 minutes.

La séance est réouverte

#### **R-2012-09-4526:   Abrogation résolution 2012-08-4495**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2012-08-4495: « Appel d'offres de l'U.M.Q.. afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement » soit abrogée à toutes fins que de droits.

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée

#### **R-2012-09-4527:   Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 24 septembre 2012 à 19h30.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE AJOURNÉE – 10 SEPTEMBRE 2012 (suite)





## SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 24 septembre 2012 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

**R-2012-09-4528: Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la séance soit ajournée de 45 minutes.

***GREFFE*****R-2012-09-4529: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé comme suit:

1. *GREFFE*
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Dépôt procès-verbal de correction du règlement 2012-274
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
  - 2.1 Résolution à transmettre au MDDEP pour la délivrance du CA de l'article 32 pour l'émission du certificat d'autorisation des travaux de prolongements de la 181<sup>e</sup> rue.
  - 2.2 Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.
3. *VOIRIE*
4. *SÉCURITÉ*
  - 4.1 Avis de retrait de constat d'infraction (Royal Mat)
5. *URBANISME*
6. *TRAVAUX PUBLICS*
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
  - 8.1 Adoption des dépenses des fonds de roulement
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 9.1 Autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM (Lucie Gravel et Denis Guay)
  - 9.2 Radiation de compte
  - 9.3 Correspondance
  - 9.4 Affaires nouvelles
  - 9.5 Période de questions
10. *Levée ou ajournement de la séance*

avec les modifications suivantes en renumérotant et en ajoutant les items suivants:

Renuméroté           4.1 pour 4.2  
                              9.2 pour 8.2

- 1.3 Avis de motion modifiant règlement sur le traitement des élus
- 2.3 Résolution à transmettre au MDDEP pour la délivrance du CA de l'article 22 pour l'émission du certificat d'autorisation des travaux de prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue
- 4.1 Autorisation au Directeur général à signer entente avec Royal Mat
- 4.3 Achat fournaise à la caserne incendie





SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012 (suite)

- 4.4 Avis de motion modifiant le règlement 2007-200 sur la prévention des incendies
- 7.1 Appui Soccer régional
- 7.2 Don Soccer mineur Beauceville Inc.
- 9.4.1 Félicitation à André Spénard pour son élection

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**Dépôt par la Greffière procès-verbal de correction du règlement 2012-274**

**A-2012-09-341: Avis motion modifiant le règlement 1998-16**

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 1998-16, règlement sur le traitement des membres du conseil.

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

**R-2012-09-4530: Résolution à transmettre au MDDEP pour la délivrance du CA de l'article 32 pour l'émission du certificat d'autorisation des travaux de prolongements de la 181e Rue.**

Attendu que le ministère des Transports du Québec prolonge la 181<sup>e</sup> Rue de la Ville de Beauceville dans le but de créer un lien routier entre le parc industriel de Beauceville et l'autoroute 73.

Attendu que le ministère des Transports et la Ville de Beauceville ont ratifié une entente de partenariat au niveau des travaux de construction et au niveau des engagements financiers relatifs au prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue;

Attendu que dans un souci d'efficience et de développement durable, la Ville de Beauceville doit prolonger les services d'aqueduc et d'égouts en même temps que les travaux du prolongement de la 181<sup>e</sup> rue par le ministère des Transports;

Attendu que les travaux de prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue effectués par le Ministère représentent une opportunité de développement industriel directe pour la Ville;

Attendu que la Ville de Beauceville investit directement une somme approximative de 2 925 000 \$ dans ces travaux;

Attendu que le ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) requiert un engagement de la part de la Ville de Beauceville au sujet du respect des items suivants, avant d'autoriser les demandes en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement du Québec, demandes nécessaires pour autoriser l'entrepreneur en construction à débiter les travaux de prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue.

Attendu que le MDDEP exige que la Ville de Beauceville apporte les modifications nécessaires à son poste de pompage d'eau potable de la 181<sup>e</sup> Rue, en fonction des recommandations de M. Stéphane Vachon, ingénieur civil de la firme Génivar, tel qu'indiqué à l'intérieur de son rapport du projet N° 121-17061-00, en date du 30 mai 2012.





## SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012 (suite)

Attendu que le MDDEP exige que la Ville de Beauceville apporte les modifications qui seront nécessaires au poste de pompage des eaux usées, PP 6, en fonction des recommandations de M. Michel Cossette, ingénieur civil de la firme BPR, tel qu'indiqué à l'intérieur du rapport du projet No 13553 et daté de juillet 2012.

Attendu que le prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue et le développement du parc industriel va nécessiter l'aménagement d'infrastructures utiles à la gestion du drainage pluvial via des bassins de rétention, tel que présenté par M. Charles Drouin, ingénieur civil de la firme SNC-Lavalin, à l'intérieur du rapport, dossier No 502100, déposé pour le compte du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Beauceville.

Attendu que dans une première phase deux bassins de rétention et de filtration d'eau de pluie seront construits pour une capacité de contrôle d'une superficie de 15 ha, incluant la surface des bassins et de l'emprise de rue.

Attendu que le ministère des Transports du Québec possède son projet de compensation pour la perte des milieux humides situés jusqu'à 10 m à l'extérieur de l'emprise de construction de la nouvelle 181<sup>e</sup> Rue, sur toute la longueur des travaux.

Attendu que le MDDEP pourrait exiger que la Ville de Beauceville compense les milieux humides détruits à l'extérieur de l'emprise de la 181<sup>e</sup> Rue, lors du prolongement de cette dernière.

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville apporte les modifications recommandées par M. Stéphane Vachon, ingénieur civil de la firme Génivar, tel qu'indiqué à l'intérieur de son rapport du projet N° 121-17061-00, en date du 30 mai 2012, en remplaçant, entre autres, les pompes actuelles du réservoir de la 181<sup>e</sup> Rue, par trois (3) nouvelles pompes d'une capacité équivalant à 250 guspm à 105 psi (25HP).

Que la Ville de Beauceville apporte les modifications qui seront nécessaires au poste de pompage des eaux usées, PP 6, en fonction des recommandations de M. Michel Cossette, ingénieur civil de la firme BPR, tel qu'indiqué à l'intérieur du rapport du projet No 13553 et daté de juillet 2012. Les modifications recommandées seront entre autres l'augmentation du poste de pompage 6, à une capacité de pompage entre 19 l/s à 28 m de tête et 37 l/s à 21 m de tête.

Que la Ville de Beauceville remplace par compensation, le cas échéant, tous les milieux humides situés à l'extérieur de l'emprise du ministère des Transports du Québec, qui seront détruits à la suite du prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue, tel qu'il sera entendu à la suite des travaux effectués par nos représentants de la firme SNC-Lavalin, via son représentant, M. Sébastien Amodeo, M. Sc Environnement, avec le MDDEP, Direction de Chaudière-Appalaches.

Que la Ville de Beauceville transmette au MDDEP, d'ici la fin de janvier 2013, une copie de chaque mandat qui aura été accordé aux ingénieurs qui seront chargés de produire les demandes d'autorisation au nom de la Ville de Beauceville, pour les modifications qui devront être faites au poste de pompage d'eaux usées No 6 et au poste de pompage du réservoir d'eau potable de la 181<sup>e</sup> Rue.

Que la Ville de Beauceville produise une demande d'autorisation au MDDEP, pour tous les travaux de modifications qui devront être faits, tel que spécifié à l'intérieur des paragraphes précédents, via un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec.





## SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012 (suite)

Que la Ville de Beauceville s'engage à mandater un ingénieur, produire la demande d'autorisation au MDDEP et à construire un troisième ouvrage de rétention d'eau de pluie lorsque la surface développée (incluant la surface de l'emprise de la rue et du bassin de rétention) à l'intérieur du bassin de drainage sud aura atteint une superficie de 15 ha.

Que la Ville de Beauceville transmette, au plus tard un an après l'achèvement des travaux de modifications spécifiés à l'intérieur des paragraphes précédents, un certificat de conformité des travaux autorisés par les demandes d'autorisation délivrées par le MDDEP, via un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec.

**R-2012-09-4531: Résolution à transmettre au MDDEP pour la délivrance du CA de l'article 22 pour l'émission du certificat d'autorisation des travaux de prolongements de la 181e Rue.**

Attendu que le ministère des Transports du Québec prolonge la 181<sup>e</sup> Rue de la Ville de Beauceville, sur une longueur approximative de 1 200 m, dans le but de créer un lien routier entre le parc industriel de Beauceville et l'autoroute 73.

Attendu que le ministère des Transports et la Ville de Beauceville ont ratifié une entente de partenariat au niveau des travaux de construction et au niveau des engagements financiers relatifs au prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue;

Attendu que dans un souci d'efficience et de développement durable, la Ville de Beauceville doit prolonger les services d'aqueduc et d'égouts en même temps que les travaux du prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue par le ministère des Transports;

Attendu que les travaux de prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue effectués par le Ministère représentent une opportunité de développement industriel directe pour la Ville;

Attendu que la Ville de Beauceville investit directement une somme approximative de 2 925 000 \$ dans ces travaux;

Attendu que le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) requiert un engagement de la part de la Ville de Beauceville au sujet du respect des items suivants, avant d'autoriser les demandes en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement du Québec, demandes nécessaires pour autoriser l'entrepreneur en construction à débiter les travaux de prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue.

Attendu que la superficie des milieux humides qui sera perturbée ou détruite, à la suite des travaux et du développement du parc industriel représente approximativement 5.4 ha au total et que de cette superficie approximativement 1.37 ha sont sous la responsabilité du ministère des Transports et que 4.03 ha sont sous la responsabilité de la Ville de Beauceville.

Attendu que selon la valeur écologique des milieux touchés, seulement la destruction et/ou la perturbation des milieux MH-6, MH-7 et le ruisseau Olivier faisant partie de la superficie sous la responsabilité de la Ville de Beauceville devront faire objet d'une compensation d'un point vue écologique (voir le plan annexé à la résolution).

Attendu que la Ville de Beauceville reconnaît la nécessité de compenser les milieux humides qui seront perturbés et/ou détruits à la suite des travaux.





## SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012 (suite)

Attendu que lors d'une rencontre avec le MDDEP, le 13 septembre 2012, un projet de compensation a été présenté par les représentants de la Ville, aux analystes responsables du dossier.

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville s'engage à compenser tous les milieux humides, sous sa responsabilité, perturbés ou détruits, à la suite du prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue et du développement du parc industriel.

Que la Ville de Beauceville s'engage à présenter les plans et devis du projet de compensation, au ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs, pour son approbation, avant la réalisation de ce dernier.

Que la Ville de Beauceville s'engage à réaliser le projet de compensation autorisé dans les meilleurs délais, c'est-à-dire à l'intérieur de l'année qui suivra l'émission du certificat d'autorisation.

**R-2012-09-4532: Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.**

Attendu que la Municipalité (ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité (ou régie intermunicipale) désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Hypochlorite de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu :

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Hypochlorite de sodium*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2013;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;





## SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012 (suite)

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**VOIRIE****SÉCURITÉ****R-2012-09-4533: Mandat au Directeur général de signer une entente avec Royal Mat**

Considérant les nombreuses interventions du service de sécurité incendie de Beauceville à l'usine de Royal Mat, 181<sup>e</sup> Rue

Considérant qu'il y a lieu de faire une entente de prévention des incendies afin de diminuer les interventions;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le directeur-général, Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente à intervenir avec la compagnie Royal Mat afin de diminuer les interventions du service de sécurité incendie à leur usine de la 181<sup>e</sup> Rue.

**R-2012-09-4534: Avis de retrait de constat d'infraction (Royal Mat)**

Conditionnellement à la signature de l'entente avec Royal Mat afin de diminuer les interventions du service de sécurité incendie;

Considérant que la compagnie Royal Mat a investi pour plusieurs milliers de dollars dans la prévention incendie de son usine;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la greffière, Madeleine Poulin, soit autorisée à signer « un avis de retrait » des constats d'infractions suivants:





SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012 (suite)

Constats numéro	Date	Montant	Constats à retirer
10050	10 février 2010	1 250,00 \$	
11108 (crédit sur 10050)	12 mai 2011	(200,00 \$)	
<b>À annuler sur 10050</b>			<b>1 050,00 \$</b>
10090	23 avril 2010	3950,63 \$	
10092 (crédit sur 10090)	12 mai 2010	(1 128,75 \$)	
11146 (crédit sur 10090)	22 juillet 2011	(321,88 \$)	
<b>À annuler sur 10090</b>			<b>2 500,00 \$</b>
<b>11145</b>	<b>22 juillet 2011</b>	<b>2 500,00 \$</b>	<b>2 500,00 \$</b>

**A-2012-09-342: Avis de motion modifiant le règlement 2007-200 concernant la prévention des incendies**

Le Conseiller Dany Veilleux donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2007-200 concernant la prévention des incendies

**R-2012-09-4535: Fournaise Caserne incendie**

Considérant que la fournaise à la caserne incendie date depuis sa construction, i.e 1976;

Considérant que des réparations sont nécessaires et dispendieuses;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

D'accorder à la compagnie Gagnon Inc. de remplacer la chaudière à l'huile par 2 chaudières au gaz naturel au montant de 15 495,00 \$ excluant les taxes tel que l'offre 3286-2 de Gagnon Inc.;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

## ***URBANISME***

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

**R-2012-09-4536: Appui au soccer compétitif**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville appuie le Soccer Beauce-Centre dans ses démarches pour la formation d'un club de soccer compétitif en permettant au club d'utiliser les plateaux sportifs





## SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012 (suite)

tels que terrain de soccer extérieur; gymnase; locaux du centre des loisirs pour réunion, publicité dans le Beaucevillien.

**R-2012-09-4537: Don Soccer mineur Beauceville Inc.**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QU'une subvention au montant de 1000 \$ soit accordé au Soccer mineur Beauceville Inc.

***FINANCES*****R-2012-09-4538: Adoption des dépenses des fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que les dépenses suivantes soient défrayées par le fonds de roulement de base.

- ❖ L'installation d'un système électrique sur l'île Ronde: Gingras Électrique Inc.: 4 000 \$
- ❖ Système caméra sur l'île ronde: Sécur Alliance Inc.: 4 886,44 \$

**R-2012-09-4539: Radiation de compte**

Considérant qu'il y a eu entente hors Cour dans la cause Béton Chevalier et Ville de Beauceville;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le compte de Béton Chevalier au montant 5 624,99 \$ plus les intérêts 17 312,50 \$ soit radié.

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE*****R-2012-09-4540: Autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Denis Guay, et la trésorière, madame Lucie Gravel, soient autorisés à présenter pour et au nom de la Ville de Beauceville une demande de subvention dans le programme d'infrastructure Québec Municipalité, volet 2.1 (PIQM)

**Affaires nouvelles****R-2012-09-4541: Félicitation à M. André Spénard**

Il est proposé par madame Renée Berberi,





SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2012 (suite)

Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Ville de Beauceville adresse ses plus sincères félicitations à Monsieur André Spénard, pour son élection comme député de Beauce-Nord au Gouvernement du Québec

**Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**R-2012-09-4542: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire



SÉANCE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**Monsieur le Maire tient à féliciter les 3 candidats, Sylvain Bolduc, Jean Gilbert et Martin Rodrigue pour la campagne électorale qu'ils ont tenue lors des dernières semaines. Il souhaite également la bienvenue au nouvel élu Sylvain Bolduc.**

## ***GREFFE***

### **R-2012-10-4543: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel en reportant l'item 8.4 « radiation de compte » et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 4, 10 et 24 septembre 2012
  - 1.3. Maire suppléant
  - 1.4. Adoption du projet de règlement no 2012-279 – code d'éthique et déontologie des employés municipaux
  - 1.5. Adoption du projet de règlement no 2012-280 – modifiant le règlement 1998-16, sur le traitement des élus
  - 1.6. Mandat signature entente avec Mme Rosanne Bolduc et Jean Pouliot – érablière parc industriel
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
  - 2.1. Mandat firme BPR surveillance travaux barrage Lac Fortin
3. *VOIRIE*
4. *SÉCURITÉ*
5. *URBANISME*
  - 5.1. CPTAQ – Autoroute 73
  - 5.2. Dérogation mineure, 206, 114e Rue, lot 4 061 042
  - 5.3. Dérogation mineure, 421, boul. Renault, lot 4 438 175
6. *TRAVAUX PUBLICS*
  - 6.1. Laboratoire des sols – réfection des trottoirs
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
  - 8.1. Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.
  - 8.2. Approbation du bordereau des comptes
  - 8.3. Adoption des dépenses des fonds de roulement
  - 8.4. Radiation de compte
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 9.1. Autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM
  - 9.2. Correspondance
  - 9.3. Affaires nouvelles
  - 9.4. Période de questions
10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*





SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012 (suite)

**R-2012-10-4544: Adoption des procès-verbaux des séances du 4, 10 et 24 septembre 2012**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 4, 10 et 24 septembre 2012 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2012-10-4545: Maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE Claude Mathieu soit et est nommé maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2012 et janvier et février 2013.

**R-2012-10-4546: Adoption du projet de règlement no 2012-279 – code d'éthique et déontologie des employés municipaux**

Considérant que le conseiller Dany Veilleux fait la présentation du projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement no 2012-279 règlement adoptant le projet de règlement sur code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux soit adopté tel que rédigé.

**R-2012-10-4547: Adoption du projet de règlement no 2012-280 – modifiant le règlement 1998-16, sur le traitement des élus**

Considérant que le conseiller Lévy Mathieu fait la présentation du projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement no 2012-280 modifiant par le règlement 1998-16, sur le traitement des élus soit adopté tel que rédigé.

**R-2012-10-4548: Mandat signature entente avec Mme Rosanne Bolduc et Jean Pouliot – érablière parc industriel**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que le directeur général, monsieur Félix Nunez, et la greffière, madame Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente à intervenir entre madame Rosanne Bolduc, monsieur Jean Pouliot et Ville de Beauceville concernant l'exploitation et l'usage de l'érablière dans le parc industriel.





SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012 (suite)

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

### **R-2012-10-4549: Mandat firme BPR surveillance travaux barrage Lac Fortin**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

De mandater la firme BPR – Énergie Inc. pour la fourniture de service d'ingénieurs pour la surveillance de la réfection du barrage du Lac Fortin au montant de 57 060,90 \$ excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2009 (TECQ) le montant total incluant les taxes.

## ***VOIRIE***

## ***SÉCURITÉ***

## ***URBANISME***

*Monsieur Lévy Mathieu se retire de l'assemblée*

### **R-2012-10-4550: CPTAQ – Autoroute 73**

Considérant que le ministère des Transports projet de prolonger l'autoroute 73, de la route du Golf de Beauceville jusqu'à la municipalité de St-Georges de Beauce;

Considérant les autorisations déjà accordées par la CPTAQ au MTQ pour le prolongement de l'autoroute 73 dans ce secteur;

Considérant qu'en fonction de la localisation des travaux en zone agricole, le ministère des Transports doit faire la demande d'une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant que lors des travaux de prolongement de l'autoroute 73, des mesures d'atténuation seront mises en place de façon à ce que ce projet entraîne un minimum d'impact négatif à moyen et à long terme sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains visés;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- les activités agricoles existantes et leur développement;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- les ressources eau et sol pour la municipalité et la région;



SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012 (suite)

- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Considérant que ce type de projet n'engendrera aucune distance séparatrice par rapport à un établissement de production animale et/ou son lieu d'entreposage des fumiers;

Considérant qu'il n'existe pas de site alternatif techniquement réalisable qui pourrait réduire ou éliminer les impacts de ce projet sur l'agriculture;

Considérant que ce projet ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande présentée par le ministère des Transports concernant l'utilisation d'une parcelle du lot 3 489 062 et de deux parcelles du lot 3 488 935, totalisant une superficie approximative de 2.2 ha pour réaliser les travaux de prolongement de l'autoroute 73, tel que montré aux plans annexés et à l'intérieur de la demande à la CPTAQ produite et signée le 12 septembre 2012 par le MTQ.

Par la présente, le conseil municipal renonce également au délai de 30 jours prévu par la *Loi sur la protection du territoire des activités agricoles* (LPTAA) pour présenter des observations ou faire une demande de rencontre suite à l'émission du compte-rendu et de l'orientation préliminaire à être émis par la CPTAQ pour ce projet.

***Monsieur Lévy Mathieu réintègre l'assemblée***

**R-2012-10-4551: Dérogation mineure, 206, 114e Rue, lot 4 061 042**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 206, 114<sup>e</sup> Rue, lot 4 061 042, à l'intérieur de la zone 211R à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser une marge latérale de 30 cm, pour la section ouest du bâtiment qui recouvre les escaliers à l'arrière de celui-ci. La norme au règlement de zonage pour ce secteur est de 100cm et plus.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 12 septembre 2012;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**R-2012-10-4552: Dérogation mineure, 421, boul. Renault, lot 4 438 175**



SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012 (suite)

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 421, boul. Renault, lot 4 438 175, à l'intérieur de la zone 103C, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser une marge latérale de 30cm, du mur du garage avant, attenant à la maison, par rapport à la limite de propriété qui sépare la propriété du 421 et 423. La norme au règlement de zonage pour ce secteur est de 300cm et plus.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme le et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 12 septembre 2012

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

### **R-2012-10-4553: Laboratoire des sols – réfection des trottoirs**

Considérant la demande de prix pour le laboratoire des sols pour la réfection des trottoirs;

Considérant les offres reçues par:

LMV Inc.:	6 270,15 \$ excluant les taxes
Groupe ABS Inc.	3 550,00 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Groupe ABS Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Groupe ABS Inc. » au montant trois mille cinq cent cinquante dollars (3 550 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, le règlement d'emprunt no 2012-276

## ***LOISIRS***



SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012 (suite)

## ***FINANCES***

### **Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.**

#### **R-2012-10-4554: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-09 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

#### **R-2012-10-4555: Adoption des dépenses des fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que les dépenses suivantes soient défrayées par le fonds de roulement de base.

❖ Alimentation électrique sur l'île Ronde, ref: caméra: Gingras Électrique Inc.: 595,70 \$

#### **Radiation de compte**

Il est proposé par  
Appuyé par et résolu à l'unanimité

**Reporte à l'adoption de l'ordre du jour**

QUE les comptes de Royal Mat, factures no 7234 et 10057 aux montants respectifs de 1 850,08 \$ et 1 087,60 \$ soient radiés.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

#### **R-2012-10-4556: Autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, monsieur Félix Nunez, soit autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Beauceville une demande de subvention dans le programme d'infrastructure Québec Municipalité,(PIQM) et PIQM – conduites

#### **Affaires nouvelles**

Le Conseiller Lévy Mathieu tient à féliciter

Monsieur Pierre Bolduc pour les rénovations de l'ancienne chapelle Fraser;  
Comité culturel et patrimonial pour l'organisation des journées de la culture;  
Monsieur le maire pour son implication dans le projet Tim Hortons

Monsieur le Maire remercie la greffière, Madeleine Poulin, et son équipe pour le bon déroulement de l'élection partielle du 30 septembre.





SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012 (suite)

**Période de questions**

M. Mathieu Garlarneau, journaliste demande de l'information sur le programme PIQM ainsi que sur le barrage du Lac Fortin.

***Levée ou ajournement de la séance***

**R-2012-10-4557: Ajournement**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 4 octobre 2012 à 19h00

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE AJOURNÉE 4 OCTOBRE 2012

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 octobre 2012 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

**R-2012-10-4558: Demande CPTAQ – 4 061 074**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 061 074, à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire pour la construction d'une maison neuve;

Considérant que le lot en question est situé en zone forestière, selon le nouveau schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche;

Considérant la décision No 371132 de la Commission de la Protection du Territoire Agricole avec la MRC Robert-Cliche, au sujet de la demande à portée collective en lien avec l'article 59 de la loi sur la Protection du Territoire et de l'Activité Agricole du Québec;

Considérant que la décision porte, entre autres, sur la possibilité de construire une résidence unifamiliale sur une propriété en zone forestière de plus de 10 hectares;

Considérant que lorsque le règlement de zonage de la Ville de Beauceville sera révisé pour inclure le nouveau schéma de développement révisé de la MRC, la Ville de Beauceville aura l'autorisation d'émettre des permis de construction pour le même type de demande, sans avoir à produire une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Considérant que même s'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites urbaines de la Ville de Beauceville pour la construction d'une maison neuve, la présente demande fait appel à une autorisation en lien avec la demande à portée collective de la MRC Robert-Cliche;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation produit par le propriétaire ou son représentant dûment autorisé, pour le lot 4 061 074.

**R-2012-10-4559: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

 MADELEINE POULIN, Greffière

---

 LUC PROVENÇAL, Maire




## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 15 OCTOBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 octobre 2012 à 17h15 et à laquelle sont présents: Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de monsieur Claude Mathieu, maire suppléant.

**R-2012-10-4560: Cautionnement Corporation Aréna Beauceville Inc.**

Considérant que la Corporation de l'Aréna Beauceville Inc. désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de cent soixante et six mille deux cent quatre-vingt dollars (166 280 \$), remboursable sur cinq (5) ans;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que la Ville de Beauceville se porte caution en faveur de la Corporation de l'Aréna Beauceville Inc.) d'un montant de cent soixante et six mille deux cent quatre-vingt dollars (166 280 \$) pour cinq (5) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

**A-2012-08-343: Avis motion**

Le conseiller monsieur Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé la modification du règlement 2010-237, article 4 clause de taxation

**R-2012-10-4561: Appui Fonds culturel de la MRC et le CLD Robert-Cliche –TVCB****Monsieur Lévy Mathieu se retire de la réunion**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville appuie M. Hughes Nolet Voyer, artiste professionnel, pour la demande au Fonds culturel de la MRC et le CLD Robert-Cliche – TVCB suite à son projet qui est de faire une murale peinte sur un faux mur composé de 2 panneaux de 4'x 8', qui représenterait la gare de Beauceville

**Monsieur Lévy Mathieu réintègre la réunion****R-2012-10-4562: Approbations des comptes du 15 octobre 2012**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes du 15 octobre 2012 soit adopté telle que présentée





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2012 (suite)

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2012-10-4563: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

LUCIE POULIN, Assistante greffière

---

CLAUDE MATHIEU, Maire suppléant





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 22 OCTOBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 22 octobre 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Sylvain Bolduc, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2012-10-4564: Annulation de la séance extraordinaire du 15 octobre 2012**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que la séance extraordinaire du 15 octobre soit annulée à toute fin que de droit.

**R-2012-10-4565: Cautionnement Corporation Aréna Beauceville Inc.**

Considérant que la Corporation de l'Aréna Beauceville Inc. désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de cent soixante et six mille deux cent quatre-vingt dollars (166 280 \$), remboursable sur cinq (5) ans;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la Ville de Beauceville se porte caution en faveur de la Corporation de l'Aréna Beauceville Inc.) d'un montant de cent soixante et six mille deux cent quatre-vingt dollars (166 280 \$) pour cinq (5) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

**A-2012-10-344: Avis motion**

Le conseiller monsieur Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé la modification du règlement 2010-237, article 4 clause de taxation

**R-2012-10-4566: Appui Fonds culturel de la MRC et le CLD Robert-Cliche –TVCB****Monsieur Lévy Mathieu se retire de la réunion**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville appuie M. Hughes Nolet Voyer, artiste professionnel, pour la demande au Fonds culturel de la MRC et le CLD Robert-Cliche – TVCB suite à son projet qui est de faire une murale peinte sur un faux mur composé de 2 panneaux de 4'x 8', qui représenterait la gare de Beauceville

**Monsieur Lévy Mathieu réintègre la réunion**



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2012 (suite)

**R-2012-10-4567: Approbations des comptes du 15 octobre 2012**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes du 15 octobre 2012 soit adopté telle que présentée

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2012-10-4568: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE 5 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 novembre 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

**GREFFE****R-2012-11-4569: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté avec les modifications suivantes

- ❖ en enlevant l'item 1.5 – doublon

En ajoutant dans affaires nouvelles les items suivants:

- ❖ félicitations à Corporation Ile Ronde pour l'activité Halloween assurance UMQ – AGA
- ❖ Arrêt coin 155<sup>e</sup> Rue et 19<sup>e</sup> Avenue et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*

1.1: Adoption de l'ordre du jour

1.2: Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 4 octobre, la séance extraordinaire du 15 et 22 octobre 2012

1.3: Autorisation signature d'une servitude de tolérance

1.4: Modification à la résolution no 2009-12-3659 -nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organismes

1.5: Autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM

2. *HYGIÈNE DU MILIEU*3. *VOIRIE*

3.1Adoption du tableau de déneigement 2011-2012

4. *SÉCURITÉ*5. *URBANISME*6. *TRAVAUX PUBLICS*7. *LOISIRS*

7.1 Approbation des tarifications de locations de salles et piscine– centre des loisirs

7.2 Autorisation à signer les baux de location pour les salles et piscine – centre des loisirs

7.3 Changement de statut de la Bibliothèque Doyon

7.4 Entente de services à la carte du Réseau Biblio CNCA

8. *FINANCES*

8.1 Autorisation de signature – Assistante-trésorière – Véronique Morin

8.2 Approbation du bordereau des comptes

8.3 Adoption des dépenses des fonds de roulement

9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

9.1 Autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM

9.2 Présentation d'une demande d'aide financière Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM) Projet de construction de la chaussée sur la 181e Rue

9.3 Correspondance

9.4 Affaires nouvelles

9.5 Période de questions

## 10. Ajournement de la séance





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012 (suite)

**R-2012-11-4570: Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 4 octobre, la séance extraordinaire du 15 et 22 octobre 2012**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 4 octobre et des séances extraordinaires du 15 et 22 octobre 2012 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2012-11-4571: Autorisation signature d'une servitude de tolérance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE, monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une servitude de tolérance à intervenir entre la Ville de Beauceville et Portes Patio Novatech Inc. concernant un mur de pierre sur une partie du lot 3 490 307.

**R-2012-11-4572: Modification à la résolution no 2009-12-3659 -nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organismes**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 2009-12-3659 modifiée par les résolutions nos 2011-02-4012 et 2012-03-4024 « nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organismes » est de nouveau modifiée comme suit:

- ❖ Comité des finances: Claude Mathieu et Steve Gosselin
- ❖ Comité de l'Aréna: Dany Veilleux, Steve Gosselin et Sylvain Bolduc
- ❖ Commission des Loisirs: Renée Berberi, Steve Gosselin et Sylvain Bolduc
- ❖ Comité ressources humaines: Claude Mathieu, Dany Veilleux et Steve Gosselin

Que le «comité de promotion et de développement» soit remplacé par «comité de revitalisation» et que le nom de Claude Mathieu soit enlevé.

Que le comité piste cyclable « niveau régional » soit ajouté et le conseiller Sylvain Bolduc soit nommé pour représenter la Ville de Beauceville.

***HYGIÈNE DU MILIEU******VOIRIE*****R-2012-11-4573: Adoption du tableau de déneigement 2012-2013**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012 (suite)

QUE le tableau de déneigement, pour la saison 2012-2013 soit et est adopté tel que soumis par le Directeur des travaux publics, Denis Guay.

## ***SÉCURITÉ***

### **R-2012-11-4574:   Embauche de personnel – service de sécurité incendie**

Considérant que le candidat Jean-Michel Laliberté rencontre les critères de base et a réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Jean-Michel Laliberté comme apprenti pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

## ***URBANISME***

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

### **R-2012-11-4575:   Approbation des tarifications de locations de salles et piscine– centre des loisirs**

Considérant la mise à jour des tarifications des locations de salle et piscine au centre des loisirs;

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux t résolu à l'unanimité

QUE la tarification concernant la piscine et les salles du centre des loisirs soit approuvée tel que présentée et tel que décrit à l'annexe « A ».

### **R-2012-11-4576:   Autorisation à signer les baux de location pour les salles et piscine – centre des loisirs**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012 (suite)

Que mesdames Sophie Quirion et Christine Caron soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les baux de location des salles et piscine du Centre des loisirs et tout document se rattachant à la location.

**R-2012-11-4577: Changement de statut de la Bibliothèque Madeleine-Doyon**

Considérant que le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine a procédé à une modification des critères applicables donnant accès aux services offerts par le Réseau Biblio CNCA;

Considérant que de ce fait, le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine ne subventionne plus le Réseau Biblio pour desservir les municipalités de plus de 5000 habitants;

Considérant qu'il y a plus ou moins 6200 habitants dans la Ville de Beauceville;

Considérant que le Réseau Biblio CNCA offre maintenant des services à la carte;

Considérant les explications et analyses des différentes options pour les services à la carte;

Considérant que les employés et les bénévoles de la bibliothèque sont prêts à mettre en place les changements liés à l'autonomie;

Considérant que la cotisation annuelle de la bibliothèque au Réseau Biblio CNCA prend fin le 31 décembre 2012;

Considérant que la Ville devra procéder à la signature d'un contrat avec le Réseau Biblio CNCA pour une durée s'échelonnant du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2016;

Considérant les explications fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Renée Berberi, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité :

Que ce conseil décide que la bibliothèque devienne autonome à compter du 1 janvier 2013 et, du même coup, qu'elle ne renouvellera pas sa cotisation annuelle en 2013.

Que monsieur Luc Provençal, maire ainsi que monsieur Félix Nunez directeur général soient, par la présente, autorisés à en informer le Réseau Biblio CNCA.

**R-2012-11-4578: Entente de services à la carte du Réseau Biblio CNCA**

Considérant que depuis son ouverture, la bibliothèque est membre du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA);

Considérant que le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine a procédé à une modification des critères applicables donnant accès aux services offerts par le Réseau Biblio CNCA;

Considérant que de ce fait, le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine ne subventionne plus le Réseau Biblio pour desservir les municipalités de plus de 5000 habitants;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012 (suite)

Considérant qu'il y a plus ou moins 6200 habitants dans la Ville de Beauceville;

Considérant que le Réseau Biblio CNCA offre maintenant des services à la carte;

Considérant les explications et analyses des différentes options pour les services à la carte;

Considérant qu'après étude du dossier, ce conseil accepterait l'option « Informatique, entretien et support » au coût de 1,58\$ per capita plus 1 329 \$ pour 3 accès informatiques, soit 12 235 \$ par année (taxes incluses);

Considérant que le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine subventionnera dorénavant les municipalités pour l'achat de livres pour la collection locale;

Considérant que la Ville devra procéder à la signature d'un contrat avec le Réseau Biblio CNCA pour une durée s'échelonnant du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2016;

Considérant les explications fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Renée Berberi, Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité :

Que ce conseil décide à titre de bibliothèque autonome de prendre l'option « Informatique, entretien et support » ci-avant mentionnée.

Que monsieur Luc Provençal, maire ainsi que monsieur Félix Nunez directeur général soient, par la présente, autorisés à procéder à la signature du contrat de service, à intervenir avec le Réseau Biblio et à consentir à toutes clauses habituelles et nécessaires en semblables matières, le tout en fonction de l'option choisie par ce conseil.

Que la trésorière est, par la présente, autorisée à procéder au paiement annuel du Réseau Biblio CNCA du montant ci-avant mentionné, le tout selon les modalités prévues au contrat à intervenir entre les parties.

## ***FINANCES***

### **R-2012-11-4579: Autorisation de signature – Assistante-trésorière - Véronique Morin**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'assistante-trésorière, madame Véronique Morin, en l'absence de la Trésorière Lucie Gravel, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, les chèques et effets bancaires nécessaires à son administration.

### **R-2012-11-4580: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2012-10 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2012-11-4581: Adoption des dépenses des fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la dépense suivante soit défrayée par le fonds de roulement de base.

Achat de 2 pompes portatives pour utilisation de bris d'aqueduc et mesures d'urgence au coût de 4600 \$ + taxes

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE*****R-2012-11-4582: Autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Denis Guay, et la trésorière, madame Lucie Gravel, soient autorisés à présenter pour et au nom de la Ville de Beauceville les demandes de subventions dans le programme d'infrastructure Québec Municipalité, volet 2.1 et volet 1.5 (PIQM)

**R-2012-11-4583: Présentation d'une demande d'aide financière Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM) Projet de construction de la chaussée sur la 181e Rue**

M. Lévy Mathieu quitte la séance

Considérant que la ville de Beauceville à longtemps bénéficiée de la visibilité provenant de la forte circulation sur la route 173 pour maintenir l'effervescence de ses activités socio-économiques;

Considérant que la construction de l'autoroute 73, qui provoquera ainsi la déviation d'une bonne partie de la circulation, pourrait avoir des impacts économiques négatifs pour de la ville de Beauceville;

Considérant que le ministère des Transports du Québec procède à la réalisation de travaux de prolongement de la 181e rue afin de relier la ville de Beauceville à l'autoroute 73;

Considérant que le parc industriel existant possède actuellement peu de terrain permettant à des entreprises de s'établir dans la ville de Beauceville;

Considérant que la ville veut profiter du prolongement de la 181e rue pour agrandir son parc industriel et ainsi profiter de son futur accès direct à l'autoroute 73 pour favoriser son développement économique;

Considérant que la Ville ne peut réaliser le projet sans obtenir d'aide financière adéquate.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012 (suite)

Par conséquent, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)  
présents(tes) :

QUE la Ville de Beauceville autorise la présentation du projet de Construction de la chaussée de la 181e rue tel que présenté par BPR-Infrastructure Inc. dans le cadre du programme d'aide « Infrastructures Québec-Municipalité » (PIQM) à l'intérieur du volet 2.1.

QUE la Ville de Beauceville confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal, et ne contrevient à aucun règlement.

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

QUE la Ville de Beauceville autorise Félix Nunez, directeur général, à signer tout document relatif à la présentation du projet au PIQM.

QUE la Ville de Beauceville confirme que la firme BPR-Infrastructure Inc. est autorisée à la représenter techniquement auprès des représentants des Ministères concernés.

Monsieur Lévy Mathieu réintègre la séance

**R-2012-11-4584: Autorisation signature Athéna Énergies**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Félix Nunez, à signer l'entente d'engagement concernant le prix pour le gaz naturel et de compression.

**Correspondance**

- Lettre de Madame Louise Morin remerciant pour les travaux de la route du Raccourci.

**Affaires nouvelles**

**R-2012-11-4585: Félicitations à la Coop de Santé Robert-Cliche**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Et résolu à l'unanimité

Que des félicitations soient adressées à la Coop de Santé Robert-Cliche pour le prix Desjardins Entrepreneurs 2012 dans la catégorie Coopérative.

**R-2012-11-4586: Félicitations à Martin Poulin – brigadier scolaire**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Et résolu à l'unanimité

Que des remerciements et félicitations soient adressées à monsieur Martin Poulin pour ses 20 ans d'excellent travail et son assiduité comme de brigadier scolaire.





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012 (suite)

### Rapport de la situation financière présenté par Monsieur le Maire

#### **R-2012-11-4587: Félicitations activité Halloween**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Et résolu à l'unanimité

Que des félicitations soient adressées à la Corporation de l'Île Ronde et à tous ceux qui ont participé à l'organisation de l'activité de l'île mystérieuse tenue lors de la fête de l'Halloween.

#### **R-2012-11-4588: Entente de règlement avec Groupe Financier AGA pour le remboursement d'honoraires- assurance collectives**

Attendu que l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité;

Attendu qu'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

Attendu que l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte l'entente de règlement jointe en annexe « A » selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

#### **R-2012-11-4589: Ajout « arrêt obligatoire »**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Appuyé par madame Renée Berberi

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

❖ À l'item « arrêts obligatoires » secteur est, au paragraphe 34 en ajoutant après les mots suivants « 9<sup>e</sup> Avenue » les mots suivants « et en direction ouest à l'intersection de la 19<sup>e</sup> Avenue »

#### **Période de questions**

M. Mathieu Galarneau, journaliste demande:

- quelles sont la priorité pour Beauceville suite au rapport sur la situation financière

- est-ce que M. le Maire a l'intention de se représenter en novembre 2013

- quelle est l'opinion de M.le Maire suite à la démission du Maire de Montréal,

Gérald Tremblay

M. Lévy Mathieu annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012 (suite)

**R-2012-11-4590: Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 7 novembre 2012 à 17h00

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE AJOURNÉE 7 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 novembre 2012 à 17h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

## **1. GREFFE**

### **R-2012-11-4591: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

#### **1 GREFFE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du règlement 2012-281
- 1.3 Achat de la 102<sup>e</sup> Rue, lot 5 088 929
- 1.4 Adjudication d'une mission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 1.5 Résolution de courte échéance
- 1.6 Résolution de concordance
- 1.7 Renouvellement d'assurances générales
- 1.8 Période de questions

#### **2. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **R-2012-11-4592: Adoption du règlement no 2012-281**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2012-281 « modifiant le règlement numéro 2010-237 afin de modifier l'article 4 « clause de taxation » soit adopté tel que lu.

### **R-2012-11-4593: Achat de la 102e Rue - lot 5 088 929**

#### **Le Conseiller Claude Mathieu se retire de la présente résolution ayant des intérêts dans le Domaine de la Beaucevilloise Inc.**

Considérant que le Domaine la Beaucevilloise Inc. a prolongé les services et la 102<sup>e</sup> Rue en vue de construire la résidence pour personnes retraitées;

Considérant que le Domaine la Beaucevilloise Inc. désire céder lesdites infrastructures à la Ville;

Considérant que lesdites infrastructures sont conformes aux spécifications de la Ville de Beauceville;

Considérant que le règlement des promoteurs s'applique, i.e. la proportion du 80% promoteur et 20% pour la Ville;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,





## SÉANCE DU AJOURNÉE 7 NOVEMBRE 2012 (suite)

Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville acquiert du « Domaine la Beaucevilloise » le lot 5 088 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ainsi que la rue et tous les services municipaux inclus au montant de 28 472 \$.

Que l'étude Houle et Bouchard soit mandaté à rédiger le contrat en conséquence et que monsieur le Maire Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même son fonds de roulement,

**Le Conseiller Claude Mathieu réintègre la réunion**

**R-2012-11-4594: Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 96-400; 01-77; 2004-127; 2009-226; 2010-237 (F.C.C.Q.#810148); 2010-237; 2010-240 (TEQC 2010-2013); 2011-257; 2011-260 (TECQ 2010-2013); 2012-272, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Beauceville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 novembre 2012, au montant de 2 004 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Beauceville a reçu les soumissions détaillées à l'annexe « A » et faisant partie intégrante de la présente;

Attendu que l'offre provenant de BMO Nesbitt Burns Inc s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 004 000 \$ de la Ville de Beauceville soit adjugée à BMO Nesbitt Burns Inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE monsieur le maire, Luc Provençal, et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;





## SÉANCE DU AJOURNÉE 7 NOVEMBRE 2012 (suite)

**R-2012-11-4595: Résolution de courte échéance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 004 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 96-400; 01-77; 2004-127; 2009-226; 2010-237 (F.C.C.Q.#810148); 2010-237; 2010-240 (TEQC 2010-2013); 2011-257; 2011-260 (TECQ 2010-2013); 2012-272, la Ville de Beauceville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 21 novembre 2012; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2004-127; 2009-226; 2010-237 (F.C.C.Q.#810148); 2010-237; 2010-240 (TEQC 2010-2013); 2011-257; 2011-260 (TECQ 2010-2013); 2012-272, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**R-2012-11-4596: Résolution de concordance**

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 004 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
96-400	134 000 \$
01-77	69 100 \$
2004-127	62 400 \$
2009-226	18 380 \$
2010-237 (F.C.C.Q.#810148)	386 771 \$
2010-237	200 000 \$
2010-240 (TEQC 2010-2013)	99 699 \$
2011-257	418 000 \$
2011-260 (TECQ 2010-2013)	99 699 \$
2012-272	515 951 \$

Attendu que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 004 000 \$;





## SÉANCE DU AJOURNÉE 7 NOVEMBRE 2012 (suite)

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 novembre 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire Luc Provençal et la trésorière, Lucie Gravel. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**R-2012-11-4597: Renouvellement d'assurances générales**

Considérant que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue à l'automne 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives ;

Considérant la négociation de gré à gré des assurances de dommages du Regroupement Estrie pour le terme 2012-2013;

Considérant l'appel d'offres public réalisé par le Regroupement des villes de l'Estrie en septembre-octobre 2010 pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 1<sup>er</sup> décembre 2011;

Considérant les conditions de renouvellement obtenues par négociations de gré à gré pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013 pour le Regroupement des villes de l'Estrie;





## SÉANCE DU AJOURNÉE 7 NOVEMBRE 2012 (suite)

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte & Associés inc., à l'effet d'accepter les conditions de renouvellement du courtier de BFL Canada inc. pour ce qui est de l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses.

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada Inc. :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Chartis	BFL Canada Inc.
Bris des machines	RSA	BFL Canada Inc.
Délits	Chartis	BFL Canada Inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada Inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada Inc.
Responsabilité municipale	Chartis	BFL Canada Inc.
Automobile des propriétaires	Chartis	BFL Canada Inc.

De verser, pour le terme du 2012-2013, la prime de la Ville soit 55 497 \$ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Canada Inc.

De verser la somme de 20 425 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2012-2013 ainsi que la somme de 13 947 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

D'autoriser que le maire, le directeur général ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée

### **R-2012-11-4598: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE 3 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 décembre 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2012-12-4599: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en reportant l'item 8.2 et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**1. GREFFE****1.1. Adoption de l'ordre du jour**

- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 7 novembre 2012
- 1.3. Dépôt par les membres du Conseil des déclarations des intérêts pécuniaires
- 1.4. Dépôt du registre des déclarations de dons par la greffière
- 1.5. Adoption du règlement 2012-279, code d'éthique et déontologie des employés municipaux
- 1.6. Adoption du règlement 2012-280 sur le traitement des élus
- 1.7. Adoption des séances 2013
- 1.8. Avis motion pour un règlement sur les fausses alarmes autres qu'incendie
- 1.9. Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur
- 1.10. Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques
- 1.11. Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures
- 1.12. Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2013

**2. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 2.1. Demande d'autorisation au ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs
- 2.2. Mandat à la firme BPR – demande de CA – usine de filtration
- 2.3. Résolution – projet de mise aux normes des installations d'eau potable – demande d'autorisation auprès du ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) en vertu de l'article 32 de la LQE
- 2.4. Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP – prolongement des services Plateau Saint-François, 68<sup>e</sup> Avenue, 74<sup>e</sup> Avenue, 108<sup>e</sup> Rue et 110<sup>e</sup> Rue
- 2.5. Engagement à mandater un professionnel pour la transmission d'un rapport de conformité auprès du MDDEP – suite au prolongement des services Plateau Saint-François, 68<sup>e</sup> Avenue, 74<sup>e</sup> Avenue, 108<sup>e</sup> Rue et 110<sup>e</sup> Rue ET 110<sup>e</sup> RUE.
- 2.6. Registre entretien – gestion des eaux de pluie

**3. VOIRIE**

- 3.1. Renouvellement entente lors de fermeture de routes avec MTQ
- 3.2. Approbation dépenses subvention amélioration réseau routier

**4. SÉCURITÉ**

- 4.1. Ajout « stationnement limité » 7<sup>e</sup> Avenue

**5. URBANISME**

- 5.1. Mandat à la firme IBI-DAA – refonte des règlements d'urbanisme

**6. TRAVAUX PUBLICS**



## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

7. *LOISIRS*

7.1. Nomination d'une personne responsable des antécédents judiciaires.

8. *FINANCES*

8.1. Acceptation soumission services financiers

8.2. Modification à la résolution 2012-02-4317 –Adoption des dépenses au fond de roulement

8.3. Approbation du bordereau des comptes

8.4. Renouvellement assurance accident des pompiers volontaires et des bénévoles

9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

9.1. Adoption politique contre le harcèlement psychologique

9.2. Achat de la 102e Rue - lot 5 088 929

9.3. Correspondance

9.4. Affaires nouvelles

9.5. Période de questions

10. *Levée ou ajournement de la séance***R-2012-12-4600: Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 7 novembre 2012**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 5 et 7 novembre 2012 soient adoptés tels que rédigés.

**Dépôt par les membres du Conseil des déclarations des intérêts pécuniaires****Dépôt du registre des déclarations de dons par la greffière****R-2012-12-4601: Adoption du règlement 2012-279, code d'éthique et déontologie des employés municipaux**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2012-279, code d'éthique et déontologie des employés municipaux soit adopté tel que rédigé.

**R-2012-12-4602: Adoption du règlement 2012-280 sur le traitement des élus**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2012-280, sur le traitement des élus soit adopté tel que rédigé.

**R-2012-12-4603: Adoption des séances 2013**

ATTENDU que la Loi sur les cités et villes oblige le conseil à établir un calendrier des séances avant le début de chaque année civile

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE pour l'année 2013 les séances régulières du conseil seront tenues à 20h00 et établie selon le calendrier suivant:

--	--



## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

7 janvier 2013  
4 février 2013  
4 mars 2013  
2 avril 2013

6 mai 2013  
3 juin 2013  
2 juillet 2013  
19 août 2013

3 septembre 2013  
1<sup>er</sup> octobre 2013  
11 novembre 2013  
2 décembre 2013

**A-2012-12-345: Avis motion pour un règlement sur les fausses alarmes autres qu'incendie**

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant l'imposition d'amende lors de fausses alarmes autres qu'incendie.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2012-12-346: Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur**

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2012-12-347: Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques**

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2012-12-348: Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures**

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2012-12-349: Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2013**

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2013

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

***HYGIÈNE DU MILIEU*****R-2012-12-4604: Demande d'autorisation au ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs**



## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

Considérant que la Ville de Beauceville doit réaliser des travaux de prolongement des services d'égouts et d'aqueduc (incluant la voirie) dans le secteur de la 39<sup>e</sup> avenue et de la 19<sup>e</sup> avenue Nord;

Considérant qu'avant de procéder aux travaux, la Ville doit obtenir toutes les autorisations requises, et que pour être en mesure d'apprécier le projet, elle doit présenter les plans et devis de celui-ci au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) doit autoriser la réalisation des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales sous sa responsabilité et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

**R-2012-12-4605: Mandat à la firme BPR – demande de CA – usine de filtration**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

De mandater la firme BPR de présenter une demande de CA auprès du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) et effectuer le suivi auprès du ministère pour l'obtention du certificat d'autorisation sur une base horaire évaluée à un montant total d'environ de 2 000 \$ excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

**R-2012-12-4606: Résolution – projet de mise aux normes des installations d'eau potable – demande d'autorisation auprès du ministère du développement durable, de l'environnement, faune et des parcs (MDDEFP) en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'eau (LQE)**

Considérant que la Ville de Beauceville a reçu du MDDEFP, le 27 juin 2012, un avis de non-conformité à son certificat d'autorisation portant sur ses installations de production d'eau potable;

Considérant que la Ville de Beauceville doit, en vertu de l'article 32 de la LQE, demander une autorisation au MDDEFP pour effectuer des modifications, même légères, au procédé de traitement de l'eau potable approuvé dans la demande d'autorisation originale;

Considérant que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville demande une autorisation pour faire approuver les modifications au traitement de l'eau potable, soit le remplacement du dosage de soude caustique par un dosage de séquestrant, en conservant les équipements en place.





## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

QUE la Ville autorise BPR-Infrastructure inc. à soumettre la demande d'autorisation au MDDEFP en son nom.

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée. Le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable n'aura pas à être modifié étant donné que les équipements demeurent les mêmes et que le séquestrant est un produit moins agressif que la soude caustique.

QUE la Ville s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux paramètres définis dans la présente demande d'autorisation.

**R-2012-12-4607: Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP – prolongement des services Plateau Saint-François, 68<sup>e</sup> Avenue, 74<sup>e</sup> Avenue, 108<sup>e</sup> Rue et 110<sup>e</sup> Rue**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Denis Fortin, ingénieur pour la firme Roche Ltée Groupe Conseil, à présenter, au nom de la Ville de Beauceville, la demande du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dans le but de prolonger les services d'aqueduc et d'égouts prolongement des services Plateau Saint-François, 68<sup>e</sup> Avenue, 74<sup>e</sup> Avenue, 108<sup>e</sup> Rue et 110<sup>e</sup> Rue, Beauceville

**R-2012-12-4608: Engagement à mandater un professionnel pour la transmission d'un rapport de conformité auprès du MDDEFP – suite au prolongement des services Plateau Saint-François, 68<sup>e</sup> Avenue, 74<sup>e</sup> Avenue, 108<sup>e</sup> Rue et 110<sup>e</sup> Rue**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville s'engage à mandater, à la suite de la réception du certificat d'autorisation nécessaire au prolongement des services d'aqueduc et d'égouts du prolongement des services Plateau Saint-François, 68<sup>e</sup> Avenue, 74<sup>e</sup> Avenue, 108<sup>e</sup> Rue et 110<sup>e</sup> Rue, un ingénieur ou un regroupement d'ingénieurs membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour rédiger et transmettre un rapport de conformité au sujet des travaux relatifs au certificat d'autorisation accordé par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dans l'année qui suivra l'achèvement des ouvrages du prolongement des services municipaux du Plateau Saint-François, 68<sup>e</sup> Avenue, 74<sup>e</sup> Avenue, 108<sup>e</sup> Rue et 110<sup>e</sup> Rue.

**R-2012-12-4609: Registre entretien – gestion des eaux de pluie**

Attendu que les travaux de prolongement des services dans le secteur du Plateau St-François nécessiteront la mise en place d'un programme de gestion optimal des eaux de pluie (PGO);

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville entretienne et tienne un registre de l'entretien du nouvel ouvrage mis en place pour le programme optimal de gestion des eaux de pluie qui sera installé pour le drainage du développement du Plateau St-François.





SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

## **VOIRIE**

### **R-2012-12-4610: Renouvellement entente lors de fermeture de routes avec MTQ**

#### **Monsieur Lévy Mathieu quitte la séance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

De renouveler l'entente avec le Ministère des Transports concernant la pose de barricades et l'entreposage en cas de fermeture de routes ou de l'autoroute pour la saison 2012-2013 aux mêmes conditions que l'an dernier.

### **R-2012-12-4611: Approbation dépenses subvention amélioration réseau routier**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de vingt mille dollars (20 000 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

#### **Monsieur Lévy Mathieu réintègre la séance**

## **SÉCURITÉ**

### **R-2012-12-4612: Ajout « stationnement limité » 7e Avenue**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

❖ À l'item « stationnements limités »

« Sur la 7<sup>e</sup> Avenue des 2 côtés stationnement interdit aux camions entre 19h00 et 6h00 le lendemain.»

## **URBANISME**

### **R-2012-12-4613: Mandat à la firme IBI-DAA – refonte des règlements d'urbanisme**

Considérant l'appel d'offre pour la fourniture des services pour la refonte quinquennale des règlements d'urbanisme;





## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

❖ À l'item « stationnements limités » ajouté l'item 4 suivant:

« Sur la 7<sup>e</sup> Avenue des 2 côtés stationnement interdit aux camions entre 19h00 et 6h00 le lendemain.»

## ***URBANISME***

### **R-2012-12-4613: Mandat à la firme IBI-DAA – refonte des règlements d'urbanisme**

Considérant l'appel d'offre pour la fourniture des services pour la refonte quinquennale des règlements d'urbanisme;

Considérant les offres reçues par

Groupe IBI/DAA Inc.	14 950 \$
Gaston St-Pierre et Associés Inc.	23 743 \$
Del Degan, Massé	non conforme

Considérant l'analyse des offres reçues, le Groupe IBI/DAA Inc. possède une meilleure offre conforme.

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte l'offre la plus basse conforme, soit celle de Groupe IBI/DAA Inc. pour la fourniture des services pour la refonte quinquennale des règlements d'urbanisme au montant de 14 950 \$ excluant les taxes.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

### **R-2012-12-4614: Nomination d'une personne responsable des antécédents judiciaires.**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que madame Christine Caron soit nommée responsable pour faire le suivi du filtrage d'antécédents judiciaires des individus qui œuvrent auprès des personnes vulnérables pour le service des loisirs à la Ville de Beauceville.

Que madame Christine Caron soit autorisée à signer une entente avec la MRC Robert-Cliche pour la vérification d'antécédent judiciaire des employés en loisirs, après les vérifications d'usage et conforme.





SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

## ***FINANCES***

### **R-2012-12-4615: Acceptation soumission services financiers**

Considérant l'appel d'offre pour la fourniture des services financiers;

Considérant les offres reçues par

Banque Nationale du Canada

Centre financier aux entreprises Chaudière Sud

Considérant l'analyse des offres reçues, la Banque Nationale possède une meilleure offre conforme.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,

Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte l'offre la plus basse conforme, soit celle de Banque Nationale du Canada pour la fourniture des services financiers du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2017.

### **Modification à la résolution 2012-02-4317 –Adoption des dépenses au fond de roulement**

Il est proposé par \_\_\_\_,

Appuyé par \_\_\_\_et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2012-02-4317 soit modifiée comme suit:

Adjoindre « Travaux publics » dans le fond de roulement ordinaire, majorer la dépense du malaxeur à ciment de 3 650 \$ à 5 000 \$ afin d'être conforme aux exigences de la CSST et que cet achat soit reporté en 2013.

### **R-2012-12-4616: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,

Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-11 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

### **R-2012-12-4617: Renouvellement assurance accident des pompiers volontaires et des bénévoles**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux

Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle le contrat d'assurance accident des pompiers volontaires et des bénévoles tel que soumis par la firme Essor pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013.





SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2012-12-4618: Adoption politique contre le harcèlement psychologique**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la politique contre le harcèlement psychologique soit adoptée tel que rédigé et faisant partie de la présente résolution sous l'annexe A.

### **R-2012-12-4619: Achat de la 102e Rue - lot 5 088 929**

#### **Le Conseiller Claude Mathieu se retire de la présente résolution ayant des intérêts dans le Domaine de la Beaucevilloise Inc.**

Considérant que le Domaine la Beaucevilloise Inc. a prolongé les services et la 102<sup>e</sup> Rue en vue de construire la résidence pour personnes retraitées;

Considérant que le Domaine la Beaucevilloise Inc. désire céder lesdites infrastructures à la Ville;

Considérant que lesdites infrastructures sont conformes aux spécifications de la Ville de Beauceville;

Considérant que le règlement des promoteurs s'applique, i.e. la proportion du 80% promoteur et 20% pour la Ville;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville rembourse au « Le Domaine la Beaucevilloise Inc. » les services municipaux au montant de 28 471,50 \$ représentant la portion du 20% de Ville de Beauceville tel qu'indiqué au règlement des promoteurs no 99-35 et décrit dans la facture no 945 datée du 22 octobre 2012 de « Le Domaine de la Beaucevilloise Inc. ».

Que la Ville de Beauceville acquiert de « Le Domaine la Beaucevilloise Inc. » la rue portant le numéro de lot 5 088 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce au montant de 1 \$.

Que l'étude Houle et Bouchard soit mandatée à rédiger le contrat en conséquence et que monsieur le Maire Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même son fonds de roulement,

QUE la présente résolution abroge la résolution 2012-11-4593 à toutes fins que de droit.

**Le Conseiller Claude Mathieu réintègre la réunion**





SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

**Période de questions**

Mathieu Galarneau journaliste demande de l'information sur le développement Plateau St-François

M. Jean-Paul Poulin demande des explications sur le règlement des promoteurs autant en zone urbaine qu'en zone rurale.

***Ajournement de la séance***

**R-2012-12-4620: Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 17 décembre 2012 à 17h00.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR

La Ville de Beauceville affirme que le respect entre les personnes est une valeur fondamentale de la municipalité

Aucun comportement irrespectueux ne sera toléré:

- ❖ d'un supérieur envers un employé
- ❖ d'un employé envers son supérieur
- ❖ d'un employé envers un collègue
- ❖ de plusieurs employés envers un collègue
- ❖ d'un tiers envers un employé de l'entreprise

De plus, chaque employé a la responsabilité de contribuer, par sa conduite, à maintenir un climat de travail sain et exempt de harcèlement psychologique.

La Ville de Beauceville s'engage à:

- ❖ prévenir le harcèlement psychologique au travail tel qu'il est défini par la Loi sur les normes du travail
- ❖ faire cesser le harcèlement psychologique lorsqu'une telle situation est portée à sa connaissance.

En cas de problème

Tout employé qui croit être la cible de gestes ou de comportements inappropriés ou malveillants peut s'adresser à la Direction générale ou le Maire.

En toute confidentialité pour lui demander d'intervenir en vue de régler la situation rapidement.

J'assure que mon intervention sera impartiale, respectueuse et équitable, que j'agirai avec discrétion pour régler la situation et que j'exigerai la confidentialité des personnes qui seront rencontrées dans le cadre du règlement de la situation. Je garantis également qu'aucun employé ne sera pénalisé pour avoir demandé une telle intervention.





SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

**ANNEXE A****FORMULAIRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

J'ai reçu un exemplaire de la *Politique portant sur le harcèlement psychologique*, j'en ai lu le contenu et le comprends. La direction a répondu de façon satisfaisante à toutes mes interrogations. Je comprends que je suis tenu de respecter la présente politique.

Je comprends également que la présente politique est nécessairement appelée à évoluer et à être modifiée. Il est donc entendu que les changements apportés peuvent entraîner le remplacement, la modification ou l'élimination de l'une ou l'autre des composantes de cette politique. Ces changements me seront communiqués par la direction au moyen d'un avis officiel. J'accepte la responsabilité de me tenir au courant de ces changements.

Veillez nous remettre une copie dûment signée de la présente et conserver l'original dans vos dossiers.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'employé\_\_\_\_\_  
Fonction\_\_\_\_\_  
Signature\_\_\_\_\_  
Date



SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

**ANNEXE B****FORMULAIRE DE PLAINTE DE HARCÈLEMENT**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, dépose officiellement une plainte de harcèlement que je remets à \_\_\_\_\_

**Section 1 – Identification**

Identification de la personne présumée victime Nom _____ Prénom _____ Fonction : _____ Téléphone : résidence (418) _____ travail (418) _____
Identification de la personne présumée responsable de harcèlement Nom _____ Prénom _____ Fonction : _____ Téléphone : résidence (418) _____ travail (418) _____

**Section 2 – Les faits**

a) Énumérez les faits, événements, paroles, gestes, etc. :
b) Spécifiez les dates des divers événements :
c) Spécifiez le ou les endroits où les événements se sont passés :





## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

d) Citez le nom de toute personne ayant été témoin de ou des événements :
e) Précisez ce qui vous amène à dire que vous êtes victime de harcèlement





SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

**Section 3 – Quelles sont vos attentes en lien avec les faits soulevés ?**

--

**Section 4 – Autres démarches**

Comptez-vous entreprendre ou avez-vous entrepris d'autres démarches. Si oui, veuillez préciser lesquelles :

a) Un grief a-t-il été déposé ?  Oui  Non  À venir

Si oui, à quelle date \_\_\_\_\_

b) Avez-vous intenté des poursuites judiciaires ?  Oui  Non  À venir

Si oui, à quelle date \_\_\_\_\_

De quel ordre \_\_\_\_\_

c) Avez-vous utilisé d'autres recours ?  Oui  Non  À venir

Si oui, à quelle date \_\_\_\_\_

Lesquels \_\_\_\_\_

--	--



SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (suite)

**Section 5 – Commentaires**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire de plainte sont vrais au meilleur de ma connaissance et en autorise la divulgation à la personne qui fait l'objet de la plainte ainsi qu'aux membres du comité prévu à la directive.

\_\_\_\_\_  
Signature\_\_\_\_\_  
Date



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 10 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 décembre 2012 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2012-12-4621: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

**R-2012-12-4622: Lecture et adoption du budget 2013**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que le budget 2013 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

**R-2012-12-4623: Lecture et adoption du programme triennal 2013 – 2014 – 2015**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que le programme triennal 2013 – 2014 – 2015 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

**R-2012-12-4624: Adoption du règlement numéro 2012-282 concernant les tarifications d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que le règlement numéro 2012-282, concernant les tarifications d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur, soit et est adopté tel que rédigé.

**R-2012-12-4625: Adoption du règlement numéro 2012-283 concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que le règlement numéro 2012-283, concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques, soit et est adopté tel que rédigé.

**R-2012-12-4626: Adoption du règlement numéro 2012-284 concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE 10 DÉCEMBRE 2012 (suite)

Que règlement numéro 2012-284, concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures, soit et est adopté tel que rédigé.

**R-2012-12-4627: Adoption du règlement numéro 2012-285 décrétant l'imposition des taxes pour 2013**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que le règlement numéro 2012-285 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2013, soit et est adopté tel que rédigé.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée de l'assistance.

**R-2012-12-4628: Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE 17 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 17 décembre 2012 à 17h00 et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Steve Gosselin sous la présidence du Maire suppléant Claude Mathieu et formant le quorum requis.

**R-2012-12-4629: Appui au Murmure pour une demande au Fonds d'amélioration des infrastructures communautaire**

Considérant que l'organisme « le Murmure » est un groupe d'entraide de personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale, d'améliorer la qualité de vie et de démystifier les problèmes de santé mentale auprès de la population;

Considérant que l'organisme le Murmure travaille à recueillir les fonds nécessaires depuis 3 ans afin de se relocaliser ou rénover le bâtiment actuel;

Considérant qu'il est difficile pour un organisme financé par le Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec de faire reconnaître les besoins en infrastructures;

Considérant que le Murmure a besoin d'infrastructure adéquat afin de d'accueillir les personnes de la clientèle visée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'appuyer la demande de l'organisme « Le Murmure » au Fonds d'amélioration des infrastructures communautaires (FAIC) du gouvernement fédéral afin d'obtenir une aide financière pour permettre d'améliorer le bâtiment actuel.

**R-2012-12-4630: Nomination d'un représentant de la Ville et un responsable de la bibliothèque pour le Réseau Biblio**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE madame Renée Berberi, conseillère de la Ville de Beauceville et madame Sheina Simoneau, responsable division bibliothèque, culture et vie communautaire soient nommées représentantes de la bibliothèque Madeleine-Doyon auprès du Réseau Biblio.

**R-2012-12-4631: Autorisation de signature de l'entente avec la CSBE pour l'utilisation des locaux pour mesures d'urgence**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'approuver l'entente avec la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin concernant le prêt de locaux à l'école De Léry-Monseigneur-De-Laval lors d'un sinistre majeur.

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur-général, Félix Nunez soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ladite entente.





SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2012 (suite)

**R-2012-12-4632: Achat logiciels pour gestion documentaire et gestion du conseil**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

D'acquérir de la firme PG Solutions les logiciels suivants:

- ❖ Gestion documentaire de la Ville tel que l'offre de service daté du 9 octobre 2012 et portant le no 7VEDA50-120612-0 (annexe A) incluant le transfert et conversion de données « intégration du plan et calendrier de la Ville » cette option est sans frais supplémentaire
- ❖ Gestion du conseil tel que l'offre de service daté du 9 octobre 2012 et portant le no 7VBEA50-12-1009-0 (annexe B)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement 2013.

**R-2012-12-4633: Appui au Club de Golf - reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville reconnaisse le « Club de Golf Beauceville Inc.» comme un organisme dont les activités sont exercées dans un but non lucratif, principalement dans le domaine du loisir, dans un immeuble à usage public et que lorsque cet organisme sera reconnu comme tel par la Commission Municipale du Québec, qu'il soit exempt de toutes taxes foncières, en vertu des dispositions du paragraphe 10 de l'article 204 et de l'article 243.8, de la Loi sur la Fiscalité municipale.

**R-2012-12-4634: Modification résolution no 2012-02-4317 - Report de dépenses du fonds roulement en 2013**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2012-02-4317 soit modifiée comme suit:

En reportant les items suivant à l'année 2013

❖ Trois caméras de surveillance au centre des loisirs	2 200 \$
❖ Cabane sur l'île Ronde pour les patineurs	4 500 \$
❖ Nettoyage des réservoirs d'eau potable, projet majoré de 500 \$ pour un total de	9 000 \$
❖ Malaxeur à ciment projet majoré de 1 350 \$ pour un total de	5 000 \$

**R-2012-12-4635: Modification résolution no 2012-02-4317 - Annulation de dépenses dans le fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2012-02-4317 soit modifiée comme suit:

En annulant les items suivants:





## SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2012 (suite)

❖ Système pour contrer les cyanobactéries (sera remplacé par une étude prévue au budget d'opération de 2013)	18 500 \$
❖ Étude réaménagement hôtel de ville	5 000 \$
❖ Remorque pour outillage d'aqueduc et égout	7 500 \$

**R-2012-12-4636: Affectation pour le remboursement du service de dette en 2012**

Considérant la vente d'un terrain dans la 102<sup>e</sup> Rue en 2012 pour un montant de 22 300 \$;

Considérant qu'il reste une dette à rembourser reliée aux règlements 2004-125 et 2003-107;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE le produit de la vente de ce terrain fait en 2012 soit affecté au remboursement du service de dette des règlements 2004-12 et 2003-107 lors de leur refinancement.

**R-2012-12-4637: Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour les travaux du barrage du Lac Fortin**

Considérant le revenu supplémentaire des compteurs d'eau en 2012 (consommation plus élevée de certaines industries et installation de nouveaux compteurs);

Considérant que les coûts des travaux du Lac Fortin sont supérieurs au montant réservé par la TECQ 2005-2009;

Considérant que les travaux du Lac Fortin doivent être assumés par les propriétaires du secteur desservis par l'aqueduc;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Qu'un montant de 100 000 \$ des revenus supplémentaires de 2012 reliés à la compensation de l'usage de l'eau soit affecté au paiement des travaux du Lac Fortin.

**R-2012-12-4638: Approbation des comptes**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-11-A soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2012-12-4639: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

 MADELEINE POULIN, Greffière

---

 CLAUDE MATHIEU, Maire suppléant
